



Agence canadienne de  
développement international

Canadian International  
Development Agency

# Agence canadienne de développement international

## Budget des dépenses 2003-2004

### Partie III - Rapport sur les plans et les priorités

---

Ministre de la Coopération internationale

Agence canadienne de développement international  
200, promenade du Portage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0G4  
Tél.: (819) 997-5006  
Sans frais : 1-800-230-6349  
Télécopieur : (819) 953-6088  
(Pour les malentendants et les personnes atteintes  
de troubles de la parole (ATS) seulement: (819) 953-5023  
Sans frais pour les malentendants et les personnes atteintes  
de troubles de la parole (ATS) seulement : 1-800-331-5018)  
Courriel : [info@acdi-cida.gc.ca](mailto:info@acdi-cida.gc.ca)

**Canada** 



# Table des matières

1.0 Messages	1
1.1 Message de la ministre	1
1.2 Déclaration de la direction	4
1.3 Résumé	5
2.0 Raison d'être de l'Agence	8
2.1 Mandat et objectif	9
2.2 Avantages pour les Canadiens	10
3.0 Vue d'ensemble de la planification	12
3.1 Exécution du programme	12
3.2 Contexte de planification de l'ACDI	13
3.3 Les enseignements retenus	20
3.4 Nouvelles orientations	23
3.5 La gestion des risques	25
4.0 Plans et priorités par Résultats stratégique	27
4.1 Introduction	27
4.2 Stratégie de développement durable	29
4.3 Plans et priorités : Sommaire	29
4.4 Plans et priorités : Résultats de développement	30
4.4.1 Bien-être économique	30
4.4.2 Développement social	36
4.4.3 Durabilité environnementale	43
4.4.4 Gouvernance	46
4.5 Stratégies de Résultats porteurs	51
4.5.1 Une orientation de programmes appropriée	51
4.5.2 Concentration sectorielle et thématique appropriée	61
4.5.3 Concentration géographique adéquate	61
4.5.4 Des Canadiens et Canadiennes engagés	62
4.6 Outils de gestion	64
4.6.1 Ressources humaines	64
4.6.2 Gestion du savoir et gestion de l'information et de la technologie	65
4.6.3 Planification stratégique et répartition des ressources	66
4.6.4 Rationalisation des processus	67
4.7 Profils de programmes	68
5.0 Organisation	74
5.1 Résultats stratégiques et secteurs d'activités	74
5.2 Résultats stratégiques, secteurs d'activités et répartition des ressources	76
6.0 Dépenses prévues du ministère	77
7.0 Évaluation du rendement : Mesure et évaluation	80
7.1 Stratégie de mesure du rendement	80
7.2 Stratégie d'évaluation	81
7.3 Stratégie de vérification interne	81
7.4 Activités en cours et prévues	82
Annexe I - Renseignements financiers	84
Références	92

# Liste des figures et des tableaux

Figure 1 : Cadre des Résultats clés de l'ACDI .....	28
Figure 2 : Sommaire des plans et priorités de l'ACDI par résultat stratégique .....	29-30
Figure 3 : Organigramme et structure des secteurs d'activités de l'ACDI .....	74
Figure 4 : Enveloppe de l'aide internationale par mécanisme d'exécution, 2003-2004 .....	79
Tableau 1 : Ventilation de l'enveloppe de l'aide internationale base d'émission .....	78
Tableau 2 : Plan des dépenses .....	84
Tableau 3 : Sommaire des paiements de transfert .....	85
Tableau 4 : Détails des paiements de transfert .....	86-89
Tableau 5 : Coût net du programme pour l'année budgétaire .....	90
Tableau 6 : Prêts, placements et avances non budgétaire .....	90
Tableau 7 : Rapprochement de l'enveloppe d'aide internationale – Base de décaissement et base d'émission ...	91

# Acronymes et abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
ALÉA	Accord de libre-échange des Amériques
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
AMVV	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
AP	Aide publique
APC	Arrangement sur la police canadienne
APD	Aide publique au développement
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
ATA	Autorité de transition afghane
BAD	Banque asiatique de développement
BAfD	Banque africaine de développement
CAD	Comité d'aide au développement [de l'OCDE]
CARP	Canada AIDS Russia Project
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDI	Cadre de développement intégré
CDPI	Cadre de développement de programmes institutionnels
CDPP	Cadre de développement programme-pays
CFA	Communauté financière africaine
CIDPDD	Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
CMR	Cadre de mesure de rendement
CNUCD	Convention des Nations Unies pour combattre la désertification
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CODE	Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CRGAR	Cadre de responsabilisation et de gestion axés sur les résultats
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCPE	Document-cadre de politique économique
DGIT	Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie
DGPC	Direction générale du partenariat canadien
DPDDBG	Droits de la personne, développement démocratique et bon gouvernement
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EAI	Enveloppe de l'aide internationale
ECE	Europe centrale et de l'Est
EPT	Éducation pour tous
ETP	Équivalent temps plein
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FCDCC	Fonds canadien de développement pour le changement climatique
FCM	Fédération canadienne des municipalités
FDCE	Fonds de développement Canada-Équateur
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international pour le développement de l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GC	Groupe consultatif
GCRAI	Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale
GeD	Gouvernement en direct
GR	gestion axée sur les résultats
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IED	investissements étrangers directs
IFI	Institution financière internationale
IMD	Institution multilatérale de développement
JICA	Agence de coopération internationale japonaise
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MDN	Ministère de la Défense nationale
MTS	Maladie transmissible sexuellement
NPDA	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NUSIDA/UNAIDS	Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement pour le millénaire
OEA	Organisation des États américains
OECO	Organisation des États des Caraïbes orientales
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
PAHO	Organisation panaméricaine de santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PCI	Programme de coopération industrielle
PDDEB	Plan décennal de développement de l'éducation de base
PDS	Priorités de développement social
PIB	Produit intérieur brut
PID	Programme d'information sur le développement
PIE	Projet d'intégration économique
PLMD	Pays les moins développés
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PND	Plans nationaux de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPT	Programme des pays en transition
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
RCA	Résultats clés de l'Agence
REE	Renaissance Europe de l'Est
RHSC	Ressources humaines et services corporatifs
RMR	Rapport ministériel sur le rendement
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SDD	Stratégie de développement durable
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SLP	Stratégie de lutte contre la pauvreté
SWAp	Approche sectorielle
SWIM	Stratégies de gestion sectorielle
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
UAP	Unités d'appui aux programmes
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus d'immunodéficience humaine

## 1.1 Message de la ministre

### **Susan Whelan**

Ministre de la Coopération internationale



Depuis que je suis devenue ministre de la Coopération internationale il y a un an, il s'est produit de profonds changements qui nous ouvrent de vastes horizons. Grâce aux grandes tendances qui se manifestent dans le domaine de la coopération internationale, à l'augmentation substantielle et constante du budget de l'aide publique au développement et au vent de réforme et de renouveau qui souffle sur l'ACDI, nous avons maintenant les moyens de faire progresser à grands pas la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans les pays les plus pauvres du monde.

La communauté internationale est plus unanime que jamais à appuyer les buts et objectifs en matière de développement durable que sont les Objectifs de développement du millénaire, et tous s'entendent sur les conditions à remplir et les ressources à investir. Pays industrialisés et pays en développement entretiennent une relation d'égaux ayant des obligations et jouissant d'avantages réciproques. L'intérêt pour la coopération au développement se ravive, bon nombre de pays donateurs dont le Canada ayant exprimé leur intention d'augmenter leur aide au développement.

Conformément à l'annonce faite dans le discours du Trône de septembre 2002, le budget canadien de l'aide au développement augmentera de huit pour cent par année, pour doubler d'ici à 2010. Cette injection de nouveaux fonds nous permettra d'accroître sensiblement nos activités dans des secteurs stratégiques tels que l'éducation de base et le développement rural.

En septembre 2002, à l'issue de longues consultations publiques, j'exposais dans *Le Canada contribue à un monde meilleur – énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace* les grands principes devant permettre à l'ACDI d'être plus efficace dans les années à venir. Figurent parmi ces principes la prise en charge locale, la coordination entre donateurs, la cohérence des politiques concernant l'aide et d'autres secteurs tels que le commerce, l'environnement et l'investissement, le renforcement des partenariats et la gestion axée sur les résultats. Sont également énoncés dans ce document des engagements qui forment la base de nos interventions à venir.

Je me suis entre autres engagée dans ce document à augmenter stratégiquement nos investissements dans un certain nombre de pays parmi les plus pauvres. Pour l'instant, il y en a neuf : le Bangladesh, la Bolivie, l'Éthiopie, le Ghana, le Honduras, le Mali, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie. Ces pays où le Canada finance depuis longtemps des programmes de coopération se sont montrés capables de faire bon usage des fonds d'aide en adoptant des mesures pour améliorer la gouvernance, garantir le respect des droits de la personne et mettre un terme à la corruption. Ils ont tous un plan national de réduction de la pauvreté à l'intérieur duquel peuvent s'inscrire nos nouvelles activités de coopération dans des secteurs prioritaires clés.

Dans l'*Énoncé de politique en faveur d'une aide plus efficace*, j'ai aussi promis que nous porterions une attention particulière à l'Afrique, le continent le plus pauvre. À son sommet de juin 2002 dont le Canada était l'hôte à Kananaskis, en Alberta, le G8 a lancé son Plan d'action pour l'Afrique dans lequel les pays industrialisés prennent l'engagement d'oeuvrer en partenariat avec les pays d'Afrique. Le Fonds canadien pour l'Afrique de 500 millions de dollars dont la création a été annoncée à cette même occasion est maintenant opérationnel. Dans l'ensemble, au moins la moitié de l'augmentation du budget canadien de l'aide publique au développement sera injectée dans des programmes en Afrique, ce qui portera à 6 milliards de dollars nos engagements totaux en faveur de ce continent au cours des cinq prochaines années.

Nous prenons de nouvelles mesures en faveur de la réduction de la pauvreté. En nous fondant sur des recherches récentes faisant ressortir l'importance cruciale du développement rural et de l'agriculture au regard de la sécurité alimentaire et de la croissance économique, nous intensifions nos efforts et augmentons nos investissements dans ce secteur. J'ai également entrepris un examen de nos interventions en faveur du développement du secteur privé, le moteur de la croissance de toute économie. Nous continuerons d'axer notre action sur les quatre priorités de développement social établies en 2000, à savoir la santé et la nutrition, l'éducation de base, la lutte contre le VIH/sida et la protection des enfants, la promotion de l'égalité entre les sexes demeurant notre souci constant. Nous maintiendrons en outre notre appui aux mesures prises par les pays en développement pour protéger l'environnement ainsi qu'aux efforts déployés par ces pays en faveur du respect des droits de la personne, du renforcement des institutions démocratiques et de la réduction des conflits.

Au sein même de l'ACDI, les réformes se poursuivent afin que nous soyons en mesure de relever ces défis et de respecter ces engagements tout en devenant plus efficaces. Dans les trois prochaines années, nous privilégierons le recours à de nouvelles stratégies d'intervention se fondant sur les plans et priorités des pays en développement. Nous verrons à ce que les activités financées par l'ACDI concordent avec les stratégies locales de réduction de la pauvreté. Pour accroître l'efficacité de notre aide, nous la déliions afin d'encourager la prise en charge locale du processus de développement. Nous renforcerons notre présence sur le terrain pour améliorer la coordination des programmes d'aide et le dialogue sur les politiques, et accroître notre influence auprès des pays en développement. Nous continuerons par ailleurs à défendre les intérêts des pays en développement afin que le développement international soit favorisé par toutes les

politiques canadiennes telles que la nouvelle politique d'accès accru aux marchés des importations provenant des pays les moins avancés entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Enfin, nous rendrons davantage de comptes aux contribuables canadiens. Tous les sondages le disent, les Canadiens souhaitent contribuer à corriger l'énorme déséquilibre existant à l'échelle du globe. Ils savent que la coopération au développement contribue à l'édification d'un monde plus sûr, plus juste et plus prospère pour les habitants des pays en développement et pour eux-mêmes. Dans les prochaines années, nous nous emploierons à susciter davantage l'intérêt du public afin de mieux informer les Canadiens et de les encourager à devenir des citoyens du monde actifs et convaincus.

Ce Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 expose les plans d'activité de l'ACDI pour les trois prochaines années à l'intérieur d'un cadre se fondant sur les Objectifs de développement du millénaire. Parallèlement à nos priorités et à notre programme de travail pour cette période, nous y décrivons les résultats que nous nous proposons d'atteindre. J'encourage tous les Canadiens à prendre connaissance de ce rapport que je sou mets respectueusement à l'examen du Parlement du Canada.

---

Ministre de la Coopération internationale

## 1.2 Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 de l'**Agence canadienne de développement international**.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncées dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le SCT.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et de pouvoirs fournis.

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### 1.3 Résumé

Depuis plus de trente ans, l'ACDI administre l'aide publique au développement (APD) du Canada en Afrique et au Moyen-Orient, dans les Amériques et en Asie. Depuis 1995, l'Agence est également responsable de l'aide publique (AP) du Canada aux pays d'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.

Le mandat de l'ACDI consiste à appuyer le développement durable dans le but de réduire la pauvreté et de contribuer à un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. En Europe centrale et de l'Est, l'ACDI s'est vu confier un mandat additionnel - celui d'appuyer le développement démocratique et la libéralisation économique, ainsi que les efforts internationaux en vue de réduire les menaces à la sécurité canadienne et internationale. En réalisant son mandat, l'ACDI contribue aux grands objectifs de politique étrangère du Canada : la promotion de la prospérité, la protection de la sécurité au Canada et dans le monde et le rayonnement des valeurs canadiennes. Les intérêts canadiens sont bien servis par des initiatives qui favorisent la coopération, l'égalité et la sécurité à l'échelle mondiale dans un monde où les pays industrialisés et les pays en développement sont de plus en plus interdépendants. À ce titre, l'ACDI ne travaille pas en vase clos - les partenariats axés sur le consensus et la collaboration qu'elle poursuit - avec les gouvernements des pays en développement, la société civile locale et canadienne, les institutions régionales et multilatérales, les institutions financières internationales, d'autres donateurs bilatéraux, ainsi que d'autres ministères gouvernementaux canadiens - sont de plus en plus indispensables à la réalisation de son mandat.

Les nouvelles orientations les plus importantes de l'Agence prévues au cours des trois prochaines années, telles que précisées dans *Le Canada fait une différence dans le monde : Énoncé de politique pour une plus grande efficacité de l'aide*<sup>1</sup>, font appel à des investissements accrus dans un groupe spécifique de pays<sup>2</sup>, davantage d'efforts concentrés en Afrique, des investissements accrus dans le développement rural par le biais d'un appui à l'agriculture et au développement du secteur privé, et des changements que l'Agence entend apporter dans la façon dont elle fait des affaires dans le but de mieux réaliser ses engagements. De plus, l'Agence poursuivra ses efforts importants afin de s'assurer que les jeunes soient impliqués dans les efforts du Canada qui visent à faire une différence dans le monde. Cette nouvelle concentration stratégique profitera de l'engagement renouvelé du gouvernement du Canada d'accroître ses investissements dans les activités de coopération internationale. Le Discours du Trône<sup>3</sup> de septembre 2002 a confirmé l'engagement qu'a pris le Canada de doubler son aide internationale d'ici 2010.

En 2001, l'Agence a développé un ensemble de Résultats clés de l'Agence (RCA) pour lui permettre d'ajuster davantage sa planification, sa production de rapports et son cycle de programmes en fonction de son mandat. Les Résultats de développement de l'ACDI - soit l'impact qu'elle prévoit obtenir dans les pays partenaires dans les domaines prioritaires du bien-être économique, du développement social, de la durabilité environnementale et de la gouvernance - constituent les Résultats stratégiques de l'ACDI. L'égalité entre les sexes et

---

<sup>1</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/aideeffectiveness>

<sup>2</sup> Le Bangladesh, la Bolivie, l'Éthiopie, le Ghana, le Honduras, le Mali, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie

<sup>3</sup> <http://www.sft-ddt.gc.ca/sft.htm>

l'environnement sont des priorités transectorielles qui recoupent tous les Résultats de développement. Ces résultats s'appuient sur un certain nombre de stratégies et d'outils de gestion.

Les Résultats de développement de l'ACDI sont conformes aux Objectifs de développement pour le millénaire (ODM)<sup>4</sup>. Ces Objectifs forment un ensemble de cibles et d'objectifs internationaux que poursuivent tous les partenaires de la coopération au développement<sup>5</sup>. L'Agence partage ainsi avec le reste de la communauté internationale la responsabilité de la réalisation de ces objectifs et cibles.

Parmi les priorités définies par l'ACDI pour ses Résultats de développement au cours des trois prochaines années figurent dans le domaine du bien-être économique, le renforcement de ses investissements en agriculture et dans le développement rural, ainsi qu'un appui accru au développement du secteur privé; le développement de la capacité des pays partenaires de négocier de solides ententes et partenariats et l'appui au développement d'un environnement porteur de la croissance économique. Les priorités de l'ACDI au cours des trois prochaines années dans le domaine du développement social sont de favoriser l'intégration des principes d'égalité entre les sexes dans tous ses programmes de développement avec ses partenaires et de renforcer ses programmes en éducation de base, en santé, en matière de VIH/sida, et de protection des enfants. Les priorités de l'Agence en matière de durabilité environnementale pour les trois prochaines années comprennent le développement des capacités de ses partenaires de façon à ce qu'ils puissent répondre aux enjeux environnementaux globaux, régionaux et nationaux comme la désertification, la biodiversité et le changement climatique; l'appui et la promotion d'un dialogue sur les politiques socio-économiques et l'appui aux programmes qui proposent des solutions aux problèmes environnementaux. Les priorités de l'Agence en matière de gouvernance au cours des trois prochaines années prévoient intégrer encore plus les principes des droits de la personne à tous ses programmes de développement, renforcer les institutions démocratiques et se pencher davantage sur la prévention des conflits, la réconciliation après un conflit, la consolidation de la paix et la sécurité.

Sur le plan interne, l'ACDI poursuit ses efforts en vue d'améliorer les stratégies et outils qu'elle utilise dans la prestation de ses Résultats de développement. Ainsi, l'Agence concentrera une partie importante de ses investissements dans un nombre limité de pays, les plus pauvres du monde, qui se sont déjà engagés dans un processus de bonne gouvernance. L'ACDI évolue également afin de parvenir à un juste équilibre entre les programmes dirigés et les programmes spontanés (les programmes non sollicités) et ce, au moment où elle s'apprête à jumeler davantage ses plans et priorités à ceux des pays partenaires. L'Agence délaisse progressivement les stratégies de projets au profit de stratégies axées sur les programmes qui appuient la prise en charge locale et qui font appel à une plus grande coordination entre les donateurs. Elle participe également à des efforts en vue de favoriser une plus grande cohérence en matière d'orientations de politique et de programme axés sur les politiques, tout comme elle cherche à délier une part de l'aide canadienne. L'ACDI œuvre également à améliorer la perception qu'ont les Canadiens de la valeur, de l'efficacité et du rendement des programmes d'aide publique au développement

---

<sup>4</sup> <http://www.developmentgoals.org>

<sup>5</sup> Les ODM ont établi des cibles et des indicateurs pour éliminer la pauvreté et la faim; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes; réduire la mortalité infantile; améliorer la santé maternelle; combattre le VIH/sida et d'autres maladies; assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

(APD) et d'aide publique (AP), tout en stimulant leur participation à la coopération au développement.

Les Résultats de gestion de l'ACDI appuient à la fois les Résultats de développement et les stratégies qui permettent de les réaliser. À cet égard, l'Agence poursuivra ses efforts en vue de renforcer sa capacité en matière d'analyse et d'orientations de politique, d'évoluer en une organisation axée sur le savoir, de développer une main d'œuvre bien informée, hautement motivée et davantage représentative et de raffermir sa présence sur le terrain. L'ACDI accordera la priorité aux procédés opérationnels transparents, cohérents et économiques, tout en poursuivant ses efforts en vue d'améliorer ses pratiques de gérance et de conservation au Canada et à l'étranger.

L'Agence est déjà reconnue dans le monde pour son expérience en matière de gestion axée sur les résultats et elle poursuivra ses efforts en vue d'évoluer en une organisation axée sur le savoir. L'Agence utilise trois types d'analyses internes distinctes, mais complémentaires - la mesure du rendement, l'évaluation et la vérification interne - comme éléments de sa stratégie d'ensemble de gestion du rendement et de production de rapports. Les efforts se poursuivront au cours de la période 2003-2006 en vue de créer des liens entre les résultats à l'échelle des programmes et les résultats à l'échelle des projets et de l'Agence. L'ACDI procédera aussi à la mise en œuvre de sa stratégie intégrée des risques.

En 2003, la participation active de l'ACDI au présent projet de Gestion moderne (modernisation des fonctions de contrôleur) à l'échelle de l'administration fédérale comprendra le développement d'un plan d'action de gestion intégrée. Sa participation à ce projet confirme sa volonté d'améliorer ses pratiques de gestion en vue d'appuyer plus efficacement la coopération au développement. Dans le cadre de sa participation à l'initiative Gouvernement en direct (GeD)<sup>6</sup>, l'ACDI poursuivra ses efforts en vue de mettre en place les politiques, systèmes et processus qui facilitent la communication électronique entre elle et les Canadiens et Canadiennes (ex. pour la soumission de propositions de projet).

L'Agence entend profiter le plus possible de ce point culminant de son histoire. Ses objectifs de développement sont précis, sans compter qu'ils sont jumelés à ceux de la communauté internationale. Il s'est développé un consensus international sur les principes et stratégies à privilégier pour parvenir à ces objectifs. L'Agence s'est déjà engagée dans un processus de transformation interne et de modernisation et il est prévu que le budget d'aide internationale augmentera au cours des prochaines années. Tous ces facteurs permettront à l'ACDI de remplir son mandat, de façon efficiente et soutenue, pour le plus grand bénéfice des populations des pays en développement et de la population canadienne.

---

<sup>6</sup> [http://www.gol-ged.gc.ca/index\\_e.asp](http://www.gol-ged.gc.ca/index_e.asp)

## 2.0 Raison d'être de l'Agence

Depuis plus de 30 ans, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est chargée de l'administration de la plus grande partie du programme canadien d'aide publique au développement (APD) dans les pays d'Afrique<sup>7</sup> et du Moyen-Orient<sup>8</sup>, des Amériques<sup>9</sup>, et de l'Asie<sup>10</sup>. En 1995, l'Agence a également pris en charge les programmes d'aide publique (AP) dans les pays d'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique — les pays en transition<sup>11</sup> — où son mandat consiste à appuyer le développement démocratique et la libéralisation économique.

L'ACDI participe à la coopération au développement avec plus de 120 pays au moyen d'une variété de mécanismes d'exécution. Alors que l'Agence poursuit sa coopération directe, par le truchement de programmes et de projets, elle met de plus en plus l'accent sur l'influence et le dialogue en matière de politique comme moyen de renforcer l'efficacité de son aide. L'Agence entreprend des activités qui contribuent au bien-être économique, au développement social, à la durabilité de l'environnement et à la gouvernance dans les pays partenaires. Dernièrement, les membres du Comité d'aide au développement (CAD)<sup>12</sup> de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>13</sup> ont tenu à souligner la capacité particulière de l'ACDI de donner à l'action de la communauté internationale « une impulsion propre à repousser les frontières de la coopération internationale dans les domaines comme l'égalité homme-femme et le renforcement des capacités<sup>14</sup>. »

Tel qu'énoncé dans la *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003*<sup>15</sup> (SDD), la raison d'être de l'Agence est d'appuyer le développement durable. Depuis plusieurs années, l'Agence stimule la croissance dans les pays en développement par des voies plus équitables et plus durables sur le plan écologique, intégrant au processus les aspects sociaux, politiques, environnementaux et culturels du développement. La *Stratégie de développement durable de l'ACDI* favorise l'intégration permanente des principes de développement durable dans tous les programmes de l'Agence. La Stratégie est d'ailleurs le Plan d'activités ministériel de l'Agence et, à ce titre, le présent *Rapport sur les plans et les priorités* actualise la SDD de l'ACDI pour 2003-2004.

---

<sup>7</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/afrika-f.htm>

<sup>8</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/afrika-f.htm>

<sup>9</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/america-f.htm>

<sup>10</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/asia-f.htm>

<sup>11</sup> [http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/webcountry.nsf/europe\\_f.html](http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/webcountry.nsf/europe_f.html)

<sup>12</sup> <http://www.oecd.org/FR/home/0,,FR-home-notheme-2-no-no-no-0--no-,00.html>

<sup>13</sup> <http://www.oecd.org/FR/home/0,,FR-home-0-nodirectorate-no-no-no-0--no-,00.html>

<sup>14</sup> Examen de l'aide du Canada, par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OECD.

<sup>15</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/sdd>

## 2.1 Mandat et objectif

Le mandat de l'ACDI est de **soutenir le développement durable afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus équitable et plus prospère.**

À ce mandat s'ajoute celui du programme des pays en transition, lequel est de favoriser le développement démocratique et la libéralisation économique en Europe centrale et de l'Est et d'appuyer les efforts de la communauté internationale en vue de réduire les menaces à la sécurité canadienne et internationale.

L'apport de l'ACDI en matière d'aide internationale est indispensable à la pleine réalisation des objectifs plus généraux de la politique étrangère du Canada, lesquels figurent dans l'énoncé du gouvernement intitulé *Le Canada dans le monde* :

- la promotion de la prospérité;
- la protection de la sécurité au Canada et dans le monde;
- le rayonnement des valeurs canadiennes<sup>16</sup>.

Conformément à sa mission, l'ACDI poursuit le double objectif suivant<sup>17</sup> :

- appuyer les efforts des populations des pays en développement et des pays en transition en vue de réaliser un **développement économique et social durable**, conforme à leurs besoins et à leur environnement, en collaborant avec eux à la réalisation d'activités de développement;
- apporter une **aide humanitaire**, contribuant ainsi aux intérêts économiques et politiques du Canada à l'étranger en favorisant la **justice sociale, la stabilité internationale et le développement de relations économiques à long terme** pour le plus grand bénéfice de la communauté internationale toute entière.

---

<sup>16</sup> [http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign\\_policy/cnd-world/menu-fr.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/menu-fr.asp)

<sup>17</sup> *Budget des dépenses 2000-2001* : Parties I et II, pages 9 et 10.

## 2.2 Avantages pour les Canadiens

En plus de s'appuyer sur les trois piliers de la politique étrangère du Canada — soit la prospérité, la sécurité et les valeurs canadiennes —, les activités de l'Agence s'inscrivent dans le contexte d'une plus grande interdépendance internationale. De nos jours, pour que la coopération multilatérale au développement international soit efficiente, il faut reconnaître que les pays industriels et les pays en développement sont interdépendants et que les intérêts canadiens sont bien servis par une politique qui favorise la coopération et l'égalité à l'échelle mondiale.

L'ACDI investit dans des initiatives qui renforcent l'économie mondiale dans le but d'accroître la **prospérité et l'emploi**. L'Agence considère qu'une stratégie équilibrée de réduction de la pauvreté doit comprendre des initiatives visant à stimuler la croissance économique. La réduction de la pauvreté est au cœur des activités de l'ACDI, puisqu'elle influence de façon directe tous les autres indicateurs de bien-être humain et social, y compris l'éducation, la santé et la nutrition, l'environnement et la sécurité. En réalité, la réduction de la pauvreté s'est imposée comme le principal objectif de tous les autres donateurs et organismes d'aide bilatéraux et multilatéraux. Les études économiques<sup>18</sup> confirment qu'il s'agit là d'une stratégie valable, puisqu'il a été démontré que chaque point de pourcentage additionnel dans la consommation des ménages des pays en développement réduit d'environ deux pour cent le pourcentage de gens vivant dans l'extrême pauvreté.

Les objectifs de réduction de la pauvreté, de bien-être économique et de développement durable ne peuvent se réaliser dans des zones de conflits ou dans des zones qui ont déjà connu des conflits et où les institutions de gouvernance sont faibles. De plus, les témoignages indiquent que la pauvreté chronique alimente l'instabilité sociale et le fanatisme extrême. En concentrant sur des objectifs de développement à long terme, y compris la réduction de la pauvreté, la coopération au développement joue un rôle prédominant dans la promotion de la paix et de **la sécurité** dans le monde. Les activités de l'ACDI profitent ainsi à tous les Canadiens puisqu'elles contribuent à ce plan d'action mondial et à la prospérité des autres pays. Ses activités en Afghanistan (voir encadré 1 : L'ACDI participe à la reconstruction de l'Afghanistan) témoignent bien de l'engagement de l'Agence à s'opposer aux causes profondes de l'instabilité dans le monde. L'objectif de l'ACDI est d'aider à mettre fin à la souffrance humaine et à la dépossession et à renforcer les conditions qui favorisent la stabilité et la sécurité.

---

<sup>18</sup> Groupe de la Banque mondiale : *Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001*.

### **Encadré 1 : L'ACDI participe à la reconstruction de l'Afghanistan**

Depuis la chute du régime des Talibans en 2001, plusieurs régions du pays demeurent instables. Le budget fédéral de 2001 consacrait 100 millions de dollars à l'aide humanitaire et à la reconstruction de l'Afghanistan, en s'appuyant sur les interventions précédentes de l'ACDI dans ce pays. En conséquence, l'Agence a participé aux efforts de la communauté internationale en vue de répondre aux besoins de la population afghane dans trois grands domaines : **l'aide humanitaire, les besoins en matière de sécurité, l'aide à la reconstruction et au développement** :

- près de la moitié de la contribution annoncée, soit 47 millions de dollars, a été engagée ou déboursée pour **l'aide humanitaire**, acheminée par les Nations Unies<sup>19</sup>, la Croix Rouge<sup>20</sup> et les organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes, principalement pour des besoins d'aide alimentaire, des soins médicaux de base, la survie des enfants, le rapatriement des réfugiés, et l'effort en vue d'éliminer les mines terrestres antipersonnel et de limiter leurs contrecoups sur la population;
- 18 millions de dollars ont été consacrés à la **consolidation de la paix et à la réforme de la sécurité**, en particulier à la réforme de la justice, aux services de police, à la préparation d'élections ainsi qu'à la démobilisation et à la réinsertion sociale des anciens combattants;
- 35 millions de dollars ont été consacrés à la **reconstruction**, qui jette les fondements d'un **développement** à long terme. L'ACDI a participé au financement des coûts de l'Autorité de transition afghane (ATA), lui apportant une assistance technique et l'appuyant dans quelques-uns de ses projets à incidence rapide, ainsi que dans des projets d'éducation, d'égalité entre les sexes et de développement communautaire.

L'ACDI est à mettre au point une stratégie de programme pour l'Afghanistan pour 2003-2005, laquelle précisera les secteurs prioritaires de ses interventions dans ce pays au cours des prochaines années. Alors qu'il paraît nécessaire d'amorcer le passage d'une aide humanitaire à une aide à la reconstruction, le flot de réfugiés, les menaces qui persistent et les épisodes de violence indiquent qu'il sera nécessaire de continuer d'apporter à la fois une aide humanitaire et une aide à la consolidation de la paix. En outre, l'Agence entend consacrer des fonds supplémentaires, en sus des 100 millions de dollars attribués en décembre 2001, pour soutenir les activités du gouvernement afghan.

Enfin, la coopération au développement — qui puise ses racines dans les **valeurs** de justice sociale et qui cherche à corriger les sévères déséquilibres à l'échelle planétaire — s'avère la bonne stratégie à suivre du point de vue de la justice, de l'éthique et de la solidarité humaine. Le développement durable consiste à concilier les besoins humains avec les intérêts économiques, les contraintes environnementales et les contextes culturels. La dimension humaine du développement est d'élargir les choix humains et de renforcer les capacités humaines de façon à permettre aux gens de vivre la vie qu'ils désirent. Les Canadiens et les Canadiennes, qui appuient fermement les activités d'aide au développement<sup>21</sup>, comprennent bien que les déséquilibres mondiaux — en matière de santé, de qualité et de normes environnementales, de liberté, de démocratie, de sécurité et de possibilités de développement économique et social — limitent la capacité des gens de réaliser leur plein potentiel, leur créativité et de vivre pleinement leur vie.

<sup>19</sup> <http://www.un.org>

<sup>20</sup> <http://www.ifrc.org/fr/index.asp> et <http://www.croixrouge.ca/article.asp?id=000006>

<sup>21</sup> En mars 2002, 85 p. 100 des Canadiens qui ont participé à un sondage de la maison Environics ont exprimé leur appui à l'aide au développement et à l'aide humanitaire.

## 3.0 Vue d'ensemble de la planification

### 3.1 Exécution du programme

L'ACDI participe à la coopération au développement essentiellement de quatre façons :

- en influençant les politiques et en participant au dialogue sur les politiques avec les pays en développement, avec les autres donateurs ou au sein des forums internationaux, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)<sup>22</sup> et d'autres ministères fédéraux;
- en coopérant directement par le truchement de projets et de programmes qui ont fait l'objet d'ententes avec les gouvernements, les organismes ou les institutions des pays en développement;
- en finançant des activités de développement par l'intermédiaire des organisations internationales, dont les banques de développement, les organismes multilatéraux et les organisations non-gouvernementales (ONG) internationales;
- en appuyant des projets et des programmes proposés par des partenaires canadiens du secteur privé, du secteur sans but lucratif et du secteur institutionnel.

Influencer les politiques et participer au dialogue sur les politiques sont deux volets importants qui font partie de tous les programmes de l'ACDI. De plus en plus, l'Agence utilise ces mécanismes comme moyen de renforcer l'efficacité de l'aide, d'assurer la cohérence entre les ministères du gouvernement du Canada et de favoriser les intérêts des partenaires des pays en développement.

Les subventions, contributions et autres paiements de transfert sont des mécanismes importants d'exécution des programmes (pour de plus amples renseignements, voir annexe 1 : Renseignements financiers). En 2003-2004, les sommes consacrées à ces mécanismes s'élèveront à 2 230 millions de dollars, soit 91,2 p.100 des dépenses totales de l'ACDI, alors que le pourcentage résiduel, soit 8,8 p.100 des dépenses, compose le budget de fonctionnement de l'ACDI.

---

<sup>22</sup> <http://www.dfait-maeci.gc.ca/menu-fr.asp>

Le budget des dépenses de l'ACDI est tiré de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI), soit une partie du budget fédéral sous la rubrique des Affaires étrangères, laquelle est consacrée aux initiatives du Canada en matière d'aide publique au développement (APD)<sup>23</sup> et d'aide publique (AP)<sup>24</sup>. L'APD représente environ 96 p. 100 de l'enveloppe et l'AP la différence, soit 4 p. 100. Introduite lors du budget fédéral de février 1991, l'EAI se trouve partagée entre un certain nombre de ministères fédéraux (voir section 6.0 du présent rapport pour la répartition de l'EAI). L'ACDI est directement responsable de la gestion d'environ 80 p. 100 de l'EAI.

L'ACDI n'agit pas seule. Ses partenaires se composent des gouvernements des pays bénéficiaires, d'autres ministères du gouvernement du Canada, de la société civile (y compris les ONG, les organismes communautaires, les universités et les organismes de recherche), du secteur privé, tant au Canada que dans les pays en développement, des institutions régionales et multilatérales, des institutions financières internationales (p. ex. la Banque mondiale<sup>25</sup>, le Fonds monétaire international (FMI)<sup>26</sup>) et d'autres donateurs bilatéraux.

### **3.2 Contexte de planification de l'ACDI**

Au cours des 50 dernières années, la théorie et la pratique de la coopération au développement ont considérablement évolué. Dans les années 1950, l'aide ou l'assistance au développement accordait la priorité à la reconstruction. Au cours des années 1960, la planification étatique était de mise, alors que la fin des années 1980 se caractérisait par une nette préférence pour les solutions axées sur les forces du marché et sur les ajustements structurels. Les gouvernements et les praticiens du développement réalisent de nos jours que ces stratégies étaient trop limitées, d'autant plus qu'elles ne prenaient pas toujours suffisamment en compte le contexte politique et culturel dans lequel la coopération au développement s'effectue. Aujourd'hui, il existe un consensus international sans précédent sur les façons de rendre la coopération au développement plus efficace. Ce consensus s'est traduit par une série de principes qui sont largement reconnus comme des éléments clés de bonnes pratiques en matière de développement (voir encadré 2 : Principes d'efficacité du développement).

---

<sup>23</sup> Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit l'aide publique au développement (APD) comme étant les sommes qui sont transférées « aux pays en développement et aux regroupements multilatéraux par des organismes publics (gouvernementaux), qui satisfont aux critères suivants : a) elles sont administrées, avec pour but principal, la promotion du développement économique et le bien-être des pays en développement; b) elles sont consenties à des conditions de faveur et conservent un caractère de subvention d'au moins 25 % ».

<sup>24</sup> L'aide publique (AP) désigne les sommes accordées aux pays qui ne sont pas admissibles à l'APD (par exemple, la plupart des « pays en transition » de l'Europe centrale et de l'Est).

<sup>25</sup> <http://www.banquemondiale.org/>

<sup>26</sup> <http://www.imf.org/external/fire/index.htm>

### **Encadré 2 : Principes d'efficacité du développement**

Les principes d'un développement international efficace ont été bien articulés dans un document publié en 1996 par le Comité d'aide au développement (CAD)<sup>27</sup> de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>28</sup>, ayant pour titre *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*<sup>29</sup>. Ces principes se résument ainsi :

- **Prise en charge locale**, ce qui signifie que, pour être durables, les stratégies de développement doivent être élaborées par les pays bénéficiaires, par le gouvernement et par la population, et refléter leurs priorités plutôt que celles des donateurs.
- **Amélioration de la coordination entre les donateurs**, ce qui signifie que les pays bénéficiaires ont au premier chef la responsabilité de coordonner leur coopération au développement avec les autres pays et institutions.
- **Partenariats plus étroits**, grâce à l'élaboration d'accords précisant les responsabilités des pays en développement et de leurs partenaires externes, ainsi que les responsabilités communes.
- **Approche axée sur les résultats**, alliée à une amélioration du suivi et de l'évaluation des programmes de développement.
- **Plus grande cohérence** des politiques des pays industrialisés dans des domaines autres que celui de l'aide, par exemple, les politiques en matière de commerce, d'investissement étranger direct, et de transfert de technologie, qui peuvent avoir des effets profonds sur les pays en développement.

Ces principes témoignent d'une transformation importante, soit le passage du modèle axé sur l'aide au développement à une stratégie plus globale qui comprend une relation plus équilibrée entre pays donateurs et pays bénéficiaires, des efforts en vue de mieux coordonner les politiques et les programmes entre les donateurs, et une cohérence accrue pour ce qui est des enjeux comme le commerce, l'immigration, la santé et l'environnement. Le consensus sur ces principes, objectifs et stratégies de développement a été confirmé lors de grandes rencontres internationales tenues dernièrement — la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha, au Qatar<sup>30</sup>, en novembre 2001; la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>31</sup>, à Monterrey en mars 2002, sous l'égide des Nations Unies; le Sommet du G8 à Kananaskis<sup>32</sup>, en juin 2002; le Sommet mondial sur le développement durable<sup>33</sup>, à Johannesburg en août 2002.

La réduction durable de la pauvreté s'impose comme l'objectif prioritaire pour les gouvernements, les organismes d'aide et les institutions multilatérales. D'ailleurs, les Objectifs de développement pour le millénaire (ODM), diffusés par les Nations Unies en 2001, précisent un ensemble d'objectifs concrets à atteindre (voir encadré 3 : Objectifs de développement pour le millénaire). Ces objectifs ont tous été intégrés aux Résultats stratégiques de l'ACDI.

<sup>27</sup> <http://www.oecd.org/FR/home/0,,FR-home-nothème-2-no-no-no-0--no-,00.html>

<sup>28</sup> <http://www.oecd.org/dac>

<sup>29</sup> <http://www.oecd.org/pdf/M00003000/M00003334.pdf>

<sup>30</sup> En novembre 2001, la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) proposa une nouvelle perspective en matière de partenariat international. En effet, pour la toute première fois les intérêts et les besoins des pays en développement figuraient au cœur de l'ordre du jour, comme en témoigne la déclaration de Doha, qu'on peut consulter à l'adresse suivante : [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/minist\\_f/min01\\_f/mindecl\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm)

<sup>31</sup> Voir <http://www.un.org/french/esa/ffd/index.html> : Lors de cette conférence, les pays donateurs ont redoublé d'efforts pour accroître les niveaux d'aide. Le Canada, pour sa part, a annoncé une augmentation annuelle de 8 p. 100 de son budget d'aide.

<sup>32</sup> Le Sommet du G8 de Kananaskis accorda une attention particulière à la croissance économique mondiale et au développement durable, à la mise sur pied d'un nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et à la lutte contre le terrorisme.

<sup>33</sup> <http://www.un.org/french/events/wssd/>

### **Encadré 3 : Objectifs de développement pour le millénaire<sup>34</sup>**

1. **Éliminer la pauvreté et la faim** : Entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour; entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim.
2. **Assurer l'éducation primaire pour tous** : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
3. **Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes** : Éliminer les disparités fondées sur le sexe dans l'éducation au niveau primaire et secondaire, d'ici à 2005 si possible, et à tous les autres niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.
4. **Réduire la mortalité infantile** : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des moins de cinq ans.
5. **Améliorer la santé maternelle** : Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.
6. **Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies** : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle.
7. **Assurer un environnement durable** : Intégrer les principes de développement durable aux politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.
8. **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement** : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays enclavés et des petits États insulaires en développement. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement. En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.

### *Les défis du développement*

Le mandat de l'ACDI, lequel est de favoriser le développement durable, s'avère tout à la fois complexe et exigeant. Un développement qui soit équitable et durable sur le plan écologique, et qui consolide les capacités économiques, politiques et socioculturelles des hommes et des femmes, des filles et des garçons, fait appel à des mesures d'intervention liées entre elles dans de nombreux domaines, notamment celui du bien-être économique, du développement social, de la durabilité de l'environnement et de la bonne gouvernance, domaines qu'englobent d'ailleurs les Résultats clés de l'Agence. Le développement durable renvoie aussi à des préoccupations en matière d'équité et d'impartialité (garantir les droits des pauvres et des générations à venir) dans une perspective à long terme.

L'état de la population mondiale s'est considérablement amélioré au cours des 30 années de participation du Canada au développement international. Tous les principaux indicateurs de bien-être humain — espérance de vie, santé et éducation — témoignent d'importants progrès. Entre 1970 et l'an 2000, l'espérance de vie à la naissance est passée de 59,9 à 66,9 ans. Le taux

<sup>34</sup> <http://www.banquemonddiale.org/apropos/activites/mdgs-french.htm>

global de mortalité infantile a chuté de près de la moitié<sup>35</sup> et l'alphabétisation a doublé dans les pays qui se caractérisent par un faible développement humain. Le Canada a joué un rôle de premier plan en favorisant ces changements.

En dépit de ces succès, des problèmes complexes et déconcertants persistent, problèmes que les Objectifs de développement pour le millénaire<sup>36</sup> tentent de cerner et auxquels ils se proposent de répondre. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)<sup>37</sup> fait état de statistiques plutôt sombres au sujet du **bien-être économique** mondial, en particulier en ce qui a trait aux présents niveaux de disparité de la richesse mondiale. Ainsi, les revenus du 1 p. 100 de population le plus riche du monde équivalent à ceux des 57 p. 100 les plus pauvres. En outre le fardeau de la dette et les faibles niveaux d'investissements étrangers directs (IED) dans les pays en développement handicapent toujours les efforts en vue de réduire la pauvreté. L'échec des tentatives en vue de réduire la pauvreté en Afrique sub-saharienne — où la proportion de gens qui vivaient avec un dollar par jour était le même à la fin de la décennie des années 1990 qu'au début —, continue de s'imposer comme une préoccupation sérieuse. La pauvreté touche souvent le plus directement et de façon disproportionnée les enfants. Dans une cinquantaine de pays, où vit tout près de 40 p. 100 de la population du monde, plus d'un cinquième des enfants de moins de cinq ans souffrent d'insuffisance pondérale<sup>38</sup> (poids inférieur à la norme). La réduction de la pauvreté est l'objectif prioritaire des efforts de la coopération au développement en vue d'accroître le niveau de bien-être économique. À cet égard, d'importantes percées ont été enregistrées au cours de la dernière décennie. Au cours de cette période, un nouveau cadre de développement s'est imposé, lequel témoigne de changements dans la façon de définir la pauvreté et qui met l'accent sur des résultats de lutte contre la pauvreté axés sur les revenus et sur d'autres indicateurs<sup>39</sup>. En dépit de certains progrès, les niveaux mondiaux de pauvreté demeurent élevés et de nombreux défis persistent.

La pauvreté entrave le **développement social**, puisqu'elle est l'une des causes principales de la malnutrition, du manque d'accès à l'éducation et de la maladie. Ainsi, même si le taux de malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans dans les pays en développement est passé de 46,5 p. 100 en 1970 à 27 p. 100 en 2000, 150 millions d'enfants des pays économiquement faibles et à revenu moyen souffrent toujours de malnutrition. Au rythme actuel des progrès, quelque 140 millions d'enfants souffriront toujours d'insuffisance pondérale en 2020<sup>40</sup>. À l'échelle mondiale, les inscriptions scolaires au primaire ont augmenté. Toutefois, 97 p. 100 des 113 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire mais qui n'y sont pas inscrits se retrouvent dans les pays en développement<sup>41</sup>. Près de 60 p. 100 de ces enfants sont des filles et, des 854 millions d'adultes analphabètes dans le monde, 544 millions sont des femmes<sup>42</sup>. Chaque année, 11 millions d'enfants meurent de maladies qui peuvent être prévenues, résultat souvent de carences ou problèmes simples à résoudre, en nutrition, en assainissement, en santé maternelle et

---

<sup>35</sup> *Rapport mondial sur le développement humain 2002*, PNUD, <http://www.undp.org/hdr2002/francais/>

<sup>36</sup> <http://www.banquemondiale.org/apropos/activites/mdgs-french.htm>

<sup>37</sup> *Rapport mondial sur le développement humain 2002*, PNUD, <http://www.undp.org/hdr2002/francais/>

<sup>38</sup> *Rapport mondial sur le développement humain 2002*, PNUD, <http://www.undp.org/hdr2002/francais/>

<sup>39</sup> Les sources de revenus de la pauvreté font référence à ce que les gens achètent et combien ils y consacrent, alors que les sources autres que les revenus réfèrent à la qualité de vie et au bien-être (ex accès à l'eau potable, aux soins de santé).

<sup>40</sup> <http://www.developmentgoals.org/Poverty.htm>

<sup>41</sup> UNESCO, 2000. *Education For All: 2000 Assessment*, Statistical Document, avril 2002, p. 8-9

<sup>42</sup> Filmer, Deon. 1999. *The Structure of Social Disparities in Education: Gender and Wealth*. Working paper 5. World Bank, Development Research Group and Poverty Reduction and Economic Management Network. Avril 2002. Article cité dans UNESCO, 2002. *Education For All: 2000 Assessment*, Statistical Document, p. 22.

en éducation. La pandémie du VIH/sida a aussi atteint des proportions inquiétantes. Selon le rapport annuel des Nations Unies sur le VIH/sida, publié en novembre 2002<sup>43</sup>, cinq millions de personnes ont contracté le virus en 2002 et trois millions sont morts de maladies reliées au sida. Au total dans le monde, 42 millions de personnes vivent avec le VIH/sida; 90 p. 100 d'entre elles vivent dans les pays en développement et de ce nombre 75 p. 100 se trouvent en Afrique sub-saharienne.

La santé, l'alimentation et la nutrition, et la lutte contre la pauvreté sont toutes intimement liées à la **durabilité de l'environnement**. Cette interdépendance est particulièrement frappante dans les pays qui ont une forte proportion de populations rurales et dont l'économie dépend largement des ressources naturelles. Les résidents des villes doivent également surmonter d'énormes défis. Les risques traditionnels associés à l'absence d'eau potable, d'assainissement et d'élimination des déchets donnent lieu régulièrement à l'apparition de foyers de maladies qui ont disparues des pays développés, comme la diarrhée, le paludisme et le choléra. La pollution de l'air — à la fois à l'intérieur et à l'extérieur — pose aussi un sérieux problème de santé. Selon une récente étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)<sup>44</sup>, les décès dus à la pollution de l'air se chiffrent à trois millions de morts chaque année et dépassent les décès de la route dans une proportion de trois pour un.

L'un des enseignements que l'on retient dans le contexte de la dernière décennie, est la constatation que les institutions politiques nationales ne parviennent pas à répondre aux défis de gouvernance d'un monde plus interdépendant. À l'échelle mondiale, les progrès en matière de libertés politiques s'avèrent mitigés. Soixante-treize pays qui regroupent environ 42 p. 100 de la population mondiale ne tiennent toujours pas d'élections libres et justes, et 106 gouvernements briment toujours les libertés civiles et politiques<sup>45</sup>. On reconnaît de plus en plus qu'en l'absence d'une gouvernance efficace et transparente, il est impossible de parvenir au développement durable. L'un des principaux défis en matière de développement est de favoriser les progrès dans le domaine de la gouvernance, surtout compte tenu du fait que la corruption tend à limiter considérablement ces progrès. En soi, la corruption est un problème mondial de première importance et ses plus grandes victimes sont les pauvres de ce monde<sup>46</sup>.

Les Objectifs de développement pour le millénaire (ODM)<sup>47</sup> témoignent de ces défis en matière de développement et les Nations Unies ont indiqué qu'il faudrait prévoir de toute urgence une période de mise en œuvre intensive — en recourant à des stratégies efficaces qui s'appuient sur la prise en charge nationale et le partenariat — pour être en mesure d'atteindre ces objectifs. Tous les partenaires et acteurs du développement sont bien conscients du fait qu'il faut doubler les présents niveaux mondiaux d'aide pour réaliser ces objectifs. Plusieurs pays en développement se sont déjà engagés à consacrer leur énergie et leurs ressources à la concrétisation des ODM, en appliquant respectivement leur Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

---

<sup>43</sup> <http://www.unaids.org/worldaidsday/2002/press/Epiupdate.html>

<sup>44</sup> <http://www.who.int/fr/index.html>

<sup>45</sup> Freedom in the World, 2002. *Freedom in the World 2001/2002: The Democracy Gap*. New York (<http://freedomhouse.org/research/survey2002.htm>), avril 2002, cité à la page 13 du rapport du PNUD accessible à l'adresse <http://www.undp.org/hdr2002/francais/>.

<sup>46</sup> <http://www.worldbank.org/wbi/governance/fra/index.htm> et <http://www.u4.no/news/welcome.cfm>

<sup>47</sup> <http://www.banquemondiale.org/apropos/activites/mdgs-french.htm>

Le consensus et la volonté de réaliser les ODM surviennent au moment où les niveaux de l'aide au développement fournie par les pays industrialisés sont tombés à des seuils historiques. Seulement cinq donateurs, soit le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, se conforment à l'objectif fixé en 1970<sup>48</sup> par les Nations Unies, c'est-à-dire de consacrer 0,7 p. 100 du produit national à cette fin. Des 22 pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, le Canada se classe au 19<sup>e</sup> rang<sup>49</sup> pour ce qui a trait à cet objectif. À la fois au pays et sur la scène internationale, on encourage le Canada à augmenter ses dépenses consacrées à l'aide au développement.

L'engagement du Canada pour ce qui est de réduire l'écart entre pays riches et pays pauvres — lequel objectif s'inscrit fermement dans les valeurs canadiennes d'humanitarisme, d'équité et de justice —, est manifesté de manière très claire dans le budget fédéral de 2003. L'enveloppe de l'aide internationale du Canada se verra augmenter de huit pour cent par année à compter de la présente année et jusqu'en 2004-2005, portant ainsi l'augmentation totale à 1,4 milliard de dollars. Le Canada répond ainsi de manière concrète à l'appel du CAD de l'OCDE en faveur d'une augmentation des fonds consacrés à la réduction de la pauvreté. Le Canada souhaite redevenir éventuellement l'un des 10 plus importants pays donateurs au monde. À cet égard, le budget fédéral, qui augmente de manière substantielle les fonds consacrés par le Canada à l'aide au développement, est un pas important dans la bonne direction.

### *Les défis des régions géographiques*

En plus des défis que doit affronter la communauté internationale toute entière, il existe aussi des défis régionaux propres aux pays des régions du monde en développement : l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient, les Amériques, et l'Europe centrale et de l'Est. Au nombre des questions sous-jacentes à tous ces défis régionaux, on compte en particulier un intérêt accru pour la sécurité mondiale à la suite des événements du 11 septembre 2001, et une prise de conscience du fait que le terrorisme menace toutes les régions du monde.

C'est en **Afrique** que l'on trouve les plus grands défis en matière de développement. Plusieurs pays africains, particulièrement ceux de l'Afrique sub-saharienne, en plus d'être affligés par une faible croissance économique, sont également minés par des conflits brutaux. Le VIH/sida continue d'imprimer sa marque sur le continent : plus de 12 millions d'enfants africains ont perdu soit l'un de leurs parents soit les deux en raison du sida; l'espérance de vie diminue<sup>50</sup>; les femmes représentent maintenant près de 60 p. 100 des personnes qui en sont affligées. Le sida a été directement associé à la crise alimentaire qui existe dans le Sud de l'Afrique et dans la Corne de l'Afrique. Les tentatives entreprises sur ce continent pour résoudre ces problèmes sont souvent limitées par une carence de ressources financières et humaines, par des catastrophes naturelles, par des institutions démocratiques plutôt faibles, par un environnement fragilisé par suite d'un conflit, et par l'incapacité, particulièrement celle des gouvernements, de favoriser le développement durable. Au Moyen-Orient, à la suite d'un conflit en Iraq, il sera peut-être nécessaire d'apporter à ce pays une aide humanitaire et une aide à la reconstruction.

---

<sup>48</sup> Le Rapport de la Commission Pearson recommanda l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB en 1969 et cet objectif fut adopté par les Nations Unies en 1970. Reproduit dans « World Aid Trends », *The Reality of Aid 2002*. Tony German et Judith Randel, Development Initiatives, 2002.

<sup>49</sup> Voir Examen de l'aide du Canada par le CAD de l'OCDE, 2002, <http://www.oecd.org/FR/document/0,,FR-document-0-nodirectorate-no-12-37245-0--no-,00.html>

<sup>50</sup> À la fin de la présente décennie, l'espérance de vie dans 11 pays sera inférieure à 40 ans.

En **Asie**, l'Afghanistan s'est imposé comme le point de concentration des efforts en 2002-2003. Ce pays continuera d'être l'un des principaux centres d'intérêt en 2003-2004. L'ACDI finalisera cette année l'élaboration de sa stratégie biennale de programme pour l'Afghanistan (voir encadré 1 : L'ACDI participe à la reconstruction de l'Afghanistan). Dans le reste de l'Asie, les niveaux de pauvreté demeurent élevés<sup>51</sup>, en dépit d'une croissance économique rapide dans plusieurs pays. Cette région continuera de ressentir cette année les contrecoups d'une croissance économique ralentie de la part des principaux blocs commerciaux (États-Unis, Europe et Japon), ce qui pourrait restreindre les exportations asiatiques et ralentir le rythme des réformes qui s'imposent. La région sera également témoin de l'émergence de systèmes commerciaux mondiaux fondés sur les règles qui exigeront la restructuration des processus de gouvernance et l'adaptation au rôle grandissant de la Chine comme l'un des principaux exportateurs. Des interventions militaires contre le terrorisme peuvent alimenter les tensions locales et régionales qui n'ont aucun rapport, comme le conflit transfrontalier entre l'Inde et le Pakistan et les désordres civils en Indonésie. De plus, la région est confrontée au besoin d'accroître la production agricole dans les zones qui étaient autrefois des champs de mines terrestres, mais aussi, dans d'autres régions qui sont aux prises avec la dégradation du sol et l'épuisement des sources d'eau; en même temps, il faut y gérer la transition vers une économie industrielle urbaine.

La région de l'**Amérique latine et des Antilles** affiche les niveaux les plus élevés d'inégalités sociales et économiques dans le monde. Les perspectives économiques de la plupart des nations de la région s'annoncent plutôt précaires à court terme. La situation qui se dégrade en Argentine et qui fait de nouveau de ce pays un demandeur important d'aide bilatérale et multilatérale, a aussi influencé les autres pays voisins du cône Sud. L'instabilité et la vulnérabilité persistent, alors que la violence et l'insécurité (reliées au commerce de la drogue, à la pauvreté et à d'autres facteurs) s'accroissent dans la région. Il y a d'ailleurs de fortes chances que cette tendance persiste. Le commerce illégal des narcotiques et des armes légères fleurit et toute la région est touchée par le conflit qui s'intensifie en Colombie, à la suite de la rupture des négociations de paix, des récentes élections et de l'accroissement de l'aide militaire américaine. C'est dans ce contexte d'instabilité que la région poursuit l'intégration économique, le commerce et se concentre sur les enjeux de développement, particulièrement par le truchement de l'Accord de libre-échange des Amériques (ALEA)<sup>52</sup> qui est en cours de négociation.

Alors que certains **pays en transition** de l'Europe centrale et de l'Est ont enregistré des progrès incontestables, il n'en demeure pas moins que d'importants défis associés à la transition et au développement persistent. Huit pays seront reçus membres de l'Union européenne en 2004-2005. La Russie continue d'accroître sa stature internationale en vertu d'un climat politique et économique plus stable. Dans les Balkans, la transition commence à prendre vraiment forme, maintenant que les conflits régionaux, ethniques et religieux régressent. La pauvreté chronique et des conditions de sécurité humaine fragiles persistent dans le Caucase méridional et en Asie centrale. Alors que l'Agence continuera d'appuyer les besoins liés à la transition en Russie, en Ukraine et dans les Balkans<sup>53</sup>, elle tentera également de répondre aux demandes répétées pour

---

<sup>51</sup> En Asie, plus de deux milliards de personnes, soit le tiers de l'humanité, gagnent moins de deux dollars américains par jour.

<sup>52</sup> [http://www.ftaa-alca.org/ftaadraft02/fre/draft\\_f.asp](http://www.ftaa-alca.org/ftaadraft02/fre/draft_f.asp)

<sup>53</sup> Dans les Balkans, l'ACDI concentre ses efforts sur la consolidation de la paix, qui lui permet de jeter les bases des programmes de transition.

une plus grande participation canadienne aux programmes de développement du Caucase méridional et de l'Asie centrale.

### 3.3 Les enseignements retenus

L'ACDI s'efforce de profiter de ses expériences et de favoriser l'apprentissage continu. L'Agence utilise plusieurs sources de renseignements en vue d'améliorer ses programmes et l'efficacité de sa gestion, y compris les suivantes : ses propres rapports de suivi, d'évaluation et de rendement, ses analyses et recherches, provenant à la fois de sources internes et de sources externes, de même que les enseignements retenus et les meilleures pratiques, puisés dans le contexte de sa collaboration avec d'autres donateurs et de sa participation aux forums internationaux. À titre de membre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE<sup>54</sup>, l'ACDI fait l'objet une fois tous les quatre ans d'un examen par ses pairs. L'Examen de l'aide du Canada par le CAD en 2002<sup>55</sup>, lequel a notamment fait appel à la participation de deux observateurs d'un organisme africain, comporte un certain nombre de constatations dignes d'intérêt. L'ACDI poursuivra ses efforts en vue de trouver de nouvelles façons d'acquérir des enseignements retenus, d'évaluer leurs conséquences et d'améliorer leur mise en œuvre aux différents échelons de l'Agence.

Voici quelques-uns des points saillants des enseignements retenus, y compris ceux mis en relief par l'Examen de l'aide du Canada par le CAD, qui encouragent l'ACDI à explorer de nouvelles orientations pour la période de 2003 à 2006 (voir section 3.4) :

- **Il faut recourir, de plus en plus, à une stratégie cohérente et globale en matière de développement.** Compte tenu des défis et des risques associés à la libéralisation du commerce et à la mondialisation de l'économie, l'expérience montre qu'une stratégie globale du développement s'impose à l'échelle tant nationale qu'internationale pour modifier radicalement le paradigme de la pauvreté. L'Examen de l'aide du Canada par le CAD recommande que le Canada s'applique davantage à rechercher la cohérence de ses orientations de politique en matière de développement et de réduction de la pauvreté, en renforçant la coordination au sein du gouvernement dans les domaines d'intervention tels l'immigration, le règlement des conflits et la consolidation de la paix, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il recommande également que le Canada favorise une plus grande libéralisation économique, en s'inspirant dans ce processus de sa nouvelle politique en matière d'accès au marché pour les pays les moins développés et les principes du déliement de l'aide.
- **Le Canada doit concentrer davantage son aide.** L'aide canadienne rejoint pratiquement chacun des quelque 120 pays en développement dans le monde par le truchement de différents mécanismes d'exécution. Le Canada a souvent fait l'objet de critiques de la part du CAD de l'OCDE<sup>56</sup> pour être, parmi tous les pays donateurs, celui dont l'aide est la plus diffuse. Il lui

---

<sup>54</sup> <http://www.oecd.org/FR/home/0,,FR-home-0-nodirectorate-no-no-no-0--no-,00.html>

<sup>55</sup> Examen de l'aide du Canada par le CAD de l'OCDE, 2002, <http://www.oecd.org/FR/document/0,,FR-document-0-nodirectorate-no-12-37245-0--no-,00.html>

<sup>56</sup> <http://www.oecd.org/FR/home/0,,FR-home-notheme-2-no-no-no-0--no-,00.html>

est recommandé de focaliser davantage son aide sur un nombre restreint de secteurs et de pays. L'ACDI mettra de l'avant cette stratégie davantage ciblée au cours des prochaines années.

- **Il faut canaliser davantage d'efforts en Afrique.** De plus en plus, un consensus international s'impose à l'effet qu'il faut adopter un ensemble de mesures rapides pour inverser la marginalisation de l'Afrique. Alors que tout le continent se démarque par des niveaux élevés de pauvreté et de sous-développement sans équivalents dans le monde, les dirigeants de plusieurs des pays les plus influents ont manifesté leur volonté de changement, entre autres en matière de gouvernance. À cette fin, ils ont adopté un certain nombre de mesures qui se retrouvent dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA)<sup>57</sup>. Il s'agit du tout premier plan de développement global élaboré par les dirigeants africains. Les pays développés reconnaissent également qu'il faut faire plus pour appuyer les efforts africains, comme en témoigne le Plan d'action pour l'Afrique du G8<sup>58</sup>.
- Les plus récentes recherches, de même que l'expérience, soulignent le fait **qu'un recentrage des efforts de la coopération au développement s'impose dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural**. Dans les pays partenaires, près des trois quarts de tous les pauvres vivent et travaillent en milieu rural. La plupart d'entre eux sont des femmes et des enfants<sup>59</sup>. En 2002, à l'occasion des grandes conférences internationales, soit le Sommet mondial de l'alimentation : Cinq ans après<sup>60</sup>, le Sommet du G8 et le Sommet mondial sur le développement durable, l'agriculture s'est imposée comme l'un des principaux secteurs dans lesquels il faut intervenir pour assurer la sécurité alimentaire mondiale, réduire la pauvreté et favoriser la durabilité de l'environnement. Les conclusions de la recherche qui a été effectuée aux fins du récent examen des programmes de développement de l'ACDI indiquent que l'absence d'une véritable compréhension des causes de l'insécurité alimentaire, doublée d'une stratégie trop diffuse pour résoudre adéquatement ces problèmes et pour mesurer les résultats obtenus, ont eu pour effet de restreindre sérieusement la capacité des programmes de développement de répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire mondiale.
- **Le développement du secteur privé dans les pays en développement est de plus en plus perçu comme un puissant levier pour réduire la pauvreté.** L'examen intégré des programmes de développement du secteur privé de l'ACDI, mené en 2002 à l'échelle de l'Agence, a clairement souligné l'existence de liens étroits entre de tels programmes<sup>61</sup> et la réduction de la pauvreté<sup>62</sup>. On note l'existence d'une corrélation étroite entre les pays qui adoptent de saines politiques économiques (comme ceux qui limitent l'inflation et les déficits budgétaires, ceux qui s'ouvrent au commerce et qui disposent d'une bureaucratie compétente) et les pays qui connaissent une croissance soutenue. La réduction de la pauvreté se manifeste plus rapidement dans des pays qui se dotent de solides environnements porteurs. Ce sont les

---

<sup>57</sup> <http://www.nepad.org>

<sup>58</sup> <http://www.g8.gc.ca/kananaskis/afraction-fr.asp>

<sup>59</sup> Source : Fonds international de développement agricole (FIDA), 2001. *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale : Comment mettre fin à la pauvreté rurale*. [ Première parution en anglais sous le titre *Rural Poverty Report 2001*, Oxford University Press: New York.] Pour la version française, voir aussi <http://www.ifad.org/poverty/french/chpro.pdf>

<sup>60</sup> <http://www.fao.org/worldfoodsummit/french/index.html>

<sup>61</sup> *Développement du secteur privé : Rapport de synthèse*, décembre 2002.

<sup>62</sup> *Développement du secteur privé : Rapport de synthèse*, décembre 2002.

programmes axés sur le développement du microfinancement, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises qui affichent les résultats les plus significatifs au chapitre de la réduction de la pauvreté.

- **La coordination des efforts des donateurs donnera lieu à une aide plus efficace.** Les exigences et procédures des multiples donateurs ajoutent un fardeau considérable aux pays en développement et réduisent l'efficacité de l'aide. L'ACDI, tout comme les autres membres de la communauté des donateurs, est de plus en plus consciente de la nécessité d'harmoniser ses politiques opérationnelles ainsi que ses procédures et stratégies, en fonction des autres donateurs et gouvernements partenaires, de façon à favoriser la prise en charge locale. L'harmonisation entre les donateurs devient encore plus importante dans un contexte de flux d'aide grandissants, de responsabilités partagées en matière de résultats de développement, et d'une plus grande préoccupation d'efficacité et d'efficience du secteur public. L'ACDI participe aux efforts internationaux en vue d'établir des principes directeurs et des pratiques qui favorisent l'harmonisation entre les donateurs.
- **L'appui du public est essentiel au succès de la coopération au développement.** L'Examen de l'aide du Canada par le CAD montre que la population souhaite davantage d'indications concrètes que la vie des gens pauvres s'améliore. L'Examen a souligné la nécessité pour le Canada de mieux informer ses citoyens des défis associés à la coopération au développement, tout en faisant état des résultats positifs et des progrès accomplis. Ce défi continuera de s'imposer à l'ACDI, dans le contexte où les niveaux d'aide augmentent et se concentrent davantage sur les résultats globaux, à l'échelle du pays bénéficiaire, découlant des efforts de collaboration avec le pays partenaire en développement et les autres donateurs.
- **La prise en charge locale est la clé d'une transition réussie.** L'accession de huit pays de l'Europe centrale et des Balkans à l'Union européenne confirme que le passage à des structures plus démocratiques, axées sur les forces du marché, s'avère possible lorsqu'il existe une forte volonté de gérer et de mener à terme un processus de réforme global. Un leadership à l'écoute, doublé de la participation d'une variété d'intervenants locaux au processus de réforme de ces pays, ont permis de concevoir de manière judicieuse les ajustements politiques, économiques, sociaux et institutionnels nécessaires et d'en assurer la mise en œuvre.

### 3.4 Nouvelles orientations

L'ACDI apporte présentement des modifications à son mode de fonctionnement, en réponse aux enseignements retenus, mais aussi pour tenir compte de la nature évolutive de la coopération internationale, du consensus mondial sur les Objectifs de développement pour le millénaire et de l'importance accordée à la mise en œuvre et à la concrétisation des résultats. Le document intitulé *Le Canada contribue à un monde meilleur : Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*<sup>63</sup>, publié par l'Agence, précise clairement les plans de mise en œuvre des principes d'un développement efficace adoptés par l'ACDI (voir encadré 2 : Principes d'efficacité du développement), tout en établissant le cadre de distribution de la première augmentation significative et soutenue du budget de l'Agence depuis plus d'une décennie. L'augmentation annuelle de 8 p. 100, annoncée lors de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>64</sup>, tenue en mars 2002 sous l'égide des Nations Unies, doublera le présent niveau d'aide du Canada en 2010. Plus de la moitié de cette augmentation sera consacrée à l'Afrique. L'apport du Fonds canadien pour l'Afrique s'ajoute aux ressources résultant de l'augmentation des fonds consacrés à l'aide au développement annoncée lors du budget fédéral de 2003. Ces nouvelles orientations figurent dans les plans et priorités de l'Agence.

Voici quelques-unes des nouvelles orientations importantes qui seront prises au cours des trois prochaines années :

- **Accroître les investissements dans un groupe désigné de pays :** Pour honorer et confirmer ses obligations qui découlent de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey en 2002, l'ACDI accroîtra ses investissements au cours des prochaines années dans quelques-uns des pays les plus pauvres du monde, en prenant le ferme engagement de favoriser l'amélioration de la gouvernance et l'utilisation efficace des ressources. Près de la moitié de ces pays se trouvent en Afrique. Un groupe initial de pays a été sélectionné (voir encadré 4 : Les pays sélectionnés pour des investissements accrus). Ces pays recevront une plus grande part du financement supplémentaire progressif accordé à l'Agence.
- **Accorder davantage la priorité à l'Afrique :** Au Sommet du G8 à Kananaskis en juin 2002, le premier ministre du Canada a annoncé une enveloppe de 6 milliards de dollars de nouvelles ressources et de ressources existantes pour le développement de l'Afrique sur une période de cinq ans, y compris le Fonds canadien pour l'Afrique, doté d'un budget de 500 millions de dollars. Le Fonds canadien pour l'Afrique établit la contribution du Canada dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique du G8 (voir encadré 5 : Le Fonds canadien pour l'Afrique) pour les cinq prochaines années. Dans ses programmes l'Agence tiendra compte de l'évolution de l'ordre du jour du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA)<sup>65</sup>, y compris les plans de mise en œuvre et les mécanismes d'examen par les pairs. Cette stratégie se conforme entièrement à l'esprit d'une aide internationale plus efficace en favorisant la prise en charge locale des activités et des stratégies de développement.

---

<sup>63</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/aide-efficace>

<sup>64</sup> <http://www.un.org/french/esa/ffd/index.html>

<sup>65</sup> <http://www.nepad.org>

- **Augmenter les investissements dans le développement rural, l'agriculture et le développement du secteur privé :** L'ACDI annoncera en 2003-2004 de nouvelles politiques en matière d'agriculture et de développement du secteur privé, à la suite de consultations publiques et prévoit déjà augmenter ses investissements dans ces secteurs.
- **Transformation du mode de fonctionnement interne :** La mise en œuvre des principes pour une aide plus efficace et l'adoption de nouvelles orientations, telles que décrites précédemment, entraîneront des modifications importantes au mode de fonctionnement de l'ACDI. Au cours des trois prochaines années, l'Agence poursuivra sa transformation en vue de devenir un organisme plus souple et davantage axé sur le savoir. Parmi les mesures à cet égard figurent les suivantes : poursuivre les efforts en vue de réduire le nombre de secteurs dans lesquels l'Agence intervient; acquérir et partager une connaissance plus approfondie du développement et du contexte des pays bénéficiaires; développer une plus grande capacité d'analyse des politiques et de dialogue sur les politiques; promouvoir une plus grande cohérence entre la politique d'aide et les politiques dans des domaines autres que celui de l'aide; délaissier progressivement les programmes directifs, axés sur les projets, en faveur d'une stratégie de programmes qui répond aux besoins exprimés par les partenaires des pays en développement; renforcer les partenariats et accroître la coopération et la coordination entre les multiples donateurs.

En 2004, l'Agence évaluera les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son *Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace (Le Canada contribue à un monde meilleur)*, dans l'optique d'y apporter des modifications à mi-parcours, si le besoin s'impose.

**Encadré 4 : Les pays sélectionnés pour des investissements accrus**

Comme elle l'a souligné dans son *Énoncé de politique en faveur d'une aide plus efficace (Le Canada contribue à un monde meilleur)*<sup>66</sup>, l'ACDI concentrera davantage de ressources, à mesure qu'elles seront disponibles, à un groupe désigné de pays en développement à faibles revenus, en commençant par les neuf pays suivants : le Bangladesh, la Bolivie, l'Éthiopie, le Ghana, le Honduras, le Mali, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie. Ces pays ont été sélectionnés parce qu'ils appartiennent aux pays à faibles revenus et qu'ils ont mis sur pied des plans nationaux officiels en vue de réduire la pauvreté (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, complet ou provisoire). Ils ont aussi démontré une capacité d'utiliser l'aide de façon efficace, en s'engageant à améliorer la gouvernance, le respect des droits de la personne et à mettre fin à la corruption. De plus, le Canada a adopté depuis longtemps un programme de coopération au développement dans le cas de chacun d'entre eux.

L'ACDI concentrera ses investissements accrus dans un petit nombre de secteurs dans chacun de ces pays et les négociations avec ces pays sur les secteurs prioritaires à privilégier progressent bien. D'autres pays pourront faire l'objet d'une assistance canadienne accrue si les circonstances et les ressources le permettent.

<sup>66</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/aide-efficace>

### **Encadré 5 : Le Fonds canadien pour l'Afrique**

Le Fonds canadien pour l'Afrique<sup>67</sup> se veut un volet important de la contribution du Canada à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique du G8<sup>68</sup>, en réponse au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA)<sup>69</sup>. Constitué en vertu d'une loi du Parlement, ce Fonds de 500 millions de dollars jette de solides bases pour des partenariats à long terme avec l'Afrique, par la voie d'investissements stratégiques en appui aux efforts de développement africains.

Le Fonds vise à appuyer les nouvelles initiatives, pour la plupart à grande échelle, qui ont une incidence importante sur le développement durable en Afrique. Le Fonds appuiera les pays qui manifestent un engagement à l'égard de la démocratie, de la gouvernance et des droits de la personne. Ces initiatives viendront compléter les autres programmes de l'ACDI, plutôt que de faire double emploi, et leur nature sera d'ordre stratégique. Une gamme d'initiatives favoriseront la croissance et permettront de réduire le fossé numérique (c.-à-d. l'écart dans l'accès aux technologies de l'information), de consolider les institutions et la gouvernance, et d'investir dans les populations et l'avenir de l'Afrique. Un bon nombre de ces exemples sont présentés dans les différentes sections du présent Rapport.

Les investissements de programmes en Afrique se feront selon les principes acceptés au niveau international pour une plus grande efficacité de l'aide, en choisissant des initiatives qui favorisent le renforcement des capacités locales et mettent l'accent sur le partenariat et la prise en charge locale; qui privilégient la coordination entre les donateurs et le partage des responsabilités en matière de résultats; qui font appel à une participation paritaire avec les gouvernements africains, les institutions, les entreprises et la société civile.

L'ACDI a déjà mis sur pied un Secrétariat pour administrer le Fonds. Celui-ci procédera à un suivi minutieux des activités et fera rapport régulièrement au Parlement par l'intermédiaire du ministre responsable.

## **3.5 La gestion des risques**

Le risque se rapporte à l'incertitude qui entoure des événements et des résultats futurs. Il est l'expression de la probabilité et de l'incidence d'un événement susceptible d'influencer la réalisation des objectifs de l'organisation<sup>70</sup>.

L'ACDI reconnaît que la coopération au développement comporte des risques élevés, puisqu'elle apporte son appui à des pays qui doivent surmonter des défis politiques, économiques et environnementaux. C'est souvent dans ces pays que l'aide s'avère la plus précieuse. L'instabilité politique et économique, les conflits, les catastrophes naturelles et humanitaires et la corruption sont autant de risques associés aux pays en développement.

L'existence de risques élevés, particulièrement dans le domaine du développement international, n'est pas en soi un facteur négatif. Cette réalité témoigne plutôt du fait que la coopération au développement est une entreprise complexe et que l'Agence doit être consciente des aspects qui comportent le plus de risques, de façon à pouvoir gérer judicieusement ses programmes. Au cours de la dernière année, l'ACDI a mis au point une stratégie globale pour mieux comprendre et gérer les risques et communiquer les renseignements s'y rapportant, à tous les échelons de l'Agence. Le **Cadre de gestion intégrée des risques** de l'ACDI, qui sera finalisé en 2003-2004, s'appliquera à trois échelons : à l'échelon de l'Agence dans son ensemble, à celui des

<sup>67</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/webcountry.nsf/vall/8C8625DB6216018A85256C8D005B0551?OpenDocument>

<sup>68</sup> <http://www.g8.gc.ca/kananaskis/afraction-fr.asp>

<sup>69</sup> <http://www.nepad.org/>

<sup>70</sup> [http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/dcgpubs/RiskManagement/rmf-cgr01-1\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/RiskManagement/rmf-cgr01-1_f.asp)

programmes et à celui des projets. À chaque échelon, non seulement les risques sont-ils recensés et classés par ordre prioritaire, mais on y précise également des stratégies de réduction des risques.

- À l'échelon de l'Agence, les efforts se poursuivent afin de déterminer les risques internes et externes dans un certain nombre de catégories précisées par le Conseil du Trésor<sup>71</sup> pour tous les ministères (comme les risques juridiques, les risques associés aux ressources humaines et ceux reliés à la technologie), de même que les risques propres au développement international. Ainsi, il existe un certain nombre de risques politiques, économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement international qui peuvent influencer la capacité de l'ACDI de parvenir aux résultats escomptés. Parmi ceux-ci figurent les conditions d'instabilité, le faible niveau d'engagement du pays en développement, une infrastructure juridique et institutionnelle déficiente pour le développement, le fardeau de la dette, le risque de catastrophes environnementales, une carence de ressources financières et humaines, un manque de responsabilisation, etc. De plus, les risques du développement international comprennent également ceux qui sont inhérents aux nouvelles modalités pour une coopération au développement plus efficace, y compris la prise en charge locale, l'harmonisation des politiques entre les donateurs et l'évaluation des contributions des donateurs en fonction des résultats.
- À l'échelon des programmes (qui comprend aussi bien les programmes-pays, que ceux des institutions multilatérales et autres types de programmes), les efforts progressent et la validation des démarches se poursuit. Ainsi, un modèle d'évaluation des risques par programmes-pays a été mis au point pour déterminer et évaluer les risques éventuels associés aux pays (p. ex. risques économiques, politiques, institutionnels, sociaux, culturels et environnementaux). Le modèle a été soumis à des essais et fait maintenant l'objet d'une mise en œuvre dans le cas de quelques programmes-pays de l'ACDI, là où les conditions posent des risques élevés.
- À l'échelon des projets, tous les documents d'approbation de projet doivent comprendre une stratégie de gestion des risques et celle-ci doit être approuvée par les cadres supérieurs de la direction générale responsable du projet et ceux de la haute direction de l'Agence. L'état des risques ainsi recensés fait l'objet d'un suivi et de comptes rendus dans les Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet (RAEAP) et des stratégies de réduction des risques sont proposées, si nécessaire.

---

<sup>71</sup> [http://www.tbs-sct.gc.ca/index\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/index_f.asp)

## 4.0 Plans et priorités par Résultat stratégique

### 4.1 Introduction

En 2001, l'ACDI a élaboré un ensemble de Résultats clés de l'Agence (RCA) pour l'aider à mieux façonner son travail en fonction de son mandat. Les RCA comprennent trois grands volets - les Résultats de développement (Résultats stratégiques), les Résultats porteurs (stratégies) et les Résultats de gestion (outils). Ces trois volets pris conjointement donnent, à la fois à court et à long-terme, une orientation aux actions, efforts et priorités de l'Agence. Les trois RCA sont reliés, intégrés et se supportent mutuellement : la gestion efficiente supporte la programmation efficace qui, par contre, favorise l'obtention de Résultats de développement. Les RCA sont conformes aux Objectifs de développement pour le millénaire (ODM), tout en témoignant, en plus, de la nature particulière et spécifique de la contribution du Canada.

Les Résultats de développement constituent les résultats stratégiques de l'ACDI. Ces Résultats stratégiques sont apparus, pour la première fois, dans la Rapport sur les plans et priorités 2002-2003<sup>72</sup>.

Les RCA se définissent ainsi :

- les **Résultats de développement** soulignent l'impact que l'Agence espère obtenir par ses activités dans les pays partenaires. Ces résultats se manifestent dans quatre domaines : le bien-être économique, le développement social, la durabilité environnementale et la gouvernance. Ces Résultats de développement sont similaires aux ODM<sup>73</sup> et constituent la contribution de l'ACDI à la réalisation de ces objectifs, destinés à réduire la pauvreté et favoriser le développement durable;
- les **Résultats porteurs** identifient les stratégies qui permettent que les bons programmes soient en place au bon moment pour la réalisation des Résultats de développement. Une orientation de programme plus adéquate, une mise au point sectorielle et thématique appropriée, une bonne concentration géographique et des Canadiens engagés sont autant de Résultats porteurs;
- les **Résultats de gestion** sont les outils qui permettent de faire le travail dans le domaine des ressources humaines, de la gestion de l'information et des technologies, de la planification stratégique et de l'allocation des ressources et de la rationalisation des processus.

Les programmes de l'ACDI ne représentant qu'une petite partie des ressources mondiales disponibles pour le développement international, l'Agence partage donc une responsabilité conjointe avec le reste de la communauté internationale du développement pour la réalisation des résultats de développement. L'ACDI est toutefois entièrement responsable de la réalisation des résultats porteurs et des résultats de gestion.

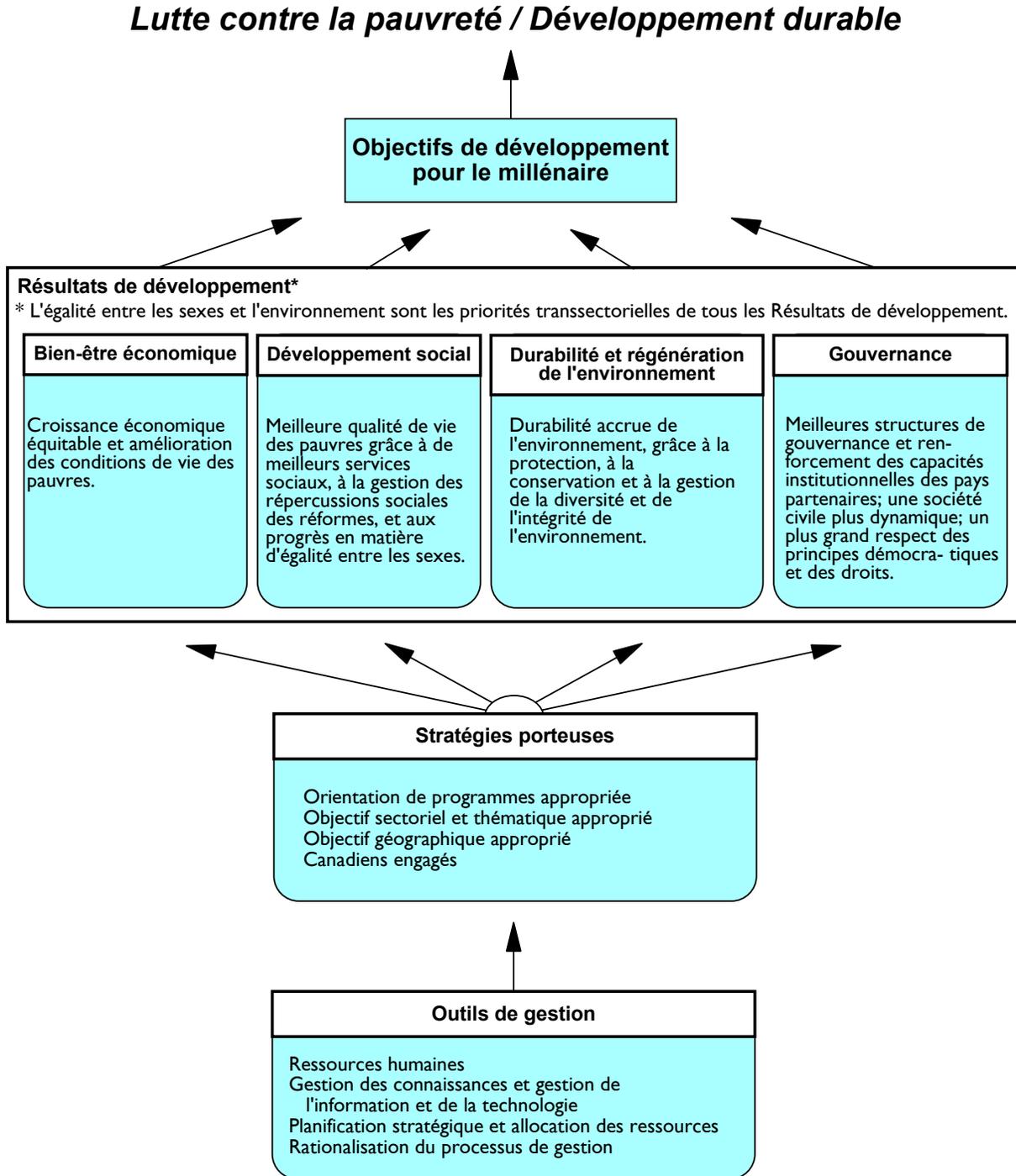
---

<sup>72</sup> [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications2/\\$file/rpp2002-2003\\_f.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications2/$file/rpp2002-2003_f.pdf)

<sup>73</sup> <http://www.banquemondiale.org/apropos/activites/mdgs-french.htm>

La Figure 1, ci-dessous, Cadre des Résultats clés de l'ACDI, précise le modèle des Résultats stratégiques de l'Agence.

Figure 1 : Cadre des Résultats clés de l'ACDI



## 4.2 Stratégie de développement durable

Le développement durable - soit un développement qui est équitable et durable sur le plan de l'environnement et qui consolide les capacités économiques, politiques et socioculturelles des femmes et des hommes, des filles et des garçons - constitue la raison d'être de l'ACDI. En conséquence, la *Stratégie de développement durable (SDD) de l'ACDI, 2001-2003 : Un plan d'action pour le changement*<sup>74</sup> est le plan des secteurs d'activités de l'Agence et il est toujours d'actualité. La SDD est le cadre qui précise les buts, objectifs et stratégies qui permettent à l'Agence de façonner davantage son travail en fonction de son mandat, en plus de proposer un processus d'amélioration continue de ses opérations. Les Résultats clés de l'Agence (RCA), élaborés en 2001, constituent les principaux volets et engagements de la SDD, tout en offrant un cadre qui est davantage orienté vers une stratégie de gestion axée sur les résultats. Le Rapport sur les plans et priorités (RPP) 2002-2003<sup>75</sup> a été le premier rapport à présenter les Résultats clés de l'Agence et comme tel, il se voulait une mise à jour de la SDD. Le Rapport sur les plans et priorités 2003-2004 propose une nouvelle mise à jour. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'ACDI sont précisés chaque année dans le cadre du Rapport ministériel sur le rendement (RMR)<sup>76</sup>.

## 4.3 Plans et priorités : Sommaire

La figure, ci-dessous, résume bien les résultats stratégiques et les priorités que poursuivra l'ACDI au cours des trois prochaines années.

Figure 2 : Sommaire des plans et priorités de l'ACDI par résultat stratégique

<i>L'égalité entre les sexes et l'environnement constituent des priorités transectorielles qui recourent tous les Résultats de développement</i>	
<b>Résultat stratégique</b>	<b>Priorités</b>
<p><b>1. Bien-être économique</b> Croissance économique équitable et amélioration des conditions de vie des pauvres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accentuer les investissements dans l'agriculture et le développement rural;</li> <li>• appuyer le développement du secteur privé;</li> <li>• développer la capacité de négocier de solides accords et partenariats commerciaux;</li> <li>• favoriser l'émergence d'un environnement porteur pour la croissance économique.</li> </ul>
<p><b>2. Développement social</b> Meilleure qualité de vie pour les pauvres, par le biais de services sociaux améliorés, de gestion de l'impact social des réformes et de progrès en matière d'égalité entre les sexes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'égalité entre les sexes avec les partenaires dans tous les programmes de développement;</li> <li>• accentuer les programmes en matière d'éducation de base, de VIH/sida, de santé et de protection des enfants.</li> </ul>
<p><b>3. Durabilité environnementale</b> Une durabilité environnementale accrue, à l'aide de la protection, de la conservation et de la gestion de la diversité et de l'intégrité de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les capacités des partenaires de pouvoir répondre aux enjeux environnementaux niveaux mondial, régional et national, comme la gestion des ressources naturelles, la désertification, la biodiversité et le changement climatique;</li> <li>• appuyer et favoriser le dialogue des politiques en environnement et dans un plus grand contexte socio-économique, ainsi que les programmes qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux.</li> </ul>

<sup>74</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/sdd>

<sup>75</sup> [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications2/\\$file/cida0102dpr\\_f.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications2/$file/cida0102dpr_f.pdf)

<sup>76</sup> [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications2/\\$file/cida0102dpr\\_f.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications2/$file/cida0102dpr_f.pdf)

<i>L'égalité entre les sexes et l'environnement constituent des priorités transectorielles qui recoupent tous les Résultats de développement</i>	
<b>Résultat stratégique</b>	<b>Priorités</b>
<b>4. Gouvernance</b> Structures de gouvernance et de capacités institutionnelles accrues dans les pays partenaires; une société civile renforcée, un plus grand respect pour les droits de la personne et les principes démocratiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'intégration des principes des droits de la personne aux programmes de développement;</li> <li>• poursuivre les efforts en vue de consolider les institutions démocratiques;</li> <li>• miser davantage sur la prévention des conflits, la réconciliation suite à un conflit, la consolidation de la paix et la sécurité.</li> </ul>

## 4.4 Plans et priorités : Résultats de développement

Comme il a été souligné précédemment, les Résultats de développement de l'ACDI constituent ses Résultats stratégiques et *sa raison d'être*. L'Agence entend poursuivre les Résultats de développement dans quatre secteurs prioritaires : le bien-être économique, le développement social, la durabilité environnementale et la gouvernance. De plus, l'environnement et l'égalité entre les sexes demeurent des priorités transectorielles qui recoupent chacun des quatre secteurs des Résultats de développement. Bien que ces résultats de secteurs soient présentés séparément, ils sont tous, en réalité, des éléments interdépendants du développement : ainsi, le bien-être économique repose, en grande partie, sur une bonne gouvernance.

### 4.4.1 Bien-être économique

#### *Énoncé de résultat stratégique*

Croissance économique équitable et amélioration des conditions de vie des pauvres.

#### *Cibles*

De concert avec les partenaires des pays en développement, les partenaires canadiens, d'autres donateurs et la communauté du développement international, l'ACDI travaillera à réaliser les objectifs des ODM<sup>77</sup> associés au bien-être économique :

- réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de gens dont le revenu est inférieur à 1 dollar US. par jour;
- réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de gens qui souffrent de la faim<sup>78</sup>.

#### *Contexte*

L'expérience a démontré que la croissance économique constitue un préalable indispensable pour réduire la pauvreté dans le monde en développement. Dans la même optique, le potentiel de la croissance économique en vue de réduire la pauvreté peut s'avérer très limité, si les pauvres n'ont pas accès aux opportunités générées par cette croissance. L'ACDI s'est engagée à promouvoir le bien-être économique des femmes et des hommes, des familles et des

<sup>77</sup> <http://www.banquemonddiale.org/apropos/activites/mdgs-french.htm>

<sup>78</sup> <http://www.undp.org/mdg/>

collectivités. Ainsi, les investissements dans le secteur de l'agriculture viennent appuyer les investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que ceux consentis pour l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement. Le secteur privé - dont l'agriculture représente souvent la plus grande part du secteur privé dans les pays en développement - est fortement reconnu comme un puissant levier, dont l'effet contribue à la réduction de la pauvreté. Un système commercial, multilatéral et juste, qui fait la promotion du développement commercial, s'avère aussi un élément important de la croissance économique. Enfin, le fait de favoriser l'émergence d'un environnement porteur, en appuyant la réforme des institutions à la fois du secteur public et privé, est aussi reconnu comme un facteur important de bien-être économique. Les programmes de l'ACDI répondent à ces besoins et appuient la privatisation de ces secteurs dans les pays partenaires.

### *Priorités et plans*

Au cours des trois prochaines années, les priorités de l'Agence en vue de réaliser ces résultats sont :

- **de renforcer ses investissements en agriculture et dans le développement rural;**
- **d'appuyer le développement du secteur privé;**
- **de développer la capacité des pays partenaires de négocier de solides accords et partenariats;**
- **de favoriser l'émergence d'un environnement porteur pour la croissance économique.**

En vue de **renforcer ses investissements en agriculture et dans le développement rural**, l'ACDI :

- adoptera une nouvelle politique sur l'agriculture en 2003, à la suite de consultations nationales et internationales. Cette nouvelle politique donnera lieu à des programmes revitalisés et à des investissements en agriculture et dans le développement rural au cours des prochaines années<sup>79</sup>.

Entre temps, l'ACDI continuera :

- d'appuyer les institutions civiles qui offrent un appui technique et logistique aux producteurs agricoles en Amérique centrale;
- de répondre aux enjeux de sécurité alimentaire, comme volet stratégique important, en Éthiopie et au Ghana;
- de travailler avec les gouvernements au développement d'Approches sectorielles (SWAp), en agriculture et en sécurité alimentaire, comme c'est le cas dans le nord du Ghana;
- d'améliorer les possibilités à la fois pour les hommes et les femmes de générer des revenus, sur la ferme et à l'extérieur de la ferme, dans les pays partenaires, comme la Chine et le Viêt-nam;
- d'appuyer les efforts en cours des organisations multilatérales comme le Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA)<sup>80</sup>, qui se concentre spécifiquement sur

---

<sup>79</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/consultationagriculture>

<sup>80</sup> <http://www.ifad.org/>

l'agriculture et le développement rural, de même que ceux d'autres institutions comme la Banque africaine de développement (BAfD)<sup>81</sup> laquelle consacre une bonne partie de ses ressources au développement de ce secteur;

- d'appuyer la recherche en vue d'accroître la productivité agricole spécifique à l'Afrique du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI)<sup>82</sup>, par le biais du Fonds canadien pour l'Afrique<sup>83</sup>;
- de poursuivre son programme en agriculture en Équateur, lequel cible tout particulièrement l'égalité entre les sexes, les revenus ruraux et les opportunités liées à l'agriculture (voir encadré 6 : Le Fonds de développement Canada-Équateur).

*Encadré 6 : Le Fonds de développement Canada-Équateur*<sup>84</sup>

Le Fonds de développement Canada-Équateur (FDCE) est un fonds de contrepartie innovateur<sup>85</sup>, axé sur les groupes les plus vulnérables de la population équatorienne. Son principal objectif est d'appuyer les projets qui sont productifs et qui ont le potentiel de générer des revenus durables. Ce Fonds, d'une durée de dix ans, prévoit consacrer environ 5 millions de dollars à chaque année à de telles initiatives. Cette année, par le biais de ce Fonds, l'ACDI versera environ 527 dollars à chacune des quelque 8 000 familles des cent cantons les plus pauvres du pays. On prévoit que cet investissement résultera en une augmentation de 40 p. 100 du revenu familial, tout en consolidant les activités génératrices de revenus durables. Dans une région particulièrement pauvre, chacune des 4 000 femmes et leur famille recevra environ 350 dollars en vue d'accroître la production de grains de base et développer des activités de valeur ajoutée à la production et à la certification de produits agricoles. Le fait que des gens qui dépendent du secteur agricole puissent compter sur des revenus durables entraîne également d'importantes retombées dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'environnement et du logement.

En vue d'appuyer le développement du secteur privé, l'ACDI révisera et complétera son cadre de politiques pour les programmes de développement du secteur privé en 2003.

Les plans de l'Agence comprennent également des initiatives destinées :

- à appuyer les composantes du développement du secteur privé des CSLP (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté) des pays partenaires;
- à travailler de concert avec des partenaires multilatéraux, au développement d'un climat d'investissement stable dans les pays partenaires (en renforçant, par exemple, les cadres de réglementation et en simplifiant les environnements juridiques pour minimiser les risques de faire des affaires);
- à miser sur le développement des petites et moyennes entreprises et sur le développement de la microfinance et de la microentreprise, y compris apporter un appui aux institutions financières du système coopératif, là où c'est pertinent;
- à améliorer la capacité des femmes et des hommes qui vivent dans la pauvreté de s'engager dans des activités productives rémunératrices, en accordant une attention toute particulière aux femmes (en Haïti, par exemple, l'Agence continuera d'appuyer le développement des coopératives de crédit - caisses populaires - et des coopératives agricoles);

<sup>81</sup> [http://www.afdb.org/french\\_version.htm](http://www.afdb.org/french_version.htm)

<sup>82</sup> <http://www.cgiar.org/>. Le GCRAI est un réseau de 16 centres internationaux de recherche en agriculture et en alimentation.

<sup>83</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/webcountry.nsf/vall/8C8625DB6216018A85256C8D005B0551?OpenDocument>

<sup>84</sup> <http://www.fecd.org.ec/>

<sup>85</sup> Un *Fonds de contrepartie* est un outil de développement qui comprend des fonds (en monnaie locale ou étrangère) créés par la vente (ou la monétisation de la valeur) de biens, de services canadiens ou des deux. La monétisation est le processus par lequel on convertit la valeur des biens ou services offerts par l'ACDI en monnaie locale ou étrangère pour créer ou alimenter le Fonds de contrepartie.

- à développer des programmes qui reflètent bien la situation économique des pays partenaires, comme c'est le cas en Europe centrale et de l'Est. La maturité économique de la plupart de ces pays dicte un appui à la transition vers une économie de marché, facilite le développement de liens commerciaux et d'investissements canadiens dans la région et la promotion d'intérêts mondiaux et de la sécurité canadienne;
- à encourager les réformes économiques et à consolider les capacités gouvernementales et institutionnelles de gestion économique en Asie, en s'inspirant des conséquences persistantes de la crise économique de 1997;
- à faciliter le développement de liens à long terme mutuellement bénéfiques entre le secteur privé canadien et le secteur privé des pays en développement;
- à répondre à d'autres conditions nationales, comme au Sri Lanka, où l'ACDI multiplie les opportunités économiques par l'intermédiaire du programme de Care Canada Rehabilitation through Education and Training Program (PRET)<sup>86</sup> et par l'intermédiaire d'un programme de microfinance (Initiatives locales pour demain) à l'intention des petits agriculteurs.

*Encadré 7 : Sri Lanka : Initiatives locales pour demain (Local Initiatives for Tomorrow - LIFT)*

Ce programme, de 4,8 millions de dollars sur quatre ans, amorcé en 2002 a déjà donné lieu à des résultats significatifs, en vertu de son approche socio-économique et communautaire intégrée. Mis en œuvre par CARE Sri Lanka, ce programme utilise des stratégies qui interpellent directement le chômage et la pauvreté, lesquels sont les causes profondes de l'agitation sociale dans le pays. Ce programme a permis de multiplier l'accès à des opportunités économiques et à l'emploi en offrant un crédit aux petits entrepreneurs par le biais des Sociétés de village Sarvodaya. Près de 10 000 possibilités d'emploi pour travailleurs autonomes ont été créées à ce jour, ce qui s'est traduit par une augmentation du bien-être général des familles rurales. Les dirigeants ruraux participent étroitement à la gestion de ce programme, ce qui permet de cibler les villageois les plus pauvres.

- encourager des programmes de bien-être économique en agriculture qui ciblent la croissance du secteur privé et qui répondent à des préoccupations en matière d'équité comme c'est le cas avec TransFair :

<sup>86</sup> <http://care.ca/>

*Encadré 8 : TransFair : Une croissance économique équitable<sup>87</sup>*

Par le biais de ses programmes spontanés, l'ACDI travaille avec TransFair Canada comme partenaire en développement international depuis 1997. TransFair est la seule organisation indépendante de certification au Canada pour le commerce équitable du café, du thé, du cacao et du sucre. TransFair collabore avec des partenaires en Amérique latine, en Afrique et en Asie pour que les producteurs reçoivent un prix minimum établi pour récupérer les coûts de production, pour qu'ils reçoivent des paiements en avance ou des crédits pour leur éviter d'avoir à s'endetter, tout en finançant la production de l'an prochain. TransFair fait également la promotion de relations commerciales à long terme qui profitent aux petits producteurs et qui leur assurent une plus grande sécurité pour planifier l'avenir, tout en faisant la promotion de pratiques de production durables. Cette initiative améliore le bien-être économique et la qualité de vie des producteurs de café du Sud, stimule la responsabilité corporative au Canada et sensibilise les consommateurs canadiens à l'impact de leurs choix dans le marché global. L'appui de l'ACDI à TransFair s'est traduit par une augmentation substantielle des ventes de café équitable au Canada de 76 364 kg qu'elles étaient au départ du projet en 1999 à 272 727 kg en 2001. Les petits producteurs ont reçu un million de dollars en revenus additionnels. En s'appuyant sur ce succès, l'ACDI a accru dernièrement sa contribution au travail de TransFair et versera tout près de 400 000 dollars additionnels au présent projet de quatre ans (2001-2005). TransFair continuera de contribuer substantiellement au projet.

L'ACDI appuiera le **développement des capacités commerciales** à l'aide d'initiatives :

- qui favorisent l'établissement d'un meilleur environnement global pour le commerce et les investissements;
- qui encouragent à la fois les institutions financières internationales, les Nations Unies<sup>88</sup> et le Commonwealth<sup>89</sup> à intensifier leurs activités en vue de renforcer les capacités des pays en développement de devenir des membres à part égale et à part entière du système commercial mondial;
- qui appuient la formulation de prises de positions en matière de politique commerciale du Canada dans le but de concrétiser la promesse faite à Doha<sup>90</sup> d'amorcer un « nouveau cycle de développement » des négociations commerciales multilatérales;
- qui favorisent le développement des capacités des pays partenaires des Amériques de négocier et de participer activement au commerce international, compte tenu de l'intégration imminente des économies nationales et régionales à l'Accord de libre-échange des Amériques (ALEA)<sup>91</sup> ;
- qui identifient les enseignements retenus dans le cadre des initiatives commerciales et des initiatives de développement du programme des Caraïbes, en évaluant, en 2003, le Projet de politique commerciale de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS)<sup>92</sup> ;
- qui appuient les efforts des partenaires de l'Europe centrale et de l'Est en vue d'établir et de renforcer l'économie de marché et de développer leurs capacités en matière de cadres de politiques, de réglementation et des cadres institutionnels nécessaires au succès du processus de réforme et leur intégration au sein d'organisations comme l'OMC<sup>93</sup> et l'Union européenne<sup>94</sup>;
- qui appuient le développement des capacités de certains pays asiatiques en vue de les aider à négocier leur accession à l'OMC et/ou la mise en œuvre en Chine et au Bangladesh

<sup>87</sup> <http://www.transfair.ca/>

<sup>88</sup> <http://www.un.org>

<sup>89</sup> <http://www.thecommonwealth.org/>

<sup>90</sup> [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/minist\\_f/min01\\_f/min01\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/min01_f.htm)

<sup>91</sup> <http://www.ftaa-alca.org/>

<sup>92</sup> <http://www.oecs.org/>

<sup>93</sup> <http://www.wto.org/indexfr.htm>

<sup>94</sup> <http://www.eu.int>

d'engagements pris par ces pays à l'égard de l'OMC, par l'intermédiaire d'un appui au Projet d'intégration économique (PIE) de la Coopération économique Asie Pacifique;

- qui apportent une aide pratique, par l'intermédiaire du Centre de commerce international et du Bureau de promotion du commerce Canada, avec l'appui du Fonds canadien pour l'Afrique, au développement des capacités des Africains pour qu'ils puissent faire la promotion de leurs produits et avoir accès aux marchés internationaux;
- qui appuient, par l'intermédiaire du Fonds canadien pour l'Afrique, une nouvelle phase du Programme conjoint intégré d'assistance technique du Centre de commerce international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Ce programme vient en aide aux pays africains afin qu'ils puissent participer davantage au système commercial multilatéral et profiter de nouvelles opportunités commerciales;
- qui appuient les partenaires canadiens, comme le Secours Quaker canadien<sup>95</sup> qui entend développer les capacités des négociateurs des pays en développement afin qu'ils puissent participer pleinement aux négociations de l'OMC sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et l'environnement.

**L'ACDI favorisera un environnement porteur pour la croissance économique** en appuyant la réforme des secteurs privé et public à l'aide d'initiatives :

- qui renforcent la capacité des gouvernements et des institutions de développer des politiques économiques équitables qui intègrent l'analyse de la pauvreté et qui permettent aux femmes et aux hommes qui vivent dans la pauvreté de profiter des bénéfices de la croissance;
- qui appuient les efforts des IFI de mieux cibler les investissements de politique économique, de gestion du secteur public et de développement du secteur privé et financier;
- qui utilisent la technologie appropriée, à l'aide d'initiatives comme le Fonds de transfert de technologie Canada-El Salvador qui appuie le partage et l'adaptation de l'expertise canadienne aux secteurs du développement social, de la réforme du secteur public, de la gestion de l'eau et de la restructuration municipale;
- qui améliorent le bien-être économique des hommes et des femmes qui vivent dans la pauvreté en influençant le processus de décision aux niveaux les plus élevés de politiques nationales, comme la taxation, l'investissement étranger et la réforme des entreprises étatiques dans des pays comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie.

---

<sup>95</sup> <http://cfsc.quaker.ca/>

## 4.4.2 Développement social

### *Énoncé de résultat stratégique*

Améliorer la qualité de vie des femmes et des hommes qui vivent dans la pauvreté par le biais de meilleurs services sociaux, d'une gestion de l'impact social des réformes et des progrès en matière d'égalité entre les sexes.

### *Cibles*

De concert avec d'autres donateurs et la communauté du développement international, l'ACDI travaillera à la réalisation des ODM dans le domaine du développement social qui prévoit :

- **assurer l'éducation primaire pour tous** d'ici 2015, en offrant à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens de terminer un cycle complet d'études primaires;
- **promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes** en éliminant les disparités fondées sur le sexe dans l'éducation au niveau primaire et secondaire, d'ici à 2005 si possible, et à tous les autres niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard;
- **réduire la mortalité infantile** en coupant des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité chez les moins de cinq ans;
- **améliorer la santé maternelle** en réduisant des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle;
- **combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies** en arrêtant, d'ici à 2015, la propagation du VIH/sida et en inversant la tendance actuelle et en maîtrisant, d'ici à 2015, le paludisme et d'autres grandes maladies<sup>96</sup>.

Les cibles des dépenses de l'ACDI dans le domaine du développement social témoignent de ses engagements à l'égard des ODM. Dans les *Priorités de développement social : un cadre d'action (2000)*<sup>97</sup>, l'Agence a établi qu'elle prévoyait doubler ses investissements dans le développement social sur une période de cinq ans. Des cibles précises ont été établies dans quatre domaines :

- doubler et plus les investissements en santé et en nutrition, avec les programmes passant de 152 millions de dollars à 305 millions de dollars par année;
- quadrupler les investissements en éducation de base, avec les programmes passant de 42 à 164 millions de dollars par année;
- quadrupler les investissements dans la lutte contre le VIH/sida, de 20 millions de dollars par année qu'ils étaient à 80 millions de dollars par année;
- quadrupler le financement consacré à la protection des enfants de 9 millions de dollars par année qu'il était à 36 millions de dollars par année.

En vertu des Priorités de développement social, le total des dépenses consacré à ce secteur s'élèvera, entre 2000 et 2005, à 2,811 millions de dollars.

---

<sup>96</sup> <http://www.undp.org/mdg/>

<sup>97</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/developpementsocial>

## Contexte

La promotion du développement social - par le biais de l'éducation et de progrès en santé et en nutrition - est essentielle pour réduire la pauvreté et favoriser le développement durable. Les *Priorités de développement social : un cadre d'Action* de l'ACDI (2000)<sup>98</sup> ont permis à l'Agence de concentrer ses efforts dans quatre grands domaines du développement social : la santé et la nutrition, le VIH/sida, l'éducation de base et la protection des enfants. L'égalité entre les sexes est aussi indispensable pour que des progrès soient enregistrés dans ces domaines. Les plans et priorités de l'Agence en matière de développement social s'inspirent de ce Cadre et des Plans d'action, élaborés par la suite pour chacune des quatre régions géographiques. Ces secteurs de programmes viennent appuyer les efforts investis par les pays partenaires dans le développement social.

## Priorités et plans

Au cours des trois prochaines années, les priorités de l'ACDI en vue de réaliser ces résultats sont :

- **de promouvoir l'égalité entre les sexes avec ses partenaires dans tous les programmes de développement;**
- **de renforcer ses programmes en éducation de base, dans la lutte contre le VIH/sida, ainsi que dans le domaine de la santé et de la protection des enfants.**

L'égalité entre les sexes est indispensable à tout développement durable, dans quelque pays que ce soit, et à un développement social efficace. Aussi, cette priorité s'impose-t-elle comme une priorité transsectorielle qui recoupe tout le travail de l'Agence. Au cours des trois prochaines années, l'ACDI prévoit faire la promotion de **l'égalité entre les sexes** dans tous ses programmes, par le biais de la mise en œuvre continue de sa *Politique sur l'égalité entre les sexes (1999)*. Cette Politique fait appel aux droits de la personne et à une stratégie de gestion axée sur les résultats pour veiller à l'intégration de l'égalité entre les sexes dans tous les programmes, projets et politiques de l'ACDI.

L'Agence entend également :

- développer des outils pour lui permettre d'évaluer ses progrès vers une participation égale des femmes et des hommes comme dirigeants, en appuyant les femmes et les filles à réaliser pleinement leurs droits humains et en réduisant l'inégalité entre les sexes dans l'accès et le contrôle des ressources et des retombées du développement;
- offrir une formation adéquate sur l'égalité entre les sexes, comme le cours en ligne de l'Agence *Promouvoir l'égalité entre les sexes - un cours d'apprentissage en ligne*<sup>99</sup>;
- veiller à ce que l'égalité entre les sexes soit intégrée aux stratégies axées sur les programmes (ex. CSLP et Approches sectorielles);
- poursuivre le financement des projets de microfinance pour les femmes, comme ceux qui existent au Rwanda, en République démocratique du Congo et au Cameroun. Ces projets

---

<sup>98</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/developpementsocial>

<sup>99</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/egalite/cours/>

rehaussent le statut des femmes dans la société et contribuent à une plus grande égalité entre les sexes;

- préserver et élargir l'appui à des initiatives précises reliées à l'autonomisation des femmes, comme les projets de Fonds de développement en matière d'égalité entre les sexes au Kenya, en Éthiopie, au Malawi, au Zimbabwe, au Cameroun, au Mali, en Égypte, au Maroc et au Sénégal;
- travailler en vue de faire de l'égalité entre les sexes une priorité au sein des institutions multilatérales de développement;
- d'améliorer la capacité des gouvernements pour l'analyse comparative entre les sexes et les programmes sensibles à la spécificité des sexes et accroître la participation des femmes au processus décisionnel aux niveaux local, régional et national, comme c'est le cas avec les Fonds d'égalité entre les sexes en Amérique du Sud;
- améliorer la stratégie en deux volets des programmes d'égalité entre les sexes en Asie, par le biais d'initiatives précises destinées à favoriser les droits des femmes et leur autonomisation, comme les projets de Fonds sur l'égalité des sexes (ex. au Pakistan, au Bangladesh, au Viêt-nam et aux Philippines) et renforcer l'intégration des enjeux d'égalité entre les sexes dans une variété de secteurs (voir encadré 9 : Projet de santé et d'autonomisation des femmes en Inde).

*Encadré 9 : Le Projet de santé et d'autonomisation des femmes en Inde*

En Inde, le Projet de santé et d'autonomisation des femmes poursuit son travail auprès de dix ONG indiennes en vue de les sensibiliser davantage aux questions d'égalité entre les sexes, de réduire la charge de travail des femmes et d'accroître les connaissances de celles-ci en soins de santé primaires et en soins de santé liés à la reproduction. Ce Projet, qui a débuté en 2001 (3,35 millions de dollars sur une période de cinq ans), s'est déjà traduit par un plus grand nombre de membres féminins d'organisations communautaires qui envoient leurs filles à l'école et qui fréquentent davantage les intervenants de la santé. Près de trente p. 100 des membres des organisations communautaires disposent maintenant d'un accès au crédit (en hausse de 6 p.100 au début), alors que 93 p. 100 des organisations communautaires développent des liens avec les banques, les écoles et les ministères gouvernementaux en agriculture et en santé. Plus de quinze p.100 des organismes communautaires ont répondu activement aux cas de violence faite aux femmes et aux filles. De plus, tous les partenaires utilisent des mécanismes participatifs pour la planification et le suivi de leurs activités et deux d'entre eux sont sur le point de compléter des stratégies de programmes axées sur l'égalité entre les sexes.

Au cours des trois prochaines années, l'ACDI appuiera **l'éducation de base** par la mise en œuvre continue de son *Plan d'action en éducation de base (2002)*<sup>100</sup>. Ce Plan prévoit l'accès au cycle complet d'une éducation primaire libre, obligatoire et d'une bonne qualité pour tous, l'élimination des disparités entre les sexes et l'amélioration de la qualité de l'enseignement de base.

<sup>100</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/education-f>

L'ACDI entend également :

- jouer un rôle actif dans la promotion de l'initiative internationale l'Éducation pour tous (EPT)<sup>101</sup>, y compris par le biais d'un nouveau financement de cinq millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour l'Institut de statistique de l'UNESCO<sup>102</sup>, établi à Montréal. Cet Institut permet à la communauté internationale de faire un meilleur suivi des efforts en vue de réaliser les objectifs de l'EPT;
- soulever la question d'accès à l'éducation lorsque les services sont biaisés en faveur des classes moyennes et supérieures, y compris en milieu urbain où l'accès inégal à l'éducation limite les efforts en vue d'éliminer la pauvreté;
- mettre davantage l'accent sur une meilleure intégration de la santé, de la nutrition et de l'éducation des jeunes enfants dans le but de veiller à ce que leur capacité cognitive ne soit pas compromise par la faim ou par une carence de micronutriments;
- appuyer le secteur de l'enseignement de base, y compris l'initiative « Programmes d'études accélérées »<sup>103</sup> de la Banque mondiale pour que l'appui des donateurs se manifeste là où il est la plus efficace (voir encadré 10 : l'ACDI investit dans le domaine de l'éducation au Mozambique et en Tanzanie).

*Encadré 10 : l'ACDI investit dans le domaine de l'éducation au Mozambique et en Tanzanie*

L'ACDI investira dix millions de dollars additionnels respectivement en Mozambique et en Tanzanie au cours de chacune des cinq prochaines années (2003-2008) pour appuyer la programmation du secteur national de l'éducation qui prévoit l'accès universel, l'amélioration de la qualité de l'enseignement de base, la réduction des disparités entre les sexes afin que les enfants fréquentent l'école et que les professeurs y reçoivent une formation. Cet appui s'ajoute aux programmes continus en éducation dans ces deux pays. Au total, en 2003, il s'agit pour l'ACDI d'un investissement annuel de 17 millions de dollars en Mozambique et 14,7 millions de dollars en Tanzanie. L'Agence répond ainsi aux efforts de ces deux pays qui se sont dotés de Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de programmes complets dans le domaine de l'éducation et qui consacrent une part significative de leurs budgets nationaux à améliorer la qualité et l'accès à l'enseignement primaire pour tous les enfants. L'Agence veillera tout particulièrement à ce que les jeunes filles aient l'occasion de fréquenter l'école et de compléter le cycle du primaire. Le Mozambique consacrera 2,7 p. 100 de son PIB à l'éducation, alors que pour la Tanzanie, c'est 2,2 p. 100 de son PIB qui est investi dans le développement de ce secteur. L'ACDI est également guidée par l'initiative « Programmes d'études accélérées » mise au point par un partenariat composé de pays, de donateurs bilatéraux et d'institutions multilatérales, comme la Banque mondiale<sup>104</sup> et l'UNESCO. Ce programme vient appuyer les investissements en éducation des pays en développement. Le Mozambique et la Tanzanie ont démontré une forte volonté de développer leurs ressources humaines, en particulier en offrant l'éducation à tous ses enfants. On prévoit que ces pays figureront parmi les pays éligibles aux « Programmes d'études accélérées » de la Banque mondiale en 2003-04.

Les efforts de l'ACDI pour combattre le **VIH/sida** seront guidés par son *Plan d'action de lutte contre le VIH/sida (2000)*<sup>105</sup>. Ce Plan préconise que le VIH/sida soit associé aux autres priorités de développement, tout en mettant l'accent sur la promotion et la protection des droits de la

<sup>101</sup> <http://www.unesco.org/education/efa/fr/index.shtml> L'Initiative Éducation pour tous (EPT) fixe un ensemble d'objectifs, de plans d'action et d'outils pour les donateurs, les pays et la société civile pour qu'ils s'assurent que, d'ici 2015, tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire aient un accès gratuit et complet à un enseignement acceptable, que la disparité entre les sexes à l'école soit éliminée, que les niveaux d'analphabétisme de la population adulte soient réduits de moitié, que les soins et l'éducation de la petite enfance soient accrus, que les occasions d'apprentissage pour les jeunes et les adultes se multiplient et que tous les aspects de la qualité de l'éducation soient améliorés.

<sup>102</sup> [http://portal.unesco.org/uis/ev.php?URL\\_ID=2867&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201&reload=1044894429](http://portal.unesco.org/uis/ev.php?URL_ID=2867&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1044894429)

<sup>103</sup> <http://www.banquemondiale.org/>

<sup>104</sup> <http://www.banquemondiale.org/>

<sup>105</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/sida.htm>

personne, sur l'appui au développement de vaccins et sur la recherche et le développement microbicide. Dans tous ses efforts, l'ACDI accordera la priorité à la spécificité des sexes dans ses projets et programmes sur le VIH/sida.

L'Agence prévoit :

- appuyer la recherche pour le développement d'un vaccin pour le VIH/sida, par le biais du Fonds canadien pour l'Afrique;
- poursuivre son financement des programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida, là où c'est approprié, comme au Malawi qui possède l'un des taux de contamination au VIH les plus élevés au monde;
- encourager les efforts régionaux pour limiter la propagation du VIH/sida, y compris les stratégies régionales en Asie du Sud et dans les Caraïbes;
- développer de nouvelles initiatives pour appuyer de meilleures campagnes de sensibilisation et une meilleure capacité de politique gouvernementale, comme c'est le cas en Chine, en Inde et au Pakistan; accroître ses investissements dans ce domaine dans les Balkans où la situation du VIH/sida est particulièrement préoccupante;
- apporter un financement continu au Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (NUSIDA/UNAIDS)<sup>106</sup>.

Dans les domaines de **la santé et de la nutrition**, l'ACDI poursuivra la mise en œuvre de son *Plan d'action sur la santé et la nutrition* (2001)<sup>107</sup>. Ce Plan reconnaît l'importance de promouvoir et de protéger le droit aux normes les plus élevées de santé mentale et physique et identifie plusieurs secteurs prioritaires d'intervention.

L'ACDI prévoit aussi :

- poursuivre son appui au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme<sup>108</sup> et à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination<sup>109 110</sup>;
- consolider la réforme du secteur de la santé dans des pays comme l'Argentine, le Chili, Haïti, l'Indonésie, le Pakistan et l'Uruguay, y compris le transfert de connaissances en matière d'activités de réglementation, de financement et de planification de la santé, de gouvernance publique et de régies de la santé, de collecte de renseignements et de développement des ressources humaines;
- favoriser, dans les Amériques, la promotion de la santé et les stratégies préventives pour les maladies non-transmissibles (comme les maladies cardio-vasculaires, la santé mentale, les accidents et le cancer);
- mettre l'accent sur la population vieillissante, appuyer les ministères de la Santé dans leurs efforts en vue de rejoindre les groupes vulnérables, d'améliorer l'accès aux soins, à la qualité des services, et à la santé des femmes dans les Amériques;

---

<sup>106</sup> <http://www.unaids.org>

<sup>107</sup> [http://www.acdi-cida.gc.ca/cida\\_ind.nsf/vall/07AAC6D1531B7F7E85256A34006FA098?OpenDocument](http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/07AAC6D1531B7F7E85256A34006FA098?OpenDocument)

<sup>108</sup> <http://www.globalfundatm.org/>

<sup>109</sup> <http://www.vaccinealliance.org/home/index.php>

<sup>110</sup> Les deux sont des partenariats à la fois public et privé mis sur pied pour stimuler l'élan en vue de réaliser les ODM en matière de santé. Alors que l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination cherche à combattre les maladies de l'enfance qui peuvent être prévenues dans les pays les moins développés, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme se concentre sur l'éradication du sida, de la tuberculose et du paludisme, à la fois chez les enfants et les adultes.

- offrir un appui à la formation des travailleurs de la santé, y compris par le biais de l'éducation à distance pour les régions où il existe une pénurie de services;
- poursuivre son appui au Programme africain pour le contrôle de l'onchocercose<sup>111</sup> (ou cécité des rivières), lequel est appuyé par de multiples donateurs dans dix-neuf pays d'Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Afrique australe;
- incorporer des initiatives agro-alimentaire, à forte teneur en nutrition<sup>112</sup>;
- poursuivre les efforts en vue de promouvoir le progrès global en matière d'immunisation et de réduction des carences vitaminiques (ex. par le renforcement des campagnes nationales d'immunisation et la prestation intégrée d'interventions efficaces en termes de coûts en santé et de nutrition); y compris un partenariat entre l'UNICEF<sup>113</sup>, l'OMS<sup>114</sup>, l'Organisation panaméricaine de santé (PAHO)<sup>115</sup>, et l'Association canadienne de santé publique<sup>116</sup>;
- d'appuyer les approches sectorielles de pays, comme celles que finance l'ACDI au Malawi et qui contribuent à réduire les maladies associées à l'eau non potable;
- poursuivre son appui aux projets de planification familiale destinés à améliorer les soins de santé de reproduction dans des pays comme le Malawi et la Tanzanie;
- procéder au suivi des engagements du Sommet du G8<sup>117</sup>, y compris l'appui à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la polio<sup>118</sup> en Afrique, dans un effort en vue d'éliminer la polio d'ici 2005.

*Encadré 11 : L'Initiative mondiale pour l'éradication de la polio<sup>119</sup> en Afrique*

Depuis plusieurs années, l'ACDI participe aux efforts internationaux pour éradiquer la polio, ce qui a permis à 175 pays d'être déclarés libres de la polio à la fin des années 1990. Toutefois, il existe toujours dix pays où la lutte contre la polio n'a pas été gagnée : l'Afghanistan, l'Angola, le Bangladesh, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, l'Inde, le Nigeria, le Pakistan, la Somalie et le Soudan. Les pays déchirés par les conflits posent de sérieux problèmes, puisqu'ils limitent les campagnes d'immunisation des enfants. Le Fonds canadien pour l'Afrique<sup>120</sup> consentira 50 millions au cours des trois prochaines années pour appuyer l'éradication de la polio, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS)<sup>121</sup> et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)<sup>122</sup>, tout en stimulant ses partenaires publics et privés de l'Initiative mondiale d'éradication de la polio<sup>123</sup> en vue d'éliminer cette maladie d'ici 2005. D'autres programmes de prestation pour l'immunisation et les micronutriments viendront se greffer à l'élan pour lutter contre la polio et les pays partenaires pourront renforcer leurs systèmes de distribution de soins de santé.

Dans le domaine de la **protection des enfants**, l'ACDI mettra en œuvre son *Plan d'action pour la protection des enfants* (2001)<sup>124</sup>. Ce Plan préconise une stratégie axée sur les droits<sup>125</sup> des enfants qui ont besoin d'être protégés de l'exploitation, des abus et de la discrimination.

<sup>111</sup> <http://www.who.int/ocp/apoc/>

<sup>112</sup> En Asie, par exemple, les soins de santé de base et la nutrition recourent plusieurs projets de développement rural intégré, y compris des initiatives agro-alimentaires qui ont un volet nutritionnel.

<sup>113</sup> <http://www.unicef.org/french/>

<sup>114</sup> <http://www.who.int/fr/index.html>

<sup>115</sup> <http://www.paho.org/>

<sup>116</sup> <http://www.cpha.ca>

<sup>117</sup> <http://www.g8.gc.ca/>

<sup>118</sup> <http://www.polioeradication.org/>

<sup>119</sup> <http://www.polioeradication.org/>

<sup>120</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/webcountry.nsf/vall/8C8625DB6216018A85256C8D005B0551?OpenDocument>

<sup>121</sup> <http://www.who.int/fr/index.html>

<sup>122</sup> <http://www.unicef.org/french/>

<sup>123</sup> <http://www.polioeradication.org>

<sup>124</sup> [http://www.acdi-cida.gc.ca/cida\\_ind.nsf/vall/febbdfcfea4c5061852568fc00538fe4?OpenDocument](http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/febbdfcfea4c5061852568fc00538fe4?OpenDocument)

<sup>125</sup> La stratégie axée sur les droits en matière de protection des enfants fait appel à la *Convention des Nations Unies sur les droits des enfants* comme cadre pour promouvoir la réalisation de tous les droits des enfants. Cette stratégie reconnaît les droits des garçons et des filles de

L'Agence prévoit également :

- se concentrer davantage sur le travail forcé des enfants et sur les enfants marqués par les conflits armés;
- offrir une formation efficace sur les droits des enfants à son personnel et à celui de ses partenaires;
- utiliser les résultats préliminaires du Fonds de recherche pour la protection des enfants de 2 millions de dollars en vue de développer de nouvelles interventions qui s'inspirent des réalités que vivent les enfants;
- promouvoir la participation des enfants à toutes les phases du cycle de projet, en s'inspirant des enseignements retenus par l'Agence de sa participation à six projets pilotes et à la création d'outils de programmes pour les appuyer;
- aider à la réalisation des objectifs et cibles établis par la Session spéciale des Nations Unies consacrée aux enfants en mai 2002<sup>126</sup>;
- travailler de concert avec le général (à la retraite) Roméo Dallaire, Conseiller spécial pour les enfants marqués par la guerre, en vue d'engager et de soutenir une action publique canadienne destinée à améliorer la situation de ces enfants marqués par les conflits armés;
- répondre aux dimensions propres à la spécificité des sexes dans les enjeux reliés à la protection des enfants, à l'aide de programmes et d'un dialogue sur les politiques;
- concentrer ses efforts sur le commerce des enfants et sur les enfants marqués par la guerre en Afrique, comme en témoigne l'appui apporté à l'organisme Kids Can Free the Children<sup>127</sup> qui apporte une formation en consolidation de la paix aux jeunes réfugiés du Kenya;
- appuyer la protection des enfants et la participation des jeunes aux programmes d'éducation, de santé et de VIH/sida en Europe centrale et de l'Est, en ciblant tout particulièrement les enfants marqués par la guerre;
- développer les capacités au niveau communautaire et national en vue de protéger les droits des enfants et veiller à ce que ceux-ci profitent des retombées de l'intégration économique régionale dans les Amériques;
- réduire le travail des enfants et le commerce des enfants en Asie, à l'aide de la promotion et la défense des droits des enfants et de programmes appropriés.

Deux projets uniques qui associent éducation et protection des enfants sont en cours d'exécution en Colombie.

---

participer aux décisions qui affectent leur vie, analyse les causes structurelles qui conduisent aux violations des droits des enfants et propose une approche globale.

<sup>126</sup> <http://www.unicef.org/french/specialsession/>

<sup>127</sup> <http://www.freethethechildren.org/>

*Encadré 12 : Éducation et consolidation de la paix pour les enfants en Colombie*

En Colombie, deux projets se concentrent sur les besoins en éducation et en matière de protection des enfants qui sont vulnérables au conflit en cours. Le projet « Éducation et consolidation de la paix pour les enfants relogés par le conflit en Colombie » (doté d'un budget de 2,5 millions de dollars sur une période de trois ans) offre l'éducation, de même que le développement de talents de leadership et de consolidation de la paix aux garçons et filles relogés dans trois des régions les plus affectées du pays. Travaillant de concert avec l'organisme Save the Children Canada<sup>128</sup>, le projet profitera également aux éducateurs, aux parents, aux dirigeants communautaires et autres intervenants. Dans le cadre du projet « Règlement des conflits pour les adolescents (un million de dollars sur un période de trois ans), l'organisme Plan de parrainage du Canada travaillera à protéger les adolescents vulnérables qui vivent près des zones de conflit en les décourageant de participer à la violence et en les encourageant à participer aux processus de règlement des conflits et de consolidation de la paix. À mesure que le nombre, la force et la violence des bandes de jeunes de la rue augmentent, de pair avec des fortes pressions de recrutement de la part des groupes armés, ces initiatives proposent des alternatives pertinentes en misant sur un développement durable des talents.

#### **4.4.3 Durabilité environnementale**

##### *Énoncé de résultat stratégique*

Une durabilité environnementale accrue, par le biais de la protection, de la conservation et de la gestion de la diversité et de l'intégrité de l'environnement.

##### *Cibles*

De concert, avec la communauté internationale du développement, l'ACDI travaillera à la réalisation des objectifs des ODM en matière de durabilité environnementale :

- en intégrant les principes de développement durable aux politiques des pays et aux programmes et en inversant la perte des ressources naturelles;
- en réduisant de moitié, d'ici 2015, la proportion de gens qui n'ont pas un accès durable à l'eau potable;
- en réalisant, d'ici 2020, des améliorations importantes dans la vie d'au-moins cent millions de gens qui vivent dans des taudis<sup>129</sup>.

##### *Contexte*

L'ACDI s'est engagée à intégrer pleinement l'environnement à ses politiques et programmes, à la fois à titre de résultat stratégique et de priorité transsectorielle. L'Agence s'appuie sur le travail innovateur au niveau international qui associe les enjeux mondiaux et régionaux aux priorités de développement sur place, comme l'eau potable, une alimentation adéquate et l'utilisation durable des ressources naturelles. En s'appuyant sur des relations stratégiques, l'ACDI travaille en partenariat avec de nombreux joueurs en vue d'influencer l'ordre du jour national et international, afin que ceux-ci tiennent davantage compte de l'étroite relation qui existe entre l'environnement et le développement. L'Agence travaille aussi avec d'autres ministères fédéraux à identifier les façons dont le Canada peut consolider la capacité des pays en

<sup>128</sup> <http://www.savethechildren.ca/fr/index.html>

<sup>129</sup> <http://www.undp.org/mdg/>

développement de mettre en œuvre les Accords multilatéraux sur l'environnement, tout en concrétisant les objectifs canadiens en vertu de ces accords.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)<sup>130</sup>, le principal mécanisme de financement des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), joue un rôle de premier plan dans le développement de ces capacités. À titre de membre du conseil du FEM, l'Agence axe son travail sur les principaux objectifs de politiques de gouvernance et de reconstitution des ressources, afin que le FEM<sup>131</sup> puisse continuer de jouer un rôle important en appui aux accords multilatéraux sur l'environnement. Dans le cadre des autres Accords multilatéraux sur l'environnement, le Canada, par l'intermédiaire de l'ACDI, assume un rôle de leadership important au sein de la Convention des Nations Unies pour combattre la désertification (CNUCD)<sup>132</sup>. Le Canada, à titre de président de la cinquième rencontre de la Conférence des parties de la CNUCD, est bien placé pour assumer ce rôle de leadership. L'Agence est responsable à la fois de sa mise en œuvre au plan national et du rôle de leadership du Canada au niveau international.

### *Priorités et plans*

L'Agence a identifié les priorités suivantes qu'elle entend poursuivre au cours des trois prochaines années en vue de réaliser la durabilité environnementale :

- **développer les capacités des partenaires de pouvoir répondre aux enjeux environnementaux aux niveaux global, régional et national, comme la désertification, la biodiversité et le changement climatique;**
- **d'appuyer et de favoriser le dialogue sur les politiques en matière d'environnement et, de façon plus générale, au niveau socio-économique, ainsi que les programmes qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux.**

En matière de **développement des capacités des partenaires de pouvoir répondre aux enjeux environnementaux aux niveaux global, régional et national, comme la désertification, la biodiversité et le changement climatique**, les plans de l'Agence prévoient :

- renforcer la capacité des gouvernements, des ONG et des collectivités de gérer, de façon durable, les ressources en eau et les sols, en préconisant la conservation des sols dans les pays marqués par la désertification, comme le Ghana, le Malawi, le Nigeria, la Zambie, le Mozambique et la Tanzanie;
- répondre au problème d'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement, ainsi que d'autres risques associés à la santé, à l'aide de travaux d'envergure au Cameroun, au Ghana, au Maroc, en Jordanie, au Bénin, au Malawi, en Mozambique, en Mauritanie et en Éthiopie;
- appuyer l'amélioration des politiques en eau et une saine gestion de cette ressource dans des pays comme le Ghana, l'Égypte et le Mozambique;
- appuyer les efforts africains en vue d'améliorer l'accès à l'eau potable et la gestion de cette ressource, y compris les services d'assainissement, de concert avec le Partenariat mondial

---

<sup>130</sup> <http://gefweb.org/French/french.html>

<sup>131</sup> <http://gefweb.org/French/french.html>

<sup>132</sup> <http://www.unccd.int>

pour l'eau<sup>133</sup> et des institutions africaines, par le biais du nouveau Fonds canadien pour l'Afrique<sup>134</sup>;

- poursuivre son appui aux initiatives des pays en développement partenaires pour qu'ils puissent lutter contre le changement climatique, par le biais du Fonds canadien de développement pour le changement climatique (FCDCC)<sup>135</sup>, lequel appuie des initiatives comme le projet *Changement climatique, forêts et tourbières* en Indonésie. L'objectif premier de ce projet est la gestion durable des tourbières de l'Indonésie en vue d'améliorer les conditions de vie des gens, tout en maintenant et en accroissant le stockage de carbone;
- appuyer le développement des capacités de plusieurs pays au niveau des politiques et au niveau institutionnel pour qu'ils soient en mesure de répondre aux obligations et opportunités découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)<sup>136</sup>;
- poursuivre les efforts afin d'assumer le leadership des pays qui viennent en aide aux pays les moins développés qui tentent d'adapter leur programme de travail aux changements climatiques;
- appuyer le travail d'organisations multilatérales qui se penchent sur les changements climatiques comme l'OCDE<sup>137</sup>, le PNUD<sup>138</sup>, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)<sup>139</sup>, l'Union mondiale pour la nature (UICN)<sup>140</sup>, l'Institut Pembina<sup>141</sup> et le World Resources Institute<sup>142</sup>;
- poursuivre les efforts entrepris pour que les partenaires canadiens puissent améliorer les capacités de leurs homologues des pays en développement de planifier, de mettre en œuvre et de gérer des programmes de développement durables en environnement;
- appuyer les initiatives qui atténuent les gaz à effet de serre dans les pays en développement et qui leur permettent de s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques, comme c'est le cas en Amérique latine (voir encadré 13 : Projet pour villes participant à la protection contre le changement climatique).

---

<sup>133</sup> <http://www.gwpforum.org/servlet/PSP>

<sup>134</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/webcountry.nsf/vall/8C8625DB6216018A85256C8D005B0551?OpenDocument>

<sup>135</sup> Voir <http://www.acdi-cida.gc.ca/changementclimatique>. En 2003-2004, le FCDCC prévoit consacrer 25,5 millions de dollars en appui à des initiatives destinées à réduire l'impact des changements climatiques dans les pays partenaires en développement, dans les domaines de la réduction des gaz à effet de serre, de l'adaptation au changement climatique, du stockage du carbone et du développement des capacités de base.

<sup>136</sup> <http://www.unfccc.int>

<sup>137</sup> <http://www.oecd.org/FR/home/0,,FR-home-0-nodirectorate-no-no-no-0--no-,00.html>

<sup>138</sup> <http://www.undp.org/french/>

<sup>139</sup> <http://gefweb.org/French/french.html>

<sup>140</sup> <http://gefweb.org/French/french.html>

<sup>141</sup> <http://www.pembina.org>

<sup>142</sup> <http://www.wri.org>

*Encadré 13* : Projet pour villes participant à la protection contre le changement climatique

L'ACDI appuie le Projet pour villes participant à la protection contre le changement climatique dans le cadre d'un projet en Amérique latine (1,5 millions de dollars sur une période de trois ans). L'objectif de ce projet est de venir en aide au développement des capacités locales des villes d'Amérique latine. La priorité sera accordée à l'Argentine, au Brésil et au Chili pour que ces pays puissent réaliser des réductions significatives dans les émissions de gaz à effet de serre au niveau communautaire, pour améliorer la qualité de l'air et pour répondre aux présentes préoccupations municipales. Le but poursuivi est de travailler avec un groupe sélect de sept à dix villes d'Amérique latine dans le but de compléter cinq grandes étapes en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Chacune des villes fera un suivi de l'utilisation de l'énergie et des émissions, identifiera les mesures prioritaires, favorisera la gestion de la demande pour un meilleur rendement énergétique et encouragera les projets d'énergie propre. Les résultats de la mise en œuvre de ces projets se traduiront par des réductions concrètes, à la fois en termes d'émissions de gaz à effet de serre et d'émissions de six autres polluants de l'air<sup>143</sup>.

**En vue d'appuyer et de favoriser le dialogue sur les politiques en matière d'environnement et, de façon plus générale, au niveau socio-économique, ainsi que les programmes qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux, les plans de l'ACDI prévoient :**

- mettre à jour en 2003-2004 la Politique de 1992 de l'Agence sur la durabilité environnementale, à la suite de consultations publiques et veiller à ce que la priorité à l'environnement figure bien dans tous ses programmes et politiques;
- développer de nouvelles stratégies innovatrices pour répondre aux principaux enjeux environnementaux dans les pays en développement et dans les pays en transition, comme l'eau et la dégradation des sols;
- procéder au lancement en 2003-2004 de son nouveau Cadre de politique en matière d'eau et d'assainissement, suite à des analyses approfondies et à des consultations publiques;
- et accorder davantage la priorité au dialogue des politiques et à l'analyse dans le contexte de programmes environnementaux qui appuient les efforts des pays en développement et ceux des partenaires régionaux et multilatéraux.

#### **4.4.4 Gouvernance**

##### *Énoncé de résultat stratégique*

Améliorer les structures de gouvernance et les capacités institutionnelles des pays partenaires, renforcer la société civile et favoriser un plus grand respect pour les droits de la personne et les principes démocratiques.

##### *Cibles*

En vertu de la Déclaration pour le millénaire<sup>144</sup>, à l'origine des Objectifs de développement pour le millénaire (ODM)<sup>145</sup>, les états se sont engagés à favoriser et à protéger les droits de la personne, la démocratie et la bonne gouvernance. De plus, plusieurs des objectifs des ODM

<sup>143</sup> Ces polluants sont : l'ozone, les particules en suspension, le plomb, le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote. On désigne parfois ces six polluants comme étant des polluants « critères », parce que les normes de qualité de l'air, au Canada et aux États-Unis, ont été développées en fonction d'eux.

<sup>144</sup> <http://www.un.org/millennium/declaration/ares552e.htm>

<sup>145</sup> <http://www.banquemondiale.org/apropos/activites/mdgs-french.htm>

répondent à des engagements et obligations en matière de droits de la personne qui découlent des traités et des déclarations, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>146</sup>.

### *Contexte*

Les droits de la personne, la démocratisation et la bonne gouvernance peuvent être considérés comme un objectif de développement, puisqu'ils veillent, en somme, à ce que les femmes et les hommes vivent dans la dignité. Les droits de la personne, la démocratisation et la bonne gouvernance s'imposent également comme un puissant stimulant à la réalisation des efforts de développement, en proposant un environnement dans lequel les efforts consentis sont les plus susceptibles de donner les résultats escomptés. Le Secrétaire-général des Nations Unies, Kofi Annan, soulignait dernièrement que « la bonne gouvernance était sans doute le facteur le plus important en vue d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement »<sup>147</sup>.

L'Agence encourage le respect pour les droits de la personne, à titre de l'un des piliers d'un développement durable et équitable. Parmi ces initiatives figurent l'intégration des droits de la personne dans les programmes de développement, de même que l'appui à des institutions nationales des droits de la personne, le soutien à l'éducation des droits de la personne, ainsi qu'aux organisations qui s'y consacrent. L'ACDI entend également consolider les institutions démocratiques dans le but d'accroître l'efficacité, la responsabilité et la transparence, autant de facteurs jugés de plus en plus indispensables à la croissance économique. Parmi ces initiatives figurent l'appui en vue d'améliorer le système électoral, les assemblées législatives, les organismes juridiques, l'administration publique, les médias et le fédéralisme. De plus, le renforcement de la société civile permet de veiller à ce que les groupes marginalisés ne soient pas exclus des décisions qui les touchent et des retombées du développement et qu'ils aient droit au chapitre dans les processus de développement, comme dans la préparation du CSLP (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté).

La communauté internationale a reconnu dernièrement que la sécurité des personnes et celle des états étaient complémentaires et qu'il s'agissait là d'éléments nécessaires à un développement durable axé sur la réduction de la pauvreté. C'est aussi un aspect essentiel de la bonne gouvernance et d'une saine gestion du secteur public<sup>148</sup>. L'Agence mise davantage sur les initiatives avec les pays partenaires axées sur la prévention des conflits, la réconciliation après un conflit et la consolidation de la paix, ainsi que le développement de systèmes de sécurité, légitimes et responsables, pour prévenir les conflits et dissuader le terrorisme.

---

<sup>146</sup> <http://www.unhcr.ch/udhr/lang/frn.htm>

<sup>147</sup> PNUD Rapport sur le développement humain 2002, <http://www.undp.org/hdr2002/francais/>

<sup>148</sup> OCDE, Lignes directrices du CAD Prévenir les conflits violents, Paris, 2001, Encadré 5, <http://www.oecd.org/FR/home/0,,FR-home-65-2-no-no-no-0--no-,00.html>

## *Plans et priorités*

L'Agence a identifié les priorités suivantes qu'elle entend poursuivre au cours des trois prochaines années dans le domaine de la gouvernance :

- **accroître l'intégration des principes des droits de la personne à tous les programmes de développement;**
- **poursuivre le renforcement des institutions démocratiques;**
- **miser davantage sur la prévention des conflits, la réconciliation après un conflit, la consolidation de la paix et la sécurité.**

Les plans pour **accroître l'intégration des principes des droits de la personne à tous les programmes de développement** prévoient :

- définir, de façon plus précise, les stratégies de développement fondées sur les droits de la personne et favoriser la sensibilisation d'un plus grand nombre à la façon dont les droits de la personne peuvent être intégrés aux exercices clés de développement (comme le développement des CSLP) et les stratégies sectorielles de programmes (ex. les Approches sectorielles);
- développer une meilleure compréhension des liens entre les droits de la personne et le développement au sein de toute l'Agence et de ses partenaires;
- veiller à ce que les considérations en matière de droits de la personne soient mises en valeur dans les documents de politiques et de programmes;
- développer de nouveaux instruments sur les droits de la personne, la démocratie et la bonne gouvernance qui permettront à l'Agence d'intégrer davantage ces facteurs dans tous ses programmes;
- favoriser les stratégies en matière de VIH/sida qui intègrent les droits de la personne;
- encourager le processus de réforme judiciaire;
- développer et participer aux partenariats avec les gouvernements, les organisations de la société civile et les entités des Nations Unies (ex. l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance) en vue de veiller à ce que les droits de la personne soient davantage intégrés à toutes les activités des Nations Unies.

**Les plans pour poursuivre le renforcement des institutions démocratiques** prévoient :

- intégrer les principaux enseignements découlant de la mise en œuvre par l'Agence d'une stratégie axée sur les droits de la personne en matière de protection des enfants;
- concentrer davantage l'attention de l'Agence sur la réforme des institutions qui reproduisent et perpétuent les inégalités et les relations de pouvoir préjudiciables à la réduction de la pauvreté et encourager la promotion de modes de vie durables;
- mettre l'accent sur la modernisation de l'État dans les Amériques pour que les retombées de la modernisation profitent à toute la population, pour que la société civile soit en mesure de participer au gouvernement et que la décentralisation ne soit pas source de déstabilisation;
- accroître, avec l'appui du Fonds canadien pour l'Afrique<sup>149</sup> et d'autres programmes, la capacité, la transparence et les stratégies participatives du secteur public africain, des

---

<sup>149</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/webcountry.nsf/vall/8C8625DB6216018A85256C8D005B0551?OpenDocument>

- gouvernements locaux et des parlements, par le biais d'un appui à la Fondation pour le développement des capacités africaines, de concert avec le Centre canadien de gestion<sup>150</sup>;
- améliorer la capacité des gouvernements pour l'analyse comparative entre les sexes et les programmes sensibles à la spécificité des sexes et accroître la participation des femmes aux niveaux décisionnels local, national et régional;
  - poursuivre le travail amorcé avec les institutions financières internationales (IFI) en vue d'améliorer le rendement en matière de gouvernance des emprunteurs et accroître les efforts de lutte contre la corruption;
  - raffermir les institutions communautaires et locales pour qu'elles puissent desservir les régions rurales en Asie, tout en appuyant la gouvernance démocratique locale et réceptive et la gouvernance responsable à tous les niveaux;
  - développer de nouveaux accords de gouvernance à l'aide de partenariats avec le secteur public et privé qui font la promotion de modes de vie durables auprès des femmes et des hommes qui vivent dans la pauvreté;
  - poursuivre l'appui aux partenaires canadiens (comme le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)<sup>151</sup>, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale<sup>152</sup>, Élections Canada<sup>153</sup>) en vue d'améliorer les capacités des organisations et institutions des pays en développement d'influencer les processus qui définissent et protègent les droits de la personne, font progresser les réformes démocratiques et favorisent une meilleure gouvernance;
  - encourager la bonne gouvernance, la démocratie, le pluralisme, la règle de droit dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est, comme l'appui au fédéralisme et à la réforme du secteur public en Russie.

*Encadré 14 : l'ACDI et le programme de gouvernance en Russie*

La gouvernance et la société civile constituent les deux principaux thèmes du nouveau Cadre de programme de Russie. Les plans de l'Agence s'appuient sur le principe que la durabilité d'une économie de marché et d'une culture politique démocratique repose sur de saines institutions et une bonne gouvernance. L'ACDI complète la mise au point d'un programme-cadre de 10 millions de dollars pour appuyer les efforts du gouvernement russe en vue de réformer l'administration publique. Ce Programme comprend une prestation efficace de conseils de haut niveau et d'orientation en matière de politiques auprès du gouvernement russe dans les domaines du fédéralisme fiscal, des relations interbudgétaires, de politiques de développement économique régional et des problèmes du Nord de la Russie. Ce programme prévoit un appui aux domaines de la réforme des cadres supérieurs de la fonction publique, du fédéralisme (accords fédéral-régional) et de la transparence du processus décisionnel de la fonction publique.

<sup>150</sup> <http://www.ccmd-ccg.gc.ca/>

<sup>151</sup> <http://www.idrc.ca/fr/>

<sup>152</sup> <http://www.idea.int>

<sup>153</sup> <http://www.elections.ca/>

Les plans de l'Agence en vue de **miser davantage sur la prévention des conflits, la réconciliation après un conflit, la consolidation de la paix et la sécurité** prévoient :

- développer de nouvelles stratégies innovatrices pour travailler avec les états fragilisés par les crises, à la lumière des nouvelles réalités mondiales (de concert, par exemple, avec des partenaires comme le MAECI <sup>154</sup> et le CRDI<sup>155</sup>); intégrer davantage dans ses programmes des initiatives de prévention de conflit ou de réconciliation après un conflit et se familiariser davantage avec les causes profondes des conflits;
- poursuivre l'aide en vue d'éliminer l'utilisation des mines terrestres, y compris les efforts pour encourager les pays à inclure des stratégies de déminage dans leur CSLP et leurs stratégies nationales de développement;
- favoriser l'intégration de l'égalité entre les sexes dans tous les aspects de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la reconstruction à la suite d'un conflit;
- renforcer la prévention, la gestion et le règlement des conflits panafricains et régionaux, par le biais du Fonds canadien pour l'Afrique<sup>156</sup>. L'objectif poursuivi est de renforcer les capacités de la nouvelle Union africaine de remplir son mandat de paix et de sécurité et de répondre aux problèmes régionaux de sécurité, à l'aide d'efforts ciblés en Afrique de l'Ouest pour aider à la construction de collectivités plus sûres;
- accroître les programmes de l'ACDI destinés à répondre aux besoins particuliers de protection des enfants marqués par la guerre, y compris aider à accroître l'étendue, l'efficacité et la crédibilité de leur contribution à la consolidation de la paix et au travail de prévention des conflits;
- poursuivre l'appui à la participation des forces policières canadiennes aux efforts des pays en développement en vue de restaurer la sécurité humaine, la stabilité sociale et la règle de droit comme éléments de base d'un développement durable significatif.

*Encadré 15 : l'Arrangement sur la police canadienne*

L'Arrangement sur la police canadienne (APC) réunit l'expertise canadienne en matière de politique étrangère, de forces policières et de développement. En 2000, l'ACDI, le MAECI<sup>157</sup>, le Solliciteur général <sup>158</sup> et la GRC<sup>159</sup> ont mis sur pied l'APC, - dans le cadre d'un accord administratif interministériel doté d'un budget de 10 millions de dollars sur une période de deux ans - pour permettre le déploiement rapide des officiers de police de la GRC et d'autres corps policiers dans le cadre des missions multilatérales de maintien de la paix. L'APC prévoit le déploiement de personnel policier canadien en vue de faire le suivi, de conseiller et de former leurs homologues locaux des pays en développement qui ont du vivre un conflit récent, et ce, pour les aider à mener à bien leur travail de policiers conformément aux principes démocratiques. Par l'intermédiaire de l'APC, l'ACDI a appuyé le déploiement des officiers de police canadiens en Bosnie, au Timor Oriental, au Guatemala, en Guinée, au Kosovo et en Sierra Leone.

<sup>154</sup> <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

<sup>155</sup> <http://www.idrc.ca/fr/>

<sup>156</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/webcountry.nsf/vall/8C8625DB6216018A85256C8D005B0551?OpenDocument>

<sup>157</sup> <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

<sup>158</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/sida.htm>

<sup>159</sup> [http://www.rcmp-grc.gc.ca/index\\_f.htm](http://www.rcmp-grc.gc.ca/index_f.htm)

## 4.5 Stratégies de Résultats porteurs

Les stratégies de Résultats porteurs représentent l'approche par laquelle l'Agence tente de parvenir à une gamme optimale de programmes internationaux bien choisis. Parmi ces stratégies de Résultats porteurs figurent une orientation de programmes appropriée, une concentration sectorielle et thématique adéquate, une forte concentration géographique et des Canadiens et Canadiennes engagés.

Ces stratégies reposent sur les principes internationaux en vue d'une plus grande efficacité de l'aide<sup>160</sup>. Ceux-ci figurent également dans les stratégies des partenaires canadiens de l'ACDI. Ces principes comprennent la prise en charge locale, une coordination accrue entre les donateurs, des partenariats renforcés, une stratégie axée sur les résultats et davantage de cohérence entre les politiques d'aide et les autres politiques. Les progrès dans la mise en œuvre de ces stratégies créent l'environnement porteur qui permet de réaliser des gains à long terme en matière de développement.

### 4.5.1 Une orientation de programmes appropriée

*Un juste équilibre entre les programmes dirigés et les programmes spontanés*

Les programmes spontanés (c.-à-d., non sollicités) constituent le moyen par lequel l'ACDI appuie des activités conçues et exécutées par ses partenaires, de la société civile comme du secteur privé, le tout conformément à son mandat et à ses priorités. Les programmes dirigés, de leur côté, font appel à la participation directe de l'Agence dans la conception et la gestion des initiatives. Un troisième type de programmes, le financement de base, constitue l'appui institutionnel à des partenaires comme les ONG internationales, les autres agences de développement et les organisations et institutions des pays en développement. Comme tel, cet appui est davantage lié au mandat d'une organisation qu'à des activités précises. Le défi pour l'Agence est de parvenir à un juste équilibre entre ces types de programmes, tout en se conformant à ses nouvelles orientations de politique.

L'ACDI a une longue tradition, couronnée de succès, de programmes spontanés avec ses partenaires canadiens et ceux des pays en développement. C'est ainsi que les programmes spontanés ont permis la création de partenariats mutuellement profitables entre les organisations canadiennes et leurs homologues des pays en développement. Ces partenariats favorisent et mobilisent le développement du savoir, de l'expérience et de la créativité de la société civile et du secteur privé, à la fois au Canada et dans les pays en développement. L'appui financier de l'Agence leur permet d'avoir un effet multiplicateur auprès d'autres sources de financement et les partenaires canadiens demeurent parmi les plus grands défenseurs du programme d'aide au développement du Canada. L'Agence peut s'appuyer sur ces forces, alors qu'elle s'apprête à mettre davantage l'accent sur la prise en charge locale et les partenariats renforcés. Il est de plus en plus important que les programmes spontanés répondent aux besoins et priorités exprimés par les partenaires des pays en développement, comme il est fait mention dans les stratégies nationales de développement et dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).

---

<sup>160</sup> <http://www.oecd.org/FR/document/0,,FR-document-583-2-no-14-3332-583--no-,00.html>

L'Agence a déjà opéré cette transition. Comme elle l'a souligné dans son *Énoncé de politique pour une plus grande efficacité de l'aide*<sup>161</sup>, l'Agence développera une stratégie qui accordera la priorité aux programmes spontanés qui viennent appuyer les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. En 2003-2004, l'Agence entreprendra une révision de ces initiatives afin de s'assurer d'une plus grande cohérence entre les programmes de ses partenaires et ses nouvelles orientations et poursuivra les discussions avec ces derniers pour définir la façon de les mettre en œuvre.

Au cours des trois prochaines années, l'Agence identifiera les possibilités d'adopter de nouvelles stratégies en matière de programmes en Afrique et au Moyen-Orient, reconnaissant par là que des pays différents, des situations régionales et institutionnelles différentes, exigent un bon dosage des modalités de programme. Dans les Amériques, l'environnement économique, politique et décisionnel plus mature de plusieurs pays partenaires favorisent un plus grand recours aux programmes spontanés. En Asie, le ratio actuel, soit d'environ 75 p. 100 de programmes dirigés et 25 p. 100 de programmes spontanés, sera maintenu en 2003-2004. Les programmes spontanés les plus importants se trouvent en Chine, en raison des intérêts canadiens dans ce pays. Au cours des trois prochaines années, les programmes dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est seront plus directifs, plus concentrés et mieux ciblés - dans certains pays, l'Agence y parviendra en modifiant la proportion des programmes spontanés et de programmes dirigés, dans d'autres en ciblant davantage les dépenses sur des pays au sein d'une sous-région ou dans quelques secteurs clés.

De concert avec ses partenaires canadiens, l'ACDI explorera de nouvelles façons de combiner les forces des deux stratégies de programmes : dirigées et spontanées. Au fur et à mesure que les accords de contribution avec les partenaires canadiens viendront à échéance et que ceux-ci soumettront de nouvelles propositions, l'Agence veillera à bien les guider dans ses nouvelles orientations.

#### *Des partenariats, axés sur le consensus et la collaboration*

Parmi les partenaires de l'ACDI figurent les gouvernements des pays en développement, la société civile (comme les ONG, les organismes communautaires, les universités et organismes de recherche) au Canada et dans les pays en développement, le secteur privé, les institutions régionales et multilatérales, des donateurs bilatéraux, ainsi que d'autres ministères gouvernementaux canadiens. Des partenariats, axés sur le consensus et la collaboration, sont indispensables à la création d'un environnement porteur propice à un développement durable et efficace.

Le concept du partenariat repose sur le principe d'un partage équitable des droits et responsabilités. Deux conséquences découlent de ce concept : un nouveau rôle pour les donateurs dans les pays en développement et la nécessité d'établir une meilleure coordination entre les partenaires pour veiller à ce que les programmes d'aide se complètent et appuient la prise en charge locale et les stratégies de partenariat.

---

<sup>161</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/aide-efficace>

Les donateurs, y compris l'ACDI, ses partenaires canadiens et les agents d'exécution, ont un nouveau rôle à jouer dans les pays en développement : celui de partenaires et d'animateurs plutôt qu'exécutants de projets. Ce rôle se concentre sur le renforcement de la capacité des partenaires des pays en développement, à l'aide d'un plus grand dialogue sur les politiques, pour leur permettre d'assumer progressivement le contrôle sur tous les aspects de leur développement. L'ACDI établira de façon énergique ses orientations en matière de programme-pays au sein des cadres locaux, identifiés par les pays en développement, particulièrement, à l'aide du processus des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) si l'Agence est convaincue que ce processus repose sur une approche participative légitime.

L'une des étapes importantes en vue d'établir de véritables partenariats entre les donateurs et les partenaires des pays en développement réside dans la coordination des activités des donateurs, dans la mesure du possible sous la direction des partenaires des pays en développement, et **l'harmonisation des pratiques d'aide**. Cela permettra de réduire les coûts de transaction, de développer la capacité des pays et d'améliorer l'efficacité du développement.

Comme elle l'a souligné dans son *Énoncé de politique pour une plus grande efficacité de l'aide*, l'Agence s'est engagée à redoubler d'efforts pour parvenir à une plus grande harmonisation entre ses processus et procédures et ceux des autres donateurs. L'ACDI participe présentement à une variété d'activités de coordination avec les autres donateurs, de même qu'à des projets conjoints et au financement de programme avec d'autres donateurs. Ces projets varient en fonction des circonstances de chaque pays. L'encadré 17 : les approches sectorielles en éducation au Burkina Faso et l'encadré 18 : renforcement des droits de la personne en Bolivie sont autant d'exemples de la participation de l'ACDI à la coordination entre les donateurs. Au cours des trois prochaines années, l'ACDI intensifiera ses activités et poursuivra son évaluation de l'environnement opérationnel et de réglementation pour déterminer là où le besoin de compter sur des autorités additionnelles pour participer à des stratégies conjointes de financement pourrait se faire sentir. L'Agence travaillera aussi à mettre en œuvre ces nouveaux principes et ces nouvelles pratiques en matière d'harmonisation entre les donateurs, lesquels furent adoptés lors d'un Forum de haut niveau sur l'harmonisation en février 2003, après que l'Agence eut aidé à les identifier.

Les **partenariats** de l'ACDI avec les **organisations multilatérales** comme les Nations Unies<sup>162</sup> et les institutions financières internationales (IFI), comme la Banque mondiale<sup>163</sup> et le Fonds monétaire international (FMI)<sup>164</sup>, sont aussi très importants. De nos jours, l'ACDI consacre le tiers de toute son aide au développement aux mécanismes multilatéraux et les déboursés multilatéraux représentent environ le quart du budget de l'ACDI. L'Agence poursuivra son approche stratégique en privilégiant la cohérence, la concentration, la sélectivité et l'avantage comparatif au sein du système multilatéral. En 2003-2004, l'Agence se penchera sur les façons de rendre les organisations multilatérales encore plus efficaces et cohérentes, de mieux les utiliser et d'avoir accès au savoir dont elles disposent dans le but d'améliorer la formulation de ses orientations de politique et ses programmes-pays et de veiller à ce qu'une meilleure coordination existe entre les mécanismes multilatéraux et ceux des programmes-pays.

---

<sup>162</sup> <http://www.un.org>

<sup>163</sup> <http://www.banquemondiale.org/>

<sup>164</sup> <http://www.imf.org/external/fre/index.htm>

L'Agence travaille également avec d'autres niveaux de gouvernement au Canada - fédéral, provincial/territorial et municipal - dans de nombreux projets et de programmes. Au niveau fédéral, des ministères, comme Santé Canada<sup>165</sup> et le ministère de la Justice<sup>166</sup>, offrent des services techniques ou agissent comme maîtres d'œuvre dans certains projets de l'ACDI. La nouvelle initiative Partenaires pour la coopération internationale en matière de gouvernance et de gestion du secteur public<sup>167</sup>, composée de quarante-quatre ministères, agences et organismes de recherche (comme le Centre de recherche sur le développement international (CRDI)<sup>168</sup>), offre à ses homologues des pays en développement les services de recherche, d'assistance technique, tout en favorisant les échanges. Au niveau provincial, les ministères de l'énergie et des ressources naturelles ont agi comme maîtres d'œuvre, tout comme l'a fait la Fédération canadienne des municipalités (FCM)<sup>169</sup>, ainsi qu'un certain nombre de municipalités.

Le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres<sup>170</sup> (voir encadré 16 : collaboration interministérielle sur les mines terrestres) illustre comment l'ACDI participe à une initiative horizontale du gouvernement fédéral contre les mines terrestres.

*Encadré 16 : collaboration interministérielle contre les mines terrestres*

Le 29 novembre 2002, le jour du cinquième anniversaire de la signature par le Canada de la Convention sur la prohibition, l'utilisation, l'entreposage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, celui-ci a annoncé l'allocation de 72 millions de dollars additionnels, sur une période de cinq ans, au Fonds canadien d'action contre les mines terrestres. Le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres, créé en 1997, appuie neuf activités de déminage dans le monde dans le cadre d'une collaboration interministérielle unique entre l'ACDI, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)<sup>171</sup>, Industrie Canada<sup>172</sup> et le ministère de la Défense nationale (MDN).<sup>173</sup>

Pour l'ACDI, les mines terrestres constituent un obstacle majeur à la consolidation de la paix, à la réconciliation et au développement. Aussi, appuie-t-elle le déminage, la prise de conscience des risques des mines et l'assistance aux victimes, par le renforcement des capacités des organisations locales. Le MAECI<sup>174</sup> assume le rôle principal pour ce qui est de faire régner la Convention, de formuler des politiques, de procéder au suivi et au contrôle selon la Convention et de la faire connaître auprès des Canadiens. Le MAECI<sup>175</sup> travaille également avec le ministère de la Défense nationale (MDN)<sup>176</sup> pour aider les pays à détruire leurs stocks de mines terrestres. Le Ministère de la défense a mis sur pied le Centre canadien des technologies d'action antimines dans le but de faciliter la recherche et le développement des technologies appropriées, à bon marché et durables, pour détecter et neutraliser les mines, assurer la protection personnelle, l'aide aux victimes et proposer des alternatives aux mines terrestres.

<sup>165</sup> <http://www.hc-sc.gc.ca/>

<sup>166</sup> <http://canada.justice.gc.ca/>

<sup>167</sup> <http://www.international.gc.ca>

<sup>168</sup> <http://www.idrc.ca/fr/>

<sup>169</sup> <http://www.fcm.ca>

<sup>170</sup> <http://www.mines.gc.ca/>

<sup>171</sup> <http://www.dfait-maeci.gc.ca/>

<sup>172</sup> <http://www.ic.gc.ca/>

<sup>173</sup> <http://www.dnd.ca/>

<sup>174</sup> <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

<sup>175</sup> <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

<sup>176</sup> <http://www.dnd.ca>

## *Nouvelles stratégies en matière de programmes*

Au cours des prochaines années, l'ACDI poursuivra la réorientation de ses programmes dans les pays les plus pauvres en fonction de nouvelles stratégies en matière de programmes axées sur les principes d'une plus grande efficacité de l'aide, en délaissant les stratégies traditionnelles axées sur les projets pour des formes plus programmatiques de coopération au développement.

Les nouvelles stratégies programmatiques garantissent que les projets seront intégrés à des stratégies globales qui appuient la mise en œuvre des programmes de développement conçus localement. Au niveau macro, le Cadre de développement intégré (CDI)<sup>177</sup> et les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)<sup>178</sup> proposent aux donateurs un cadre pour le développement de programmes, conformes aux priorités des pays en développement. Les programmes des donateurs peuvent comprendre l'appui à un plan national de lutte contre la pauvreté, l'appui à un plan national de développement d'un secteur, comme celui de la santé (les Approches sectorielles ou SWAP) ou à un programme multinational en vue d'administrer le partage des ressources naturelles, comme un bassin fluvial. Les donateurs peuvent contribuer à un fonds commun ou apporter un appui à des activités précises associées au plan national. Toutes les stratégies axées sur les programmes partagent les mêmes caractéristiques : le leadership est assumé par le pays ou l'organisation hôte; il existe un seul programme et un seul cadre budgétaire; la coordination entre donateurs et l'harmonisation des procédures est de mise; la priorité est accordée au renforcement des capacités gouvernementales et à la décentralisation de la gestion en faveur des partenaires locaux. Le rythme et l'ampleur de cette décentralisation reposent sur une analyse rigoureuse des risques et sont établis de concert avec tous les partenaires.

La transition vers de nouvelles stratégies de programmes a des répercussions inévitables sur les programmes, les pratiques et la conduite de l'ACDI, ainsi que sur ceux des autres donateurs. L'appui à la prise en charge locale, par exemple, fait souvent appel à de nouveaux modèles de développement des capacités qui délaissent l'assistance technique Nord-Sud en faveur d'une coopération Sud-Sud. L'harmonisation des procédures entre les donateurs exigera davantage de flexibilité et de volonté de la part des donateurs, comme l'ACDI, qui acceptent le partage d'un ensemble commun de processus ou bien, quand cela est possible, qui s'appuient sur des procédures déjà en place dans un pays bénéficiaire.

L'Agence commence déjà à s'adapter à ces défis considérables, en accroissant sa participation à des stratégies axées sur les programmes, particulièrement en Afrique où elle participe déjà à un plus grand nombre de ces types d'ententes. Parmi les initiatives planifiées au cours des prochaines années figurent un programme de financement pour les ministères de l'Éducation du Burkina Faso, du Mali et du Mozambique; pour le ministère de la Santé du Mali (voir encadré 17 : approches sectorielles en éducation au Burkina Faso); un programme de financement pour une stratégie de réforme de la justice en Éthiopie qui jette les bases d'une Approche sectorielle (SWAp); une Approche sectorielle (SWAp) en cours dans le domaine de

---

<sup>177</sup> Selon la stratégie du Cadre de développement intégré (CDI) de la Banque mondiale, les pays peuvent escompter une réduction plus efficace de la pauvreté en accentuant l'interdépendance de tous les éléments du développement - social, politique, économique, écologique et culturel.

<sup>178</sup> Les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale précisent les défis de développement d'un pays et les plans et priorités du gouvernement en vue de réduire la pauvreté et d'appuyer la croissance économique. Ils s'appuient sur un vaste processus de consultation qui fait appel aux ressources du gouvernement, de la société civile et des donateurs.

l'éducation en cours en Tanzanie, sans compter un appui au budget général, dans le cadre d'un Mécanisme d'appui budgétaire à la lutte contre la pauvreté, et la possibilité d'un appui budgétaire provenant de plusieurs donateurs pour le programme de sécurité alimentaire du Ghana.

*Encadré 17 : Approche sectorielle (SWAp) en éducation au Burkina Faso*

L'ACDI joue un rôle actif dans l'éducation de base au Burkina Faso depuis plus d'une décennie. L'Agence appuie présentement trois volets du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) du Burkina Faso : (i) un plus grand accès à l'éducation de base; (ii) une meilleure qualité et une plus grande efficacité de l'éducation de base; (iii) de meilleures capacités institutionnelles et de gestion de système, particulièrement dans le domaine de la gestion financière et celle des contrats. L'ACDI consacrera 50 millions de dollars à la mise en œuvre du PDDEB en trois phases.

L'ACDI a adopté une nouvelle stratégie de programme en appui au PDDEB au Burkina Faso. Cette stratégie repose sur une approche sectorielle dans le cadre de laquelle le pays s'approprie le programme et coordonne les partenaires et les opérations, selon un financement conjoint et des procédures harmonisées. Un accord-cadre entre le gouvernement du Burkina Faso et tous ses partenaires financiers et techniques (les donateurs) précise les procédures de coopération, y compris les procédures de gestion, de suivi, d'évaluation et de contrôle. L'Agence fait partie d'un noyau central de donateurs qui s'est engagé à appuyer la mise en œuvre du PDDEB. L'Agence procédera à un suivi serré avec ses partenaires. Les déboursés sont sujets à ce que le gouvernement du Burkina Faso réalise les objectifs du PDDEB, marque des progrès et réponde aux demandes pour une gouvernance efficace et transparente.

En Asie, l'Agence prévoit augmenter son appui et sa programmation selon les priorités établies dans les CSLP dans la plupart des pays partenaires. La participation à des mécanismes de financement de mise en commun, comme les Stratégies de gestion sectorielle (SWIM), sera accrue. Dans les Caraïbes, l'Agence poursuit son programme régional conjoint de lutte contre le VIH/sida avec d'autres donateurs et elle analyse la possibilité de participer à une Approche sectorielle en éducation en Guyane et en Jamaïque, de même qu'à des Approches sectorielles (SWAP) en environnement et à des programmes régionaux de développement du commerce. En Europe centrale et de l'Est, parmi les exemples de programmes innovateurs figurent un programme régional de réhabilitation et de distribution d'électricité en Europe du Sud-est et le Programme d'initiatives locales qui favorise le développement de la société civile dans de nombreux pays.

L'ACDI poursuivra aussi sa recherche en vue de développer de nouvelles stratégies en matière de programmes avec d'autres donateurs. En Europe centrale et de l'Est, par exemple, le programme des Balkans prévoit une coopération étroite avec l'Agence de coopération internationale japonaise (JICA)<sup>179</sup> en vue d'améliorer la prestation de soins de service de santé aux gens souffrant d'invalidité physique. L'Agence investira 1,5 million de dollars dans le développement des capacités et des politiques de ce secteur et l'Agence d'aide japonaise versera plusieurs millions de dollars pour améliorer les infrastructures.

L'ACDI poursuivra aussi ses stratégies en matière de programmes avec des partenaires multilatéraux. Parmi celles-ci figurent les partenariats, à la fois public et privé de « l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (AMVV)<sup>180</sup> » et l'Initiative « aliments plus » qui

<sup>179</sup> <http://www.jica.go.jp/>

<sup>180</sup> <http://www.vaccinealliance.org/home/index.php>

réunit le Programme alimentaire mondial (PAM)<sup>181</sup> et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)<sup>182</sup> et dont l'objectif est de veiller à ce que les femmes et les hommes qui en ont besoin aient accès à un ensemble d'aliments, de micronutriments et des produits de santé de survie. Une stratégie digne d'être soulignée fait appel à un partenariat, à la fois public et privé, entre ONUSIDA<sup>183</sup> et Shell International<sup>184</sup>. Ce partenariat prévoit utiliser un processus d'engagement fondé sur des scénarios pour aider à développer une meilleure compréhension de l'évolution du sida en Afrique, en ciblant particulièrement les répercussions et conséquences de la pandémie.

De plus, de récents changements au cadre des accords de la Direction générale du Partenariat canadien avec les universités leur garantissent que les prochains appels d'offre pour le financement permettront d'uniformiser davantage les propositions de programmes en fonction des nouvelles orientations de l'ACDI.

Le programme de l'ACDI en Bolivie comprend un certain nombre d'éléments des nouvelles stratégies en matière de programmes, y compris une meilleure coordination entre les donateurs.

*Encadré 18 : Consolider les droits de la personne en Bolivie*

Le Canada appuie l'institut national de protection des droits de la personne de Bolivie, le Defensor del Pueblo (DDP) (ou Ombudsman)<sup>185</sup> créé en 1997. Le DDP établit un pont entre la société civile et l'état. Ses objectifs sont de protéger la population des violations des droits de la personne, de même que de promouvoir et d'éduquer le public en matière de droits de la personne et ce, dans le but de créer une culture axée sur le respect. Le DDP garantit le respect des droits de la personne, tels qu'ils sont définis dans la loi Bolivienne, au sein des activités administratives du secteur public et des services publics.

En 2000, de concert avec d'autres donateurs, l'ACDI a accepté d'appuyer le Plan stratégique proposé par le DDP et a consenti de participer à un mécanisme de financement. Au total, huit agences de donateurs collaborent ensemble, par le biais d'un comité composé des donateurs et du DDP. Ce mécanisme de financement conjoint renforce l'engagement des donateurs à l'égard des objectifs du DDP, évite le double emploi, favorise la gestion des ressources et s'assure des ressources nécessaires pour l'exécution de toutes les activités comprises dans le Plan stratégique. L'ACDI consacrera 5 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à cette initiative, y compris le coût des services d'un conseiller canadien (coopérant) qui travaille directement au sein de DDP.

Enfin, l'Agence est à mettre au point un portefeuille de ses stratégies axées sur les programmes, lequel sera utilisé pour informer et modeler les efforts futurs, de façon à ce que les meilleures pratiques soient fermement intégrées au travail de toute l'Agence. Un guide d'introduction et un guide opérationnel, en cours de développement, viendront aider le personnel dans la transition vers des stratégies axées sur les programmes.

<sup>181</sup> <http://www.wfp.org/index2.html>

<sup>182</sup> <http://www.unicef.org/french/>

<sup>183</sup> <http://www.unaids.org/>

<sup>184</sup> [http://www.shell.ca/main\\_f.html](http://www.shell.ca/main_f.html)

<sup>185</sup> <http://www.defensor.gov.bo/>

## *Cohérence des politiques et des programmes correspondants en appui à ces politiques*

La nature même de la cohérence accrue des politiques signifie que les politiques gouvernementales doivent travailler conjointement à renforcer les objectifs communs plutôt que d'agir à contresens. De nos jours, les investissements et le commerce avec les pays en développement surpassent largement l'aide au développement et la nécessité de veiller à ce que les principales politiques qui touchent à ces trois domaines travaillent en tandem n'a jamais été aussi forte. Dans notre monde interdépendant, les enjeux autres que ceux de l'aide, y compris le crime international, la stabilité financière globale, la sécurité et la paix, le rôle des militaires dans le maintien de la paix, le commerce international, un niveau d'endettement insoutenable, ainsi que d'autres facteurs sont autant d'éléments qui peuvent influencer le développement.

De concert avec d'autres agences de développement progressistes, l'ACDI travaille à favoriser la cohérence des politiques adoptées par le gouvernement du Canada à l'égard des pays en développement, en plus de s'engager dans la collaboration avec d'autres agences et ministères gouvernementaux canadiens en vue de parvenir à cet objectif. L'Agence a adopté un certain nombre de mesures pour améliorer ses capacités dans le domaine du commerce international et de l'environnement, en partie pour que la perspective de développement puisse influencer la prise de positions des politiques du gouvernement canadien dans le cadre des négociations d'accords multilatéraux.

Ainsi, en plus de favoriser un certain nombre d'initiatives destinées à développer la capacité des pays en développement de participer, de façon constructive, au système commercial international (voir Section 4.4.1), des fonctionnaires supérieurs de l'Agence participent activement à la formulation de positions en matière de politiques commerciales canadiennes dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, comme celles de l'OMC<sup>186</sup> et de l'Accord de libre-échange des Amériques (ALÉA)<sup>187</sup>. Mais, l'élimination des barrières qui limitent l'accès des pays les plus pauvres au commerce ne peut attendre la fin des négociations. C'est pourquoi l'ACDI a appuyé l'adoption de la nouvelle Politique d'accès au marché du Canada. Cette politique, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003, permet à la presque totalité des exportations des pays les plus pauvres d'entrer au pays exemptes de droits et hors quota.

La cohérence dans les politiques s'avère toute aussi importante au sein de la communauté des donateurs et des pays en développement pour ce qui est de la conception et de la mise en œuvre de programmes d'aide au développement. Une telle cohérence est indispensable pour appuyer la prise en charge locale et l'efficacité de l'aide. Les Cadres de programme-pays de l'ACDI s'appuieront de plus en plus sur les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et sur les Plans nationaux de développement (PND) ou leur équivalent et favoriseront un plus grand dialogue sur les politiques et une plus grande cohérence des orientations de politique, tout en tenant compte des répercussions des politiques autres que celles de l'aide sur l'aide au développement (voir encadré 20 : Cadres de développement programme-pays). Au moment où l'Agence délaisse la gestion de projets pour mieux influencer les orientations de politique, il devient indispensable pour elle de conclure des alliances stratégiques avec ses partenaires pour améliorer l'effet multiplicateur de ses politiques et favoriser le partage des connaissances entre eux.

---

<sup>186</sup> <http://www.wto.org/indexfr.htm>

<sup>187</sup> <http://www.ftaa-alca.org/>

Ainsi, en Asie, l'Agence s'appuiera sur son travail auprès des agences régionales et multilatérales pour accroître l'impact en terme de politiques de ses programmes et la cohérence en matière d'orientations de politique, particulièrement dans le domaine de la santé, de la réforme économique, de l'égalité entre les sexes et de l'environnement. L'ACDI veillera également à améliorer la qualité et l'efficacité des programmes des agences d'aide humanitaire internationales, par l'intermédiaire d'un plus grand dialogue sur les politiques, de concert avec des pays progressistes. L'Agence collaborera, par exemple, avec ses partenaires des Nations Unies, des ONG et d'autres donateurs dans le but d'uniformiser la collecte et l'utilisation de renseignements sur l'état des populations en situations d'urgence. Cette initiative permettra d'améliorer la coordination de efforts et de prendre des décisions éclairées sur l'attribution des ressources.

La **prise en charge locale** s'avère un élément clé de la planification des programmes de développement de l'ACDI. Selon la prise en charge locale, les stratégies et les orientations de développement sont fixées par les pays bénéficiaires - leurs gouvernements et/ou leur population - plutôt que par les donateurs. La prise en charge locale signifie également que la gestion des ressources humaines et financières, déployées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, relève de la responsabilité des pays bénéficiaires. La responsabilité locale confirme que les efforts des donateurs répondent à des priorités locales et que les initiatives appuyées par les programmes de développement se révéleront durables au fil du temps.

L'ACDI poursuivra son travail pour que la prise en charge locale soit appuyée et qu'elle se concrétise à l'aide de processus de consultation qui font appel au gouvernement, à la société civile et aux autres groupes dans ces pays en développement. Ainsi, le Fonds canadien pour l'Afrique<sup>188</sup>, par l'intermédiaire de son appui à la NPEDA<sup>189</sup>, met l'accent sur la prise en charge locale par les Africains du processus de développement. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, les conditions pour le développement sont fixées par les Africains eux-mêmes, avec l'aide des partenaires en développement. En Bolivie, le Cadre de développement programme-pays est conforme au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et l'Agence s'y penchera de nouveau avec leur nouvelle administration. En Russie, le gouvernement est véritablement aux commandes. Bien que la Russie soit un membre du G8, elle doit cependant faire face à des défis politiques, économiques et sociaux au moment même où elle opère la transition vers un système plus démocratique et une économie de marché. Leurs besoins bien articulés - axés principalement dans le domaine de la gouvernance et de la société civile - sont les principaux pilotes du programme de l'ACDI en Russie (voir encadré 14 : l'ACDI et les programmes de gouvernance en Russie).

La prise en charge locale ne se limite pas uniquement aux organismes gouvernementaux. En Asie, dans des pays comme le Bangladesh et l'Inde, la stratégie axée sur les collectivités a pour but de développer les capacités des organisations locales. Cela leur permet de mieux définir leurs propres priorités de développement, de gérer leurs propres programmes de développement, de même que faire valoir leurs intérêts auprès des gouvernements. Ainsi, en Inde, au Népal et au Sri Lanka, l'Agence poursuit une initiative d'importance : celle de consolider les nombreux petits

---

<sup>188</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/webcountry.nsf/vall/8C8625DB6216018A85256C8D005B0551?OpenDocument>

<sup>189</sup> <http://www.nepad.org/>

fonds locaux de ces pays en un fonds national dans chacun d'entre eux, ce qui leur permettrait d'appuyer les programmes locaux et d'en augmenter l'efficacité et la flexibilité.

Les programmes spontanés de l'ACDI avec ses partenaires canadiens devront se conformer au fait que les activités seront conçues, mises en œuvre et qu'elles feront l'objet d'un suivi, sur la base d'un véritable partenariat avec les partenaires des pays en développement, dans la perspective que le partenaire local aura la capacité d'assurer la survie des activités et des résultats de développement, une fois que prendra fin l'appui de l'Agence. Cela est tout à fait conforme aux objectifs des partenaires canadiens de l'Agence. En Afrique, par exemple, le Canadian Physicians for Aid and Relief (CPAR)<sup>190</sup> a mis sur pied un comité international de programmes, composé de représentants de l'Afrique et du Canada, qui a le pouvoir d'orienter le travail de CPAR dans plusieurs pays africains.

Par le biais de sa collaboration avec les institutions multilatérales, l'Agence recherchera et multipliera les occasions de promouvoir l'internalisation des principaux principes de prise en charge locale, à la fois au niveau du Conseil d'administration et au niveau opérationnel de ces institutions. L'Agence poursuivra son travail auprès des organisations multilatérales partenaires pour raffermir et promouvoir la prise en charge locale selon le processus des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), y compris les priorités et politiques fixées localement, en appuyant la capacité des gouvernements de procéder à des consultations auprès des intervenants et en développant la capacité de la société civile d'analyser les plans de développement. L'ACDI favorisera également une plus grande concordance entre les programmes de prêts des IFI et les stratégies conçues par les pays.

### *Déliement de l'aide*

Plusieurs sont d'avis que la pratique selon laquelle les fonds de l'aide doivent être utilisés dans les pays donateurs mine l'efficacité de l'aide. Le coût de l'aide liée s'avère souvent plus élevé, elle est peu propice au développement des capacités locales ou à la prise en charge locale et elle ne favorise pas la libéralisation du commerce ou le démantèlement des barrières qui nuisent aux investissements.

Dans le but de se conformer aux Recommandations proposées par le CAD en 2001 sur le déliement de l'aide aux pays les moins développés (PLMD)<sup>191</sup>, l'ACDI a réformé sa propre politique sur l'aide liée. Celle-ci, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003, annule la précédente exigence qui fixait le contenu canadien de l'aide bilatérale à l'Afrique sub-saharienne et aux pays les moins développés à 50 p. 100 et à 66 p. 100 pour tous les autres pays. L'ACDI utilise maintenant une nouvelle définition de l'aide liée, plus conforme à la définition du CAD. Cette dernière s'appuie sur le concept d'éligibilité des pays autres que le Canada d'avoir accès aux fonds de l'APD. Cette nouvelle politique permet à l'Agence d'adopter une position contractuelle ouverte à l'égard d'une variété de fournisseurs - y compris les fournisseurs canadiens, les fournisseurs des pays en développement ou les fournisseurs internationaux en régime de concurrence. L'Agence fera rapport sur les niveaux de l'aide liée et déliée dans le cadre de son Rapport ministériel sur le rendement (RMR)<sup>192</sup> soumis au Parlement.

<sup>190</sup> <http://www.cpar.ca/>

<sup>191</sup> <http://www.oecd.org/pdf/M00002000/M00002076.pdf>

<sup>192</sup> [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications2/\\$file/cida0102dpr\\_f.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications2/$file/cida0102dpr_f.pdf)

Ce changement de politique vise à accroître l'efficacité de l'aide canadienne en permettant aux partenaires des pays en développement de faire leurs propres choix, tout en offrant aux fournisseurs des pays les moins développés, en particulier ceux de l'Afrique sub-saharienne, la possibilité de faire des affaires. Cela permettra de réduire les coûts et d'accroître l'autonomie des pays en développement, tout en reflétant leurs préférences et priorités. Toutefois, plusieurs pays en développement n'ont toujours pas la capacité d'administrer un système d'appel d'offres international. Aussi, auront-ils besoin d'assistance technique pour y parvenir.

#### **4.5.2 Concentration sectorielle et thématique appropriée**

L'ACDI a commencé à réduire le nombre de secteurs dans lesquels elle intervient : les plus récents cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) identifient deux ou trois priorités (au lieu de cinq ou six, par le passé). Celles-ci sont établies conjointement par le Canada et les pays concernés. L'Agence poursuivra ses efforts en vue d'investissements accrus dans les Priorités de développement social (PDS)<sup>193</sup> : la santé et la nutrition, la lutte au VIH/sida, l'éducation de base et la protection des enfants. De plus, au cours des prochaines années, l'ACDI mettra en œuvre des politiques et des programmes dans d'autres secteurs prioritaires, comme l'agriculture et le développement du secteur privé.

#### **4.5.3 Concentration géographique adéquate**

L'ACDI reconnaît que le fait de concentrer son aide au développement sur un nombre restreint de pays les plus pauvres du monde s'avère un facteur important dans le cadre d'une plus grande efficacité de l'aide. À la fin de 2002, l'ACDI a sélectionné un groupe initial de pays les plus pauvres du monde pour des investissements accrus dans un nombre limité de secteurs<sup>194</sup>. Ces pays sont : le Bangladesh, la Bolivie, l'Éthiopie, le Ghana, le Honduras, le Mali, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie (voir Chapitre 3, Nouvelles orientations). Conformément au Plan d'action de l'Afrique du G8 de 2002<sup>195</sup>, plus de la moitié de ces pays proviennent d'Afrique, le continent le plus pauvre du monde. Les programmes actuels avec les autres pays se poursuivront. La taille des investissements accrus dans les pays sélectionnés repose sur une variété de facteurs, dont le montant des ressources additionnelles dont pourra disposer l'ACDI.

Le « retrait progressif » de pays de la coopération technique est une réussite qui favorisera également une plus grande concentration géographique. Au cours des trois prochaines années, un certain nombre de pays seront reclassés. Il s'agit de ceux qui ont accédé à un nouveau statut d'autonomie. Huit pays d'Europe centrale et de l'Est - la République tchèque, la République d'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie - deviendront membres de l'Union européenne en 2004.

L'ACDI viendra en aide à ces pays matures dans leur transition finale de bénéficiaire d'aide publique au développement (APD) ou d'aide publique (AP) du Canada à celle de partenaire égal. Le but principal de ce programme de transition est de raffermir et de prolonger les partenariats

---

<sup>193</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/developpementsocial>

<sup>194</sup> [http://www.acdi-cida.gc.ca/cida\\_ind.nsf/vall/FE101344B588702B85256C95005F0CFB?OpenDocument](http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/FE101344B588702B85256C95005F0CFB?OpenDocument)

<sup>195</sup> <http://www.g8.gc.ca/kananaskis/afraction-fr.asp>

qui se sont développés lors des années de participation de l'ACDI, les résultats à long terme devant se traduire par la durabilité des réalisations de développement des pays reclassés.

Dans les pays reclassés d'Europe centrale et de l'Est, l'ACDI poursuivra le travail entrepris ces dernières années de façon cohérente et efficace, entreprendra une analyse des efforts passés pour mieux évaluer l'efficacité de ses programmes et mettra en œuvre un programme qui reflète le caractère et l'esprit de la nouvelle relation avec l'organisme responsable de l'Aide publique au développement de l'Europe centrale (APDEC). Le but de l'APDEC est d'appuyer la République tchèque, la Hongrie, la Pologne et la République slovaque dans leurs efforts en vue de développer leurs capacités comme donateurs. En temps et lieu, il est prévu que ces nouveaux donateurs travailleront étroitement avec le Canada dans le cadre d'initiatives trilatérales comme, par exemple, en Asie centrale ou dans le Caucase méridional.

#### **4.5.4 Des Canadiens et Canadiennes engagés**

**Une meilleure perception de la valeur, de l'efficacité et du rendement des programmes d'APD et d'AP** s'avère un élément important de l'environnement porteur pour la prestation de l'aide canadienne. Les sondages indiquent un appui constant pour le programme d'aide. Toutefois, bien que huit canadiens sur dix appuient le programme d'aide, les préoccupations qu'ils ont en matière d'efficacité de l'aide viennent freiner leur appui à l'aide étrangère. Ces préoccupations découlent souvent d'un manque de renseignements sur les façons dont le programme d'aide fait une véritable différence dans la vie des gens. Elles puisent aussi leurs sources dans la croyance selon laquelle la corruption et le gaspillage font bon ménage dans les pays en développement et dans les bureaucraties de l'aide<sup>196</sup>. Inspirée par son Cadre de communications stratégiques 2002-2004, l'ACDI continuera de promouvoir une plus grande compréhension et un plus grand appui de la part du public à l'égard des enjeux de développement, ainsi que la reconnaissance de la nature et l'importance stratégique de la participation du Canada au monde en développement.

L'Agence appuiera également un plus grand nombre de projets éducatifs, dans le but de lui permettre de rejoindre un plus vaste public, en particulier celui des jeunes. « L'Initiative le monde en classe »<sup>197</sup> appuie le développement et la prestation de ressources éducatives, centrées dans le milieu scolaire, pour les étudiants canadiens et les enseignants jusqu'à la fin du secondaire. (voir encadré 19 : le développement de ponts à l'échelle mondiale). Ce programme se poursuivra, en particulier dans les régions de l'Ouest, de l'Est et du Nord du Canada. « L'Initiative journalisme pour le développement »<sup>198</sup> continuera d'appuyer les projets de recherche et de rédaction d'articles de journalistes qui désirent approfondir leur compréhension des enjeux du développement.

---

<sup>196</sup> Source: *Environics, Focus Canada* 2002, -1 Étude « Le rôle du Canada dans le monde »

<sup>197</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/imc>

<sup>198</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/journalisme>

*Encadré 19 : Le développement de ponts à l'échelle mondiale*

L'école secondaire McCaul à Toronto, en Ontario, utilise une approche innovatrice pour sensibiliser les étudiants au développement en Afrique. Quelque 4 500 étudiants se familiariseront avec les priorités du Canada en Afrique par l'intermédiaire de jeunes artistes hip-hop dans le cadre d'un programme conçu par l'école et une ONG canadienne, Enfants de la guerre Canada (War Child Canada)<sup>199</sup>. Ce programme utilise une approche multimédia interactive pour combiner le hip-hop, la musique rap, la poésie, les arts visuels et les ressources de l'Internet dans le but d'encourager les étudiants du secondaire à se pencher sur certains thèmes du développement international, comme les droits de la personne, l'égalité entre le sexes et le règlement des conflits. Une série d'ateliers et de spectacles, centrés dans le milieu scolaire, permettront aux étudiants, y compris les jeunes marginalisés des écoles des quartiers défavorisés - de partager leurs idées en matière de consolidation de la paix, des droits de la personne, de la distribution équitable des ressources et du développement durable. Ce projet de 93 000 dollars est financé par l'Initiative le monde en classe de l'ACDI.

L'ACDI reconnaît volontiers qu'**une plus grande participation du public à la coopération au développement** est un facteur important en vue de renforcer l'efficacité de son travail, comme en témoigne d'ailleurs, sa Stratégie sur la participation du public 2001-2003. Celle-ci sera renouvelée en 2003, avec la participation d'un plus grand nombre de partenaires externes.

L'ACDI poursuivra son travail de façon stratégique auprès de certaines organisations canadiennes pour que le public canadien participe davantage au développement international, tout comme elle poursuivra l'embauche de Canadiens dans la coopération internationale en appuyant les efforts de participation du public des partenaires canadiens de la société civile. L'initiative de Help International<sup>200</sup> « Africa on the Move », par exemple, est un programme d'immersion en développement international pour les écoles de la Saskatchewan. En 2001-2002, 1 157 étudiants ont ainsi pu dialoguer avec des travailleurs africains en développement au cours de session d'un jour, organisée soit dans les écoles ou au parc thématique africain, conçu pour l'occasion.

L'ACDI accentuera également ses activités d'information du public et ses activités de participation avec les médias, y compris celles qui sensibilisent la population au nouveau partenariat canadien avec l'Afrique. L'Agence augmentera le nombre de Canadiens et Canadiennes qu'elle rejoint par le biais de son Programme des conférenciers, améliorera sa capacité de communication au niveau régional et développera davantage son programme d'expositions. De plus, des consultations publiques et en ligne sur les politiques et les cadres de programmes permettront de sensibiliser et d'accroître la participation du public aux programmes d'APD. Enfin, l'ACDI poursuivra son travail auprès de ses partenaires du secteur privé et public dans le cadre de son Programme partenaires en communications dans le but de promouvoir les projets conjoints et les activités qui proposent des solutions aux principaux défis mondiaux.

---

<sup>199</sup> <http://www.warchild.ca/>

<sup>200</sup> <http://www.help-international.com/>

## 4.6 Outils de gestion

Les stratégies de Résultats porteurs de l'ACDI reposent sur de sains outils de gestion moderne. Ces outils sont également indispensables à la réalisation des résultats stratégiques. Ces outils comprennent la gestion des ressources humaines, la gestion efficace de l'information et de la technologie, la gestion du savoir, la planification stratégique et la répartition des ressources, ainsi que la rationalisation des processus d'activités. Ces outils se révèlent particulièrement importants au moment où l'Agence met en œuvre son *Énoncé de politique pour une plus grande efficacité de l'aide : le Canada fait une différence dans le monde*<sup>201</sup>. Une transition de cet ordre fait appel à des changements majeurs dans les processus, systèmes et pratiques de l'ACDI. La modernisation de ces fonctions lui permettra de mieux remplir ses engagements en matière de développement.

### 4.6.1 Ressources humaines

La *Stratégie de gestion des ressources humaines de l'ACDI 2001-2004* continuera de guider l'Agence dans sa stratégie de planification des ressources humaines. Cette stratégie poursuit trois grandes priorités, lesquelles d'ailleurs s'apparentent à celles établies pour l'ensemble de la fonction publique. Ces trois priorités, qui inspirent les outils de gestion de l'Agence, sont de poursuivre les efforts en vue d'être davantage un organisme axé sur le savoir et l'apprentissage continu; d'améliorer le maintien du personnel et la qualité du lieu de travail; et de favoriser le renouvellement des effectifs en cours par la voie du recrutement. Bien que le budget fédéral ait annoncé une augmentation des niveaux d'aide au développement, les niveaux de dotation en personnel de l'Agence n'augmenteront pas en proportion.

L'Agence poursuivra ses efforts, au cours des prochaines années, pour renforcer **sa capacité en matière d'analyse et en matière de politiques**. L'Agence tente d'améliorer sa capacité de mettre en œuvre ses stratégies de Résultats porteurs et de réaliser ses résultats de développement. Un meilleur dialogue entre les gestionnaires de programmes et les représentants de l'Agence sur le terrain s'avère un élément central de la démarche de l'Agence en vue de maximiser ses connaissances du pays, dans la perspective d'un appui à la prise en charge locale et à une plus grande efficacité de l'aide. L'ACDI ouvrira de nouveaux postes pour les analystes, tout comme elle entend recruter plus de personnel sur le terrain avec des talents d'analyste pour développer une expertise sectorielle du pays et encourager la collaboration entre les programmes de l'ACDI et ceux d'autres ministères. Le but de cette démarche est de partager les connaissances et l'expérience et d'analyser les enseignements retenus. La priorité sera accordée au développement des capacités de l'Agence en vue d'analyser et d'intégrer les enjeux horizontaux ---- comme l'environnement et l'égalité entre les sexes ---- qui sont pertinents à tous ses programmes. En plus d'une formation interne formelle parrainée par l'Agence, les différentes directions générales de programmes développeront leurs propres plans enrichis d'apprentissage continu, au siège social comme sur le terrain, en utilisant des techniques de pointe en matière de partage du savoir, comme la cybercollaboration et d'autres outils du Web.

Dans le but d'appuyer une prestation plus efficace du programme d'aide canadien, l'Agence poursuivra ses efforts en vue d'évoluer en une institution axée sur le savoir en 2003-2004.

---

<sup>201</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/aide-efficace>

Comme il a été souligné dans l'énoncé *Pour une plus grande efficacité de l'aide*<sup>202</sup>, la création d'**une main d'œuvre bien informée, hautement motivée et davantage représentative** constitue un élément important de la planification de l'Agence. Le programme de formation de l'Agence sera calqué sur les nouvelles priorités et elle poursuivra son investissement dans un Centre d'apprentissage virtuel. Le personnel, au siège social et sur le terrain, sera invité à multiplier les occasions d'apprentissage dans le cadre des foires et des séminaires du savoir, des activités de formation et de développement, des programmes de mentorat, des programmes de planification de carrières et des programmes de congés d'études.

L'Agence poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'action d'équité en matière d'emploi 2002-2005, en cherchant à maintenir et, si possible, à accroître le nombre de membres de groupes désignés déclarés. Il existe un énoncé de responsabilité dans le contrat de rendement de tout le personnel de direction de l'Agence, y compris le président, associée à l'équité en matière d'emploi. Un cadre de responsabilités sera finalisé en 2003-2004 pour guider les membres de la haute direction dans la réalisation de leurs engagements.

La nécessité de **renforcer sa présence sur le terrain** est un élément important de la planification de l'Agence pour 2003-2004 et au-delà. Comme il est fait mention dans l'énoncé *Pour une plus grande efficacité de l'aide*<sup>203</sup>, l'ACDI rehaussera sa présence sur le terrain dans les pays choisis pour des investissements accrus et ce, dans le but de lui permettre de mettre en œuvre ses nouvelles stratégies en matière de programmes. Une plus forte présence sur le terrain lui permettra de développer une meilleure connaissance des enjeux et de s'engager plus activement dans un dialogue sur les politiques et les programmes avec le pays partenaire et les groupes de donateurs. L'Agence raffermira présentement la gestion de ses bureaux sur le terrain, qui sont connus sous le nom d'Unités d'appui aux programmes (UAP).

De plus, l'Agence poursuivra son programme de décentralisation de responsabilités sur le terrain (voir section 4.7 pour un profil des programmes au Honduras) et favorisera de meilleures communications et une plus grande collaboration entre les différentes directions générales opérationnelles de l'ACDI et entre le siège social de celle-ci et son personnel sur le terrain. Il y aura également un projet pilote pour étudier le rapport entre les activités de l'Agence au niveau du pays et les efforts des institutions multilatérales.

#### **4.6.2 Gestion du savoir et gestion de l'information et de la technologie**

L'Agence a mis sur pied une Initiative de gestion du savoir dans le but de procéder aux changements nécessaires à son évolution en vue de devenir une organisation davantage axée sur le savoir. Au cours des trois prochaines années, l'Agence ciblera, entre autres choses, quatre grands résultats en matière de gestion du savoir : 1) la démonstration et la promotion de saines pratiques de gestion du savoir de la part des gestionnaires et des superviseurs de l'ACDI; 2) l'introduction de changements dans les pratiques des ressources humaines de façon à ce qu'elles appuient et récompensent les employés pour leurs compétences en gestion du savoir; 3) le renouvellement des processus d'activités de l'ACDI, en vue d'appuyer une meilleure gestion du savoir; 4) la fourniture directe d'outils et de systèmes aux employés de façon à améliorer leur

---

<sup>202</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/aide-efficace>

<sup>203</sup> <http://www.acdi-cida.gc.ca/aide-efficace>

capacité de mettre en œuvre dans leur milieu de travail les pratiques de gestion du savoir. L'Agence a développé un plan d'action et des indicateurs afin de suivre les progrès.

L'Agence prévoit poursuivre ses investissements dans les ressources humaines et financières en vue de s'assurer que tous ceux qui participent à ses programmes, où qu'ils soient dans le monde, aient accès à des renseignements précis et complets. Cela se traduit par le maintien et le renouvellement d'une infrastructure électronique efficace en termes de coûts, qui permet des communications efficaces, des analyses précises, la prestation de programmes et la production de rapports. Les plans prévoient la mise sur pied de politiques, systèmes et processus pour concrétiser la nouvelle Gestion de la politique du gouvernement en matière d'information, y compris de nouveaux cadres de responsabilités et de rendement pour la saine gestion de volumes accrus de renseignements électroniques, tout en poursuivant son appui au Gouvernement en direct (GeD)<sup>204</sup>. Comme l'Agence n'appuie pas directement la prestation de services aux Canadiens et Canadiennes, cela signifie simplement que l'ACDI veillera à ce que les Canadiens et Canadiennes qui participent à ses programmes, comme les agents d'exécution, puissent collaborer avec elle de façon électronique (ex. lorsqu'ils soumettent des propositions de projet).

En 2003-2004, l'Agence entend compléter le prototype de son nouveau système de gestion des documents et des archives et, par la suite, piloter le nouveau système auprès des principaux utilisateurs. Ce nouveau système gèrera l'information électronique comme une ressource corporative, tout au long de son cycle de vie, tout en appuyant le partage de l'information et la création d'une solide base au développement de la gestion du savoir. Des améliorations ponctuelles seront aussi apportées à la qualité de l'information et aux données des systèmes corporatifs et à l'accès aux précieuses banques de données et sources externes d'information sur le développement. En 2003-2004, l'Agence commencera également à afficher en ligne ses processus d'activités redéfinis, en particulier ceux qui appuient, de façon réceptive et directive, les marchés de services.

#### **4.6.3 Planification stratégique et répartition des ressources**

Dans le but de veiller à ce que ses **ressources soient réparties selon les priorités stratégiques**, l'ACDI continuera de raffermir son processus de planification corporatif axé sur des améliorations continues. L'objectif est de veiller à la mise en œuvre d'un rigoureux processus de planification budgétaire et de répartition des ressources qui lui permettra de s'acquitter de ses priorités. L'ACDI fera un usage encore plus stratégique des Cadres de développement programme-pays (voir encadré 20 : Cadres de développement de programme-pays) et des plans en matière de programmes comme principaux documents, en vue d'appuyer la réalisation des résultats de développement. Des efforts similaires sont en cours en ce qui concerne les Cadres de développement de programmes institutionnels (CDPI). L'Agence prépare un guide pour les CDPI que prévoient utiliser éventuellement la Banque asiatique de développement (BAD)<sup>205</sup> et ONUSIDA<sup>206</sup> pour le développement de cadres similaires lors de leur prochaine année financière.

---

<sup>204</sup> [http://www.gol-ged.gc.ca/index\\_f.asp](http://www.gol-ged.gc.ca/index_f.asp)

<sup>205</sup> <http://www.adb.org/>

<sup>206</sup> <http://www.unaids.org>

Parmi les autres exemples de planification prévus dans ce domaine au cours de 2003-2004 figurent des initiatives pilotes pour évaluer les modèles de marchés de services qui reposent sur la gestion axée sur les résultats et ce, dans le but de mieux jumeler les dépenses et rapports des agents d'exécution en fonction des résultats en matière de programmes. Y figurent également l'amélioration de la gestion de l'information financière et non-financière; l'adoption d'une Stratégie de gestion des risques, qui vise à identifier les risques et à développer des stratégies en vue d'atténuer les risques, lorsque les probabilités et les conséquences de ceux-ci sont trop importants ( voir 3.5 Gestion des risques); et l'identification d'un processus de gestion de la qualité des documents d'approbation de projet.

*Encadré 20 : les Cadres de développement programme-pays : un outil de planification indispensable*

Les stratégies en matière de programmes des pays partenaires sont exposées dans leurs grandes lignes dans les Cadres de développement programme-pays (CDPP). Ces documents, précis et dynamiques, sont généralement développés, sur une base quinquennale, en collaboration avec les partenaires du pays récipiendaire et ils sont sujets à l'analyse et à la révision continue. Les CDPP sont des documents complets, analytiques et stratégiques, qui articulent la vision corporative des relations de l'Agence avec ses pays partenaires et précisent son engagement en vue d'un développement efficace. Les Cadres de programmes offrent des liens précis entre les priorités et les besoins des pays partenaires, les priorités corporatives de l'ACDI et ses mécanismes d'exécution (c.-à-d.. un mélange optimal de programmes géographiques, multilatéraux et de programmes de partenariat), ainsi que d'autres objectifs de développement à l'échelle mondiale. Les CDPP servent de pierre angulaire dans le dialogue sur les politiques avec les pays partenaires, les autres donateurs et tous les intervenants appuyés par l'ACDI qui, dans un pays donné, affichent un intérêt pour ces programmes.

L'ACDI utilise présentement un nouveau Guide en vue de la préparation des Cadres de développement programme-pays (CDPP). Ce nouveau Guide fait appel à des cadres qui sont davantage conformes aux priorités des partenaires, qui intègrent toutes les sources d'appui de l'ACDI et qui reposent sur la gestion axée sur les résultats. Ce Guide est présentement utilisé dans la planification en cours d'un certain nombre de pays dans les Balkans, ainsi qu'au Bangladesh, en Éthiopie, en Haïti, en Mozambique, au Rwanda et en Afrique du Sud.

La présente Initiative de Gestion moderne à l'échelle du gouvernement permet à l'Agence d'identifier les forces et les lacunes dans ses pratiques de gestion, ainsi que les habiletés et compétences de ses gestionnaires comme le révèle l'Exercice d'évaluation des capacités. En 2003, l'ACDI développera un Plan d'action intégré de gestion, lequel s'inspirera des résultats de l'Exercice d'évaluation des capacités, du Sondage auprès des employés de la Fonction publique<sup>207</sup> et d'une journée d'apprentissage, qui s'est déroulée en novembre 2002, et à laquelle ont participé 800 employés. La mise en œuvre de la Gestion moderne intégrée au sein de l'ACDI renforce son engagement d'améliorer ses pratiques de gestion, en vue d'appuyer une coopération au développement plus efficace.

#### **4.6.4 Rationalisation des processus**

Le recours à des **procédés opérationnels transparents, cohérents et rentables** constitue un élément important de la planification et de la prestation des programmes de l'ACDI en 2003-2004. L'Agence a fait d'importants progrès au cours de la dernière année en vue de réduire le nombre de procédés opérationnels du cycle de projet et poursuivra ses efforts en vue d'uniformiser ses documents et guides de marchés de services. L'ACDI développera et mettra en œuvre également des normes uniformisées de marchés de services et implantera son nouveau

<sup>207</sup> <http://www.survey-sondage.gc.ca/>

mécanisme de règlement de différends dans ses procédés contractuels. L'Agence veillera aussi à assurer la cohérence entre les différentes activités électroniques dans le but de simplifier et rationaliser les propositions de projet, la gestion de projet et l'approvisionnement, ainsi que les activités de marchés de services.

L'ACDI centralisera la gestion de certains fonds locaux sur le terrain en vue de réduire les coûts et améliorera la cohérence dans les exigences de responsabilités et de marchés de services. Un projet pilote en santé (VIH/sida et maladies transmises sexuellement) en République de la , par exemple, sera administré selon une sélection de financement expérimental souple et des méthodes de marchés de services. La pertinence de cette initiative et les enseignements retenus dans le cadre de ce modèle feront, par la suite, l'objet d'une évaluation.

L'ACDI prévoit poursuivre son travail en vue **d'améliorer ses pratiques en matière de gestion et de conservation au Canada et à l'étranger** au cours de l'année 2003-2004. Ce virage écologique est inspiré par sa conformité envers la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)<sup>208</sup> et la mise en œuvre des enseignements retenus en se conformant à cette loi dans ses programmes pays. Un nouveau Guide sera élaboré pour guider le personnel dans le développement en matière de politiques, plans et programmes, conformes à la Directive du Cabinet de 1999 sur l'Évaluation stratégique environnementale. Une initiative, à la grandeur de l'Agence, est en cours pour identifier et mettre en œuvre des mesures en vue de réduire l'impact environnemental de ses opérations administratives au Canada et à l'étranger. Cette initiative doit aussi veiller à ce que les systèmes de gestion environnementale de l'Agence soient opérationnels, comme le recours à des procédures et pratiques de gestion des déchets solides.

## 4.7 Profils de programmes

Plus l'Agence accorde la priorité à une stratégie axée sur les programmes plutôt qu'à une stratégie de projet, ses programmes-pays et ses programmes de partenariat sont, de plus en plus, intégrés. Le portefeuille des initiatives courantes qui en découlent est davantage lié aux priorités et programmes des pays en développement, ainsi qu'aux Résultats clés de l'Agence (RCA). Cette section souligne l'expérience de l'Agence en matière de programmes dans trois pays qui ont été sélectionnés pour des investissements accrus au cours des prochaines années, ainsi que celle d'un partenaire canadien. Ces cas illustrent, en particulier, le recours aux Stratégies de résultats porteurs (voir Section 4.5), puisqu'ils font appel à une meilleure analyse en matière de politiques, à une prise en charge locale accrue, à de nouvelles stratégies de programmes, à une présence accrue sur le terrain, à une plus grande concentration sectorielle et à des partenariats axés sur la collaboration en vue de réaliser de façon plus efficace les Résultats de développement. Dans le profil de partenariat d'un partenaire canadien de longue date - l'Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement<sup>209</sup> (CODE) - le rôle clé du développement des capacités, de la prise en charge et de la propriété locale et de la participation du public en vue de parvenir aux résultats escomptés est clairement souligné.

---

<sup>208</sup> [http://www.ceaa.gc.ca/0011/index\\_f.htm](http://www.ceaa.gc.ca/0011/index_f.htm)

<sup>209</sup> <http://www.codecan.org/francais/index.html>

#### 4.7.1 Honduras : développer, de concert avec le leadership local, une vision commune

Au cours des trente dernières années, le programme de l'ACDI au Honduras s'est surtout concentré dans le domaine de la foresterie, de l'agriculture, de l'eau et de l'énergie électrique dans les plus provinces les plus pauvres du nord. Bien que ces projets ont été couronnés de succès, ces interventions ont été limitées, en terme d'un plus grand impact au niveau des politiques ou au niveau national, par l'absence d'un plan intégral ou d'une vision globale du développement national.

À la suite de l'ouragan Mitch en 1998, les gouvernements d'Amérique centrale et la communauté internationale sont parvenus à un accord sur un ensemble d'objectifs et de principes destinés à guider la reconstruction et le développement à long terme. Cette stratégie offrait une vision complète qui fut par la suite davantage précisée par le Honduras lorsque celui-ci entreprit un exercice de consultation nationale. Le résultat se traduisit en 2001 par une Stratégie de lutte contre la pauvreté (SLP). Les mécanismes de coordination qui avaient fait appel à la participation du gouvernement, de la société civile et des donateurs dans le cadre de la préparation du SLP demeurent et servent encore aujourd'hui comme forums pour établir les priorités, maintenir le dialogue et poursuivre la collaboration. Ces mécanismes comprennent, entre autres, les *mesas sectoriales* (« tables sectorielles »).

Le nouveau mécanisme d'exécution de l'ACDI au Honduras, PRO-MESAS, appuie les activités programmées de ces tables sectorielles. Doté d'un budget de 45 millions de dollars pour la période qui s'échelonne de 2001 à 2006, PRO-MESAS veille à la cohérence des interventions selon les principes et champs stratégiques de programmes identifiés dans le SLP du Honduras, tout en contribuant à la réalisation des objectifs du SLP, lesquels s'apparentent aux Objectifs de développement pour le millénaire. PRO-MESAS appuie et raffermi également les *mesas sectoriales* et tous les autres forums de collaboration au niveau national, départemental ou municipal, comme moyen de développer le consensus et d'établir les priorités et la planification du développement.

Les programmes, de nature multisectorielle, mettront l'accent sur le secteur des ressources naturelles (agriculture, foresterie, eau et environnement) et sur le développement social (santé, éducation et assainissement). Chaque secteur dispose d'une enveloppe de planification de 5 millions de dollars, sujette aux décisions de programmes prises en collaboration avec les partenaires honduriens et internationaux. Les objectifs sont de réduire la vulnérabilité écologique, en protégeant les écosystèmes de la dégradation et de la destruction; favoriser la gestion durable des ressources naturelles, par le biais de la participation des collectivités et d'atténuer la vulnérabilité sociale, à l'aide d'un meilleur accès à la santé et à l'éducation. Le programme intégrera l'égalité entre les sexes, la durabilité environnementale, la décentralisation et la bonne gouvernance comme priorités transectorielles dans toutes les phases de planification et de mise en œuvre du programme. Lorsque la situation s'y prêtera, ces priorités transectorielles prendront la forme d'activités précises bien ciblées.

Le bureau de PRO-MESAS a été établi à Tégucigalpa. Il se compose de conseillers techniques canadiens pour chacun des secteurs identifiés précédemment, deux conseillers du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et un conseiller en gestion de

programme, responsable de l'examen du rendement et de la gestion de l'information. PRO-MESAS fera appel à l'expertise locale, régionale, canadienne et internationale nécessaire pour appuyer et mettre en œuvre son programme. La passation des marchés de biens et de services a été confiée aux représentants sur le terrain et le programme se compose entièrement d'aide déliée. L'approvisionnement sera administré par le bureau de Tégucigalpa du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

#### **4.7.2 Mali : davantage de cohérence en matière de programme et une plus grande prise en charge locale**

L'ACDI appuie la coopération au développement au Mali depuis 1972. Les activités de programme de l'Agence au cours de la période de 1995 à 2000 se sont centrées sur la croissance économique, avec un solide appui au développement social (en particulier à l'éducation de base), au développement démocratique et à la bonne gouvernance. Parmi les résultats figurent la création d'un réseau de coopératives d'épargne et de crédit qui dispose d'un avoir de 5 milliards de francs CFA<sup>210</sup>, lequel a eu un impact significatif sur le revenu des femmes dans la région ciblée de Nyèsigiso; un fonds d'infrastructure communautaire qui a créé, en termes d'emploi, l'équivalent de 32 000 personnes-années et qui a donné naissance à un certain nombre d'entreprises de construction et de sociétés d'experts-conseils; une meilleure perception des droits de douanes qui a permis de tripler les revenus en deux ans, une plus grande prise de conscience du processus démocratique, des représentants des gouvernements locaux mieux formés, un approvisionnement en eau et des services de planification de l'enseignement.

L'évaluation du programme 1995-2000 a mis en lumière des résultats positifs, tout en soulignant la nécessité de procéder à un meilleur ajustement entre les programmes canadiens et maliens et d'établir une stratégie sectorielle mieux développée qui favoriserait la synergie et la convergence entre les intervenants. Le rapport d'évaluation a fait valoir la nécessité d'un plus grand développement des capacités, une meilleure prestation de programme, une utilisation optimale des ressources locales et un plus grand recours aux stratégies axées sur les programmes. Au cours de cette période, le niveau annuel d'appui bilatéral de l'ACDI avoisinait 16 millions de dollars. Le montant total de l'appui comprenant tous les mécanismes, y compris celui des partenaires canadiens et internationaux, s'élevait à environ 30 millions de dollars par année.

La planification des programmes de l'ACDI pour 2000-2010 s'inspire de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté du Mali et des Résultats clés de l'Agence. Pour y parvenir l'Agence a fait appel à un processus de consultation à grande échelle auprès de tous ses partenaires canadiens et maliens, ce qui a demandé plus d'un an d'efforts. L'objectif du nouveau programme, dont le niveau de budget demeurera le même, est de contribuer de façon efficace à la lutte contre la pauvreté.

Le programme poursuit également trois résultats transectoriels : la réduction de l'écart socio-économique entre les sexes, la réalisation d'un meilleur équilibre environnemental et le renforcement des mécanismes de décentralisation identifiés par les autorités maliennes comme étant indispensables au développement durable.

---

<sup>210</sup> Franc de la Communauté financière africaine

La plupart des activités du nouveau programme s'inscrivent dans les présents programmes sectoriels du Mali en éducation, en santé et dans le domaine de la justice. Les partenaires techniques et financiers du Mali exercent entre eux une bonne coordination, alors que le gouvernement du Mali est responsable de la conception et de la mise en œuvre du programme. L'expertise professionnelle et technique locale au sein de l'équipe de programme de coopération Canada-Mali permet de compter sur une solide capacité d'analyse, de suivi, de planification et de liaison avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, tout en appuyant les partenaires maliens dans leurs démarches en vue d'exercer davantage de responsabilités en matière de contenu de programme et de gestion.

#### **4.7.3 Le Bangladesh: partenariats axés sur la collaboration et de nouvelles stratégies en matière de programmes**

Le Bangladesh est le plus important récipiendaire d'aide bilatérale canadienne (36,9 millions de dollars en 2001-2002) et d'aide alimentaire bilatérale (13 millions de dollars en 2001-2002). Les deux objectifs du programme du Bangladesh concourent à réduire la pauvreté en augmentant la capacité des pauvres et en renforçant la capacité du pays de gérer son propre processus de développement en poursuivant deux priorités : les besoins humains fondamentaux et la gouvernance.

L'ACDI participe depuis un certain temps à la coordination entre les donateurs, laquelle est bien structurée au Bangladesh. Au niveau des programmes et en matière de politiques, l'Agence participe depuis quelque temps au Forum annuel de développement du Bangladesh, le plus important mécanisme de coordination du pays, qui réunit une trentaine de donateurs. La Banque mondiale a réussi à faire de ce forum un lieu propice au dialogue en matière de politiques avec le gouvernement du Bangladesh.

Le Canada a aussi joué un rôle actif au sein du Groupe consultatif local (GC) de haut niveau qui offre une plate-forme aux représentants des 22 pays donateurs au Bangladesh pour discuter d'enjeux sensibles, comme ceux des droits de la personne et de la corruption parmi eux et avec le gouvernement du Bangladesh. L'ACDI a présidé différents sous-groupes du GC, dont celui portant sur la microfinance, les ONG, l'égalité entre les sexes et l'environnement.

Dans le but de renforcer l'efficacité de l'aide et d'appuyer les efforts du gouvernement, les donateurs ont adopté des stratégies en matière de programmes, particulièrement dans le domaine de la santé. En participant activement à l'Approche sectorielle (SWAP) en santé, l'Agence a ravivé les demandes pour une gouvernance transparente et responsable au Bangladesh.. L'Approche sectorielle (SWAP) en santé représente un défi institutionnel considérable, aussi bien pour le gouvernement que pour les donateurs. L'éducation est un autre secteur qui fera l'objet d'une coopération accrue entre les donateurs et le gouvernement. La participation de l'ACDI à un accord de financement commun pour appuyer les initiatives d'une importante ONG - qui fait appel aux services d'une ONG locale, Proshika - a pavé la voie à des gains considérables en matière d'harmonisation entre les donateurs. Des initiatives, comme les Approches sectorielles, affichent des caractéristiques identiques, comme la production commune de rapports; une seule et même évaluation pour tous, la gestion collégiale du consortium et le financement à 100 p. 100 partagé.

Comme le Bangladesh appartient au groupe des Pays les moins développés (PLMD), certains projets du programme du Bangladesh pourront faire appel à l'avenir à des soumissionnaires internationaux, en vertu des nouveaux règlements de l'OCDE sur l'aide déliée aux PLMD. Les projets qui font appel aux ONG du Bangladesh, comme l'ONG locale Proshika, sont déjà entièrement déliés.

L'ACDI a consenti d'importants investissements en vue de développer sa base des connaissances du Bangladesh. En vue d'une plus grande efficacité de l'aide, le personnel de l'ACDI sur le terrain concentre maintenant ses activités sur une plus grande analyse sectorielle et une meilleure analyse en matière de politiques. Le Bureau de la Coopération canadienne à Dhaka (connue également sous le nom d'Unité d'appui aux programmes (UAP) ) a été étoffé et des consultants locaux ont été embauchés pour que le Bureau dispose d'une précieuse expertise technique locale. Au siège social de l'Agence, un dialogue continu entre tous les autres mécanismes d'exécution, ainsi qu'avec la Direction générale des politiques, permettra de veiller à l'avenir à ce qu'il existe davantage de cohérence en matière de programmes et de stratégie corporative pour la prestation d'APD. Le nouveau Cadre de développement programme-pays (CDPP), présentement en cours, guidera les programmes au cours des prochaines années.

#### **4.7.4 CODE se concentre sur le développement des capacités**

L'ACDI appuie CODE (l'Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement<sup>211</sup>) depuis 1968. CODE est une ONG canadienne dont la vision repose sur un appui à un environnement d'alphabétisation durable dans le monde en développement. Sa mission est de permettre aux gens d'apprendre en développant des partenariats qui offrent des ressources pour l'apprentissage, qui favorisent la sensibilisation et la compréhension de cette problématique et qui encouragent le développement autocentré.

De 1998 à 2001, le programme de CODE s'est concentré, de façon stratégique, sur un appui à l'alphabétisation au sein du secteur de l'éducation de base dans huit pays africains<sup>212</sup> et un pays des Caraïbes<sup>213</sup>. CODE et ses partenaires cherchent à stimuler les habiletés de lecture des enfants du primaire, en leur offrant du matériel d'apprentissage adapté, en appuyant les éducateurs en alphabétisation, ainsi que la publication de matériel éducatif en langues autochtones. CODE a aussi soutenu un programme actif de participation au Canada pour encourager l'appui à l'alphabétisation et appuyer ses activités à l'étranger.

Au cours de cette période, la contribution annuelle de l'ACDI à CODE a été d'environ 1,6 millions de dollars. En vertu de cet appui, près de 800 000 livres, dont le tiers d'entre eux en langues autochtones, sont maintenant disponibles dans les écoles, les bibliothèques et les centres communautaires. Plus de 4 300 professeurs, bibliothécaires, alphabétiseurs et représentants du monde de l'éducation ont reçu une formation en promotion d'alphabétisation et un appui a été consenti aux programmes de radio, aux affiches, et à d'autre matériel promotionnel qui encouragent l'alphabétisation, ainsi qu'aux foires nationales du livre. Les partenaires locaux jouent maintenant un rôle plus actif au sein du processus décisionnel national et dans la

---

<sup>211</sup> <http://www.codecan.org/francais/index.html>

<sup>212</sup> L'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Sénégal, la Tanzanie

<sup>213</sup> La République de la Guyane

conception de programmes et plusieurs d'entre eux ont été invités à titre de personnes ressources lors d'événements internationaux en alphabétisation.

En juin 2000, CODE convoquait ses partenaires de l'Afrique et des Caraïbes, les donateurs, les membres du Conseil de direction et le personnel de CODE, ainsi que des intervenants canadiens pour faire le point sur ses politiques et objectifs dans le cadre d'une session stratégique de planification. Une évaluation institutionnelle de l'ACDI, en date de mars 2001, concluait que CODE s'était développée en une organisation plus solide, qu'elle avait participé au renforcement des capacités de ses partenaires et qu'ensemble, ils étaient parvenus à réaliser les objectifs de leur plan stratégique de 1998-2001. Les résultats de cette session de planification et l'évaluation institutionnelle ont été intégrés à la planification de CODE. S'appuyant sur les succès et les enseignements retenus, CODE et ses partenaires ont alors conçu un programme quinquennal, conforme au plan stratégique révisé et au cadre de rendement corporatif. Puis, en novembre 2002, CODE a organisé un atelier pour ses partenaires portant sur les enseignements retenus des projets en cours. Ceux-ci ont alors été intégrés aux plans pour 2004-2006.

L'objectif d'ensemble du programme de CODE pour 2001-2006, lequel fait appel à 14 organisations d'alphabétisation dans huit pays africains et un pays des Caraïbes comme il a été mentionné précédemment, est d'accroître la capacité d'apprendre des enfants. Parmi les résultats escomptés figurent une meilleure aptitude à la lecture, le renforcement des environnements propice à l'alphabétisation et le renforcement des capacités institutionnelles en vue d'appuyer les environnements propices à l'alphabétisation. Les activités de programme se concentrent sur le développement des capacités en éducation de base. Avec l'encouragement de l'Agence, CODE et ses partenaires appuient également des campagnes d'information et de sensibilisation au VIH/sida.

Le suivi de programme à ce jour suggère que CODE et ses partenaires sont sur la voie de réaliser les résultats escomptés de leur programme. De plus, l'ACDI appuie également un projet d'une durée de six ans au Mozambique, lequel repose sur les succès et les enseignements appris par CODE au cours de ses programmes précédents.

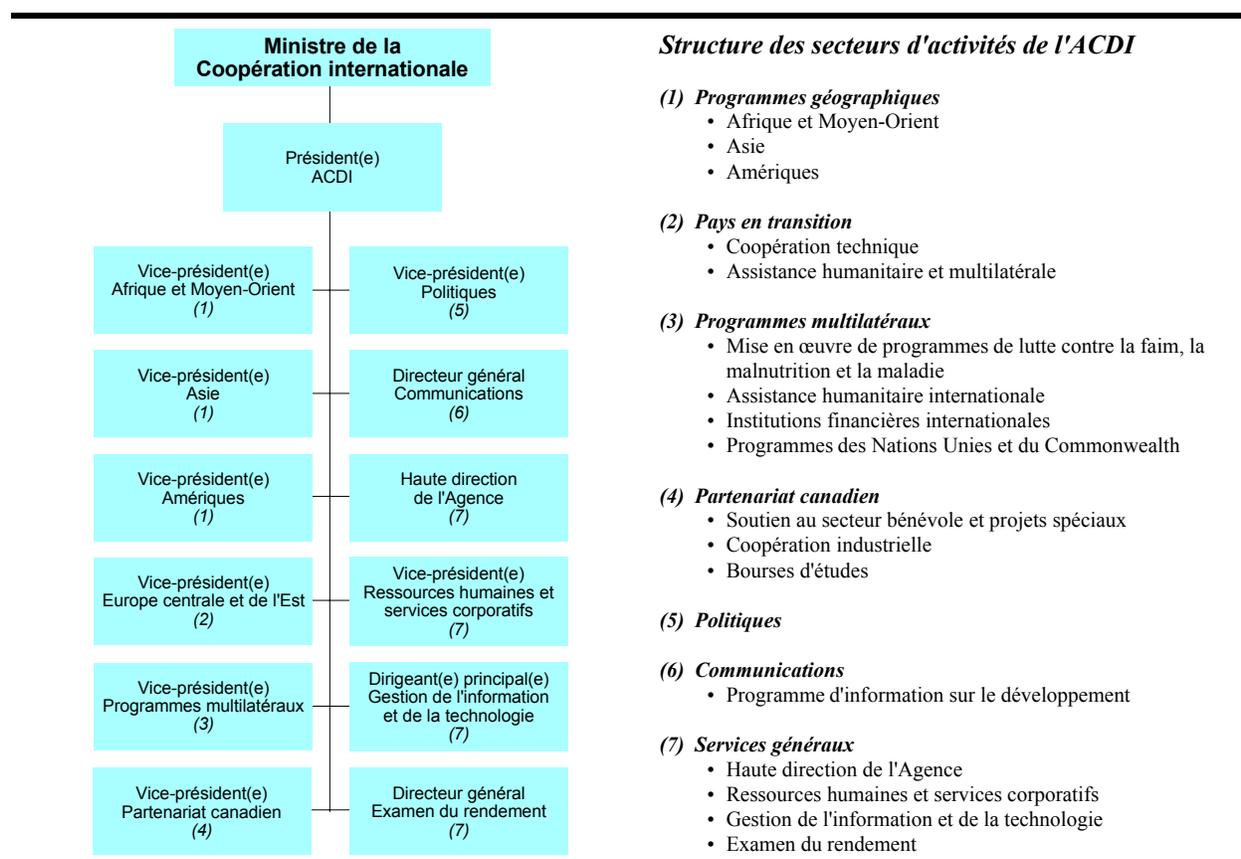
## 5.0 Organisation

Le Cadre de responsabilisation et de gestion axés sur les résultats (CRGAR)<sup>214</sup> précise le raisonnement sur lequel s'appuient les programmes d'aide publique au développement (APD) et d'aide publique (AP) et décrit les arrangements prévus en matière de surveillance et d'évaluation des programmes. Il précise en outre les éléments en fonction desquels l'Agence produit ses rapports, en l'occurrence les Résultats stratégiques ou les Résultats clés de l'Agence (RCA). Ces résultats se rapportent d'une part aux activités internationales de l'ACDI, exprimés sous forme de résultats de développement, et d'autre part, au fonctionnement interne de l'Agence, exprimés en fonction de stratégies porteuses et d'outils de gestion.

### 5.1 Résultats stratégiques et secteurs d'activités

L'ACDI comporte 12 directions générales et 7 secteurs d'activités. La figure 3, ci-dessous, précise l'organigramme de la structure des secteurs d'activités et de responsabilisation de l'Agence.

**Figure 3 : Organigramme et structure des secteurs d'activités de l'ACDI**



<sup>214</sup> [http://www.acdi-cida.gc.ca/cida\\_ind.nsf/vall/A872ABFF4AC3F02585256C550056336C?OpenDocument](http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/A872ABFF4AC3F02585256C550056336C?OpenDocument)

Ces sept secteurs d'activités sont les suivants :

**Programmes géographiques.** Trois directions générales géographiques — administrant des programmes de pays à pays respectivement en Afrique et au Moyen-Orient, en Asie et dans les Amériques — permettent au gouvernement du Canada de planifier et de réaliser des activités de coopération internationale par la voie de liens directs avec les gouvernements et les organismes des pays en développement.

**Pays en transition.** La Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est administre le programme du Canada pour les pays en transition. Ce programme appuie le développement démocratique et la libéralisation économique dans les pays d'Europe centrale, du Sud et de l'Est, le sud du Caucase et l'Asie centrale en favorisant le développement de partenariats mutuellement avantageux.

**Programmes multilatéraux.** La Direction générale des programmes multilatéraux administre les programmes de développement du Canada à l'échelle mondiale par le truchement de sa participation aux institutions multilatérales de développement et à des programmes ciblés sur des préoccupations essentielles, comme les secours d'urgence ou la santé et la nutrition.

**Partenariat canadien.** Le programme qu'administre la Direction générale du partenariat canadien offre des subventions et des contributions à des organismes canadiens et internationaux — à but lucratif et sans but lucratif — pour appuyer leurs activités dans les pays en développement. Ce financement, qui repose sur un partage des coûts, permet de mettre en œuvre les initiatives proposées par ces organismes.

**Politiques.** La Direction générale des politiques dirige la recherche et l'analyse des politiques et guide la transformation de l'Agence en un organisme de coopération internationale axé sur le savoir et efficient. Ce rôle en matière de politique comprend également le positionnement de l'ACDI en ce qui a trait au plan d'activités dans le domaine de la coopération internationale et aux politiques du gouvernement canadien. La Direction générale est également chargée de l'administration de l'enveloppe d'aide internationale (EAI).

**Communications.** La Direction générale des communications répond aux besoins du ministre de la Coopération internationale et à ceux de l'Agence en matière de communications. La Direction générale cherche aussi, en sensibilisant le public aux activités de l'Agence et de ses partenaires, à obtenir son appui.

**Services généraux.** L'objectif des Services généraux est d'offrir à l'Agence les services de soutien dont elle a besoin pour réaliser les objectifs du programme d'aide internationale de manière efficace et efficiente, par l'intermédiaire de la Haute direction, de la Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs, de la Direction générale de l'examen du rendement et de la Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie.

## **5.2 Résultats stratégiques, secteurs d'activités et répartition des ressources**

Les résultats stratégiques de l'ACDI, c'est-à-dire les Résultats clés de l'Agence, recourent tous les secteurs d'activités de l'Agence. En raison de l'incertitude qui entoure les allocations budgétaires de l'ACDI pour l'année 2003-2004, l'Agence n'est pas en mesure d'établir, au moment d'aller sous presse, de liens entre les Résultats stratégiques de l'Agence (les Résultats de développement) et les secteurs d'activités de l'Agence. L'ACDI prévoit fournir ces renseignements au cours des prochains mois. Le tableau 2, Dépenses financières prévues, précise les renseignements de base au sujet des dépenses prévues de l'ACDI.

## 6.0 Dépenses prévues du ministère

### *L'enveloppe d'aide internationale*

L'**enveloppe d'aide internationale (EAI)** a été introduite dans le budget de février 1991. Cette enveloppe sert à financer le programme canadien d'aide publique au développement (APD)<sup>215</sup> et d'autres activités d'aide publique internationale. L'APD représente 96 p. 100 de l'enveloppe. Les 4 p. 100 qui restent constituent l'aide publique (AP)<sup>216</sup> destinée aux pays de l'Europe centrale et de l'Est.

Les dépenses ministérielles prévues de l'ACDI représentent près de 83,8 p. 100 de l'enveloppe de l'aide internationale. Le reste est administré par les ministères suivants :

- Le **ministère des Finances**, pour le Groupe de la Banque mondiale et pour la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), connue auparavant sous le nom de Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), un mécanisme du Fonds monétaire international (FMI).
- Le **ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)**, pour les fonctions administratives à l'étranger liées à l'aide internationale; pour certaines subventions et contributions servant à couvrir les paiements versés aux organisations internationales; pour le programme canadien des bourses du Commonwealth qui permet aux citoyens d'autres pays du Commonwealth (dont 46 sont des pays en développement) de poursuivre leurs études au Canada; pour le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), un organisme autonome qui relève du ministre des Affaires étrangères.
- En outre, plusieurs **autres ministères** administrent une petite partie de l'EAI, notamment Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Santé Canada, Patrimoine canadien, ainsi que Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Le tableau 1 présente la ventilation des dépenses de l'enveloppe d'aide internationale (sur la base d'émission). La figure 4 précise la ventilation par mécanisme d'exécution.

---

<sup>215</sup>Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit l'aide publique au développement (APD) comme étant les sommes qui sont transférées « aux pays en développement et aux regroupements multilatéraux par des organismes publics (gouvernementaux), qui satisfont aux critères suivants : a) elles sont administrées, avec pour but principal, la promotion du développement économique et le bien-être des pays en développement; b) elles sont consenties à des conditions de faveur et conservent un caractère de subvention d'au moins 25 % ».

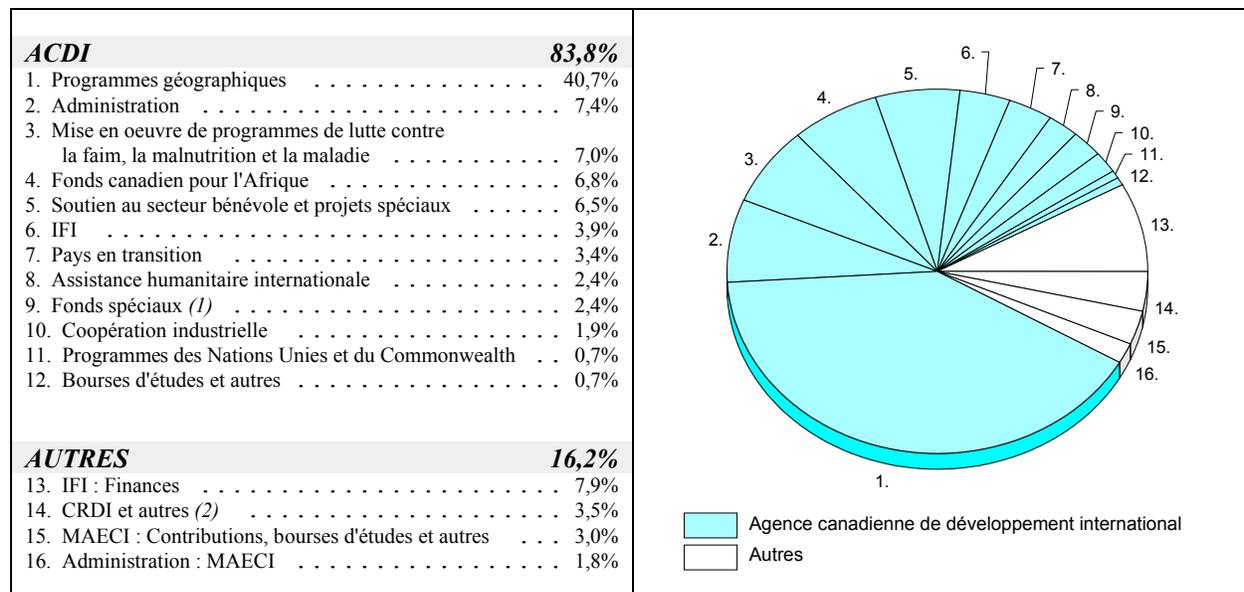
<sup>216</sup>L'aide publique (AP) désigne les sommes accordées aux pays qui ne sont pas admissibles à l'APD (par exemple, la plupart des « pays en transition » de l'Europe centrale et de l'Est).

**Tableau 1 : Ventilation de l'enveloppe de l'aide internationale (base d'émission)<sup>(1)</sup>**

(en milliers de dollars)	Post- budget 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
<b>ENVELOPPE DE L'AIDE INTERNATIONALE</b>	2,181,761	2,818,797
Plus : remboursement de prêts des années antérieures	32,816	33,823
Autres - Administration (1)	16,099	2,811
Autres - Aide (2)	82,040	62,441
<b>Enveloppe de l'aide internationale brute</b>	<b>2,312,716</b>	<b>2,917,872</b>
<b>AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL</b>		
<b>PROGRAMME D'AIDE</b>		
Programmes géographiques	814,663	1,186,684
Fonds canadien pour l'Afrique		198,294
Partenariat canadien		
- Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux	189,678	188,755
- Coopération industrielle	56,379	56,517
- Bourses d'études	7,776	7,942
Programmes multilatéraux		
- Mise en oeuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie (3)	192,130	204,829
- Assistance humanitaire internationale (3)	81,032	71,199
- Institutions financières internationales (IFI) (3)	98,512	114,631
- Programmes des Nations Unies et du Commonwealth (3)	20,765	20,515
Politiques		
- Aide au développement	0	8,698
Communications		
- Programme d'information sur le développement	4,307	4,126
Fonds spéciaux		
- Fonds canadien d'action contre les mines terrestres - ACDI (4)	6,765	0
- Programme des Balkans (inclus Kosovo)	22,660	12,960
- Fonds canadien de développement pour le changement climatique (5)	33,301	28,484
- Algérie (6)	13,600	18,000
- Action jeunesse (7)	0	5,952
- Fonds international du travail (8)	0	3,000
- La Croix rouge (8)	0	1,000
- Initiatives en faveur du secteur volontaire	0	1,000
<b>ADMINISTRATION</b>		
- ACDI - Fonctionnement (9)	194,774	204,569
<b>ACDI - Aide publique au développement (APD)</b>	<b>1,736,342</b>	<b>2,337,200</b>
<b>PLUS AUTRE AIDE PUBLIQUE</b>		
- Pays en transition - Programme	102,351	97,640
- Pays en transition - Administration	10,092	10,267
<b>ACDI - Aide publique (AP)</b>		
<b>Total ACDI (APD et AP)</b>	<b>1,848,785</b>	<b>2,445,107</b>
<b>AUTRES MINISTÈRES ET AGENCES</b>		
<b>PROGRAMME D'AIDE</b>		
Min. des Finances - (Association internationale de développement)	230,334	230,134
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) (3)	0	0
Centre de recherches pour le développement international (CRDI)	92,500	92,500
Santé Canada - (pour l'Organisation panaméricaine de la santé)	6,500	6,500
MAECI (Subventions et contributions)	0	0
- Contributions estimatives	64,650	68,006
- Contributions volontaires	6,925	8,028
- Bourses d'études	8,288	8,288
- CIDPDD	4,859	4,859
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	4,138	2,100
Patrimoine canadien	175	175
<b>ADMINISTRATION</b>		
- MAECI (services rendus sur le terrain)	45,562	52,175
<b>Total Autres ministères et agences (APD et AP)</b>	<b>463,931</b>	<b>472,765</b>
<b>Total</b>	<b>2,312,716</b>	<b>2,917,872</b>

1. En 2003-2004, comprend les allocations non-EIA pour l'administration des activités suivantes : le Programme d'emploi jeunesse, 419 000 \$; le programme des Balkans, 1,04 million de dollars; le Fonds canadien de développement pour le changement climatique, 1,352 million de dollars.
2. Pour 2003-2004, voir les allocations non-EIA décrites sous « Fonds spéciaux ».
3. En 2003-2004, le budget de ces postes a été réduit de 215 millions de dollars compte tenu des paiements versés et des notes émises en 2002-2003, relativement aux obligations internationales du Canada pour l'année 2003 à l'égard de certaines organisations et institutions multilatérales.
4. Le budget pour 2003-2004, de 9,64 millions de dollars, est maintenant inclus dans le Programme d'assistance humanitaire internationale, et est financé par l'ACDI elle-même.
5. En 2003-2004, comprend la somme de 3 millions de dollars reportée de 2002-2003.
6. En 2003-2004, comprend la somme de 13,6 millions de dollars reportée de 2002-2003. Ces fonds concernent un projet d'approvisionnement en eau potable en Algérie d'une durée de quatre ans.
7. En 2002-2003, le Programme d'emploi jeunesse était compris dans le poste « Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux ».
8. En 2002-2003, ces fonds étaient compris dans le poste « Programmes des Nations Unies et du Commonwealth ».
9. En 2003-2004, comprend la somme de 4,07 millions de dollars pour l'administration du Fonds canadien pour l'Afrique.

**Figure 4 : Enveloppe de l'aide internationale par mécanisme d'exécution, 2003-2004**



(1) Comprend le Programme des Balkans, le Fonds canadien de développement pour le changement climatique, l'Algérie, Action jeunesse, le Bureau international du travail, la Croix rouge, et les Initiatives en faveur du secteur volontaire.

(2) Comprend les contributions aux organismes suivants : Santé Canada, TPSGC, et Patrimoine canadien.

## 7.0 Évaluation du rendement : Mesure et évaluation

Évaluer l'efficacité des activités de développement qu'elle administre s'avère un élément clé de la transformation de l'Agence en un organisme plus transparent, davantage axé sur les résultats, responsable et qui accorde la priorité à l'apprentissage continu. Les examens à la fois internes et externes permettent à l'Agence de mieux réaliser ses objectifs et son mandat et de mieux informer les Canadiens des résultats accomplis, tout en lui permettant d'apprendre et de progresser sans cesse.

Conformément aux principes de la Modernisation de la gestion intégrée, et à titre d'élément de sa stratégie d'ensemble de gestion du rendement et de production de rapports, l'Agence a recours à trois méthodes d'examen internes, distinctes mais complémentaires, soit la mesure du rendement, l'évaluation et la vérification interne. En plus de ces examens internes, l'Agence fait l'objet d'examen périodiques indépendants de la part d'organismes externes, comme le Bureau du vérificateur général du Canada et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. À tous les quatre ans, le CAD<sup>1</sup> entreprend un examen par les pairs des programmes d'APD de ses membres. Le programme canadien d'APD a fait l'objet d'un tel examen en 2002 (*voir section 3*).

### 7.1 Stratégie de mesure du rendement

La mesure du rendement, qui comprend le suivi sur une base soutenue et d'autres formes d'auto-évaluation entreprises par les gestionnaires de première ligne, s'impose comme un élément clé de la stratégie de gestion axée sur les résultats (GR). Cette forme de mesure comprend le suivi des ressources financières et non-financières, des risques ainsi que des progrès en fonction des résultats escomptés. La plupart des activités, qu'elles soient à l'échelle de l'Agence, à l'échelon des programmes ou encore à celui des projets ou des institutions, sont soumises à une forme ou une autre de suivi.

Les efforts, entrepris au cours de la dernière année pour établir des liens entre les résultats à l'échelle des programmes et les résultats à l'échelle des projets et de l'Agence, se poursuivront tout au long de la période qui s'échelonne de 2003 à 2006. Des Cadres de mesure du rendement (CMR) ont été élaborés et sont présentement mis en œuvre. L'objectif initial de ces CMR est de concentrer sur les cadres de programme-pays (dans le cas des programmes bilatéraux) et sur les cadres de programme de développement institutionnel (dans le cas des programmes multilatéraux et de ceux du Partenariat canadien). Ces CMR établissent les liens et facilitent le suivi, la collecte et le regroupement des renseignements du projet et hors projet qui permettent d'évaluer les progrès en fonction des résultats du programme et la contribution de ceux-ci aux résultats d'ensemble de l'Agence et aux Objectifs de développement pour le millénaire. Les enjeux et résultats qui figurent dans les Cadres de mesure du rendement à l'échelle des programmes sont conformes aux principaux enjeux qui font l'objet d'évaluations et de vérifications (*voir ci-dessous, 7.2*).

---

<sup>1</sup> <http://www.oecd.org/dac>

Pour les investissements de type sectoriel et pour les stratégies axées sur les programmes, l'Agence est à mettre au point un guide qui aidera son personnel à mieux appliquer la stratégie de gestion axée sur les résultats et à suivre les bonnes pratiques qui favorisent l'harmonisation entre les donateurs.

## 7.2 Stratégie d'évaluation

L'intérêt premier de l'évaluation réside dans le désir et le besoin de connaître les résultats et les avantages qui découlent des programmes, de préciser leur contribution aux buts et objectifs d'ensemble de l'Agence, ainsi que la valeur de l'investissement relative aux résultats obtenus.

Parmi les enjeux particuliers qui constituent le fondement de chaque évaluation figurent les suivants :

- Les **Résultats de développement** : ils établissent dans quelle mesure les programmes permettent de réaliser les objectifs énoncés et les résultats escomptés; la contribution de ces résultats aux objectifs de l'Agence; la pertinence des résultats de programmes en fonction des besoins des bénéficiaires ciblés; la durabilité ou le potentiel de durabilité des avantages; les liens entre les résultats et les coûts du programme.
- Les **Résultats porteurs** : le niveau d'engagement, de dialogue et d'influence en matière de politique; les conséquences découlant des stratégies et des mécanismes d'exécution utilisés; la complémentarité entre les programmes dirigés et les programmes spontanés; le niveau de prise en charge locale et d'engagement du pays bénéficiaire à l'égard des objectifs du programme; la nature des partenariats entre le pays en développement et les organismes de financement externes; le degré de coordination entre les organismes de financement externes et le pays en développement.
- Les **Résultats de gestion** : le degré de cohérence entre les politiques et les programmes; les liens entre les initiatives et projets et les thèmes de programmes; le degré d'efficacité d'utilisation des ressources; l'incidence des nouvelles orientations sur la responsabilisation en matière de dépenses; la gestion des risques et les cadres qui appuient l'ACDI dans la réalisation de son mandat.

## 7.3 Stratégie de vérification interne

La vérification interne valide le bien-fondé de la gestion des risques, des contrôles de gestion et des renseignements pour la prise de décisions ou la production de rapports, contribuant ainsi à une amélioration continue des programmes, à une solide prestation de services et à la responsabilisation en matière de résultats. Dans le contexte de la **Modernisation de la gestion intégrée**, la fonction de vérification interne fait le point sur la qualité des renseignements financiers et non-financiers en vue d'améliorer les processus et systèmes de gestion des risques

de l'Agence. De plus, la fonction de vérification interne favorise les progrès en matière de gouvernance et de responsabilisation.

La stratégie axée sur le programme-pays a été sélectionnée pour faire l'objet de vérifications, entre autres pour les raisons suivantes : elle témoigne bien des tendances internationales; elle est conforme à la façon dont les directions générales de l'ACDI planifient leurs activités; elle s'adapte mieux à une stratégie mixte qui permet de faire le point sur les priorités de programmes à risques élevés et les mécanismes de financement à risques élevés. De plus, la stratégie axée sur le programme-pays favorise la transition vers une stratégie axée sur les programmes qui soit mieux intégrée, offrant en outre la possibilité d'effectuer au même moment une vérification et une évaluation.

Dans le cas des programmes qui ne sont pas directement associés aux pays, comme les programmes administrés par la Direction générale du partenariat canadien ou les directions générales liées aux Services généraux de l'Agence, une stratégie de vérification plus traditionnelle ou plus « fonctionnelle » s'avère mieux adaptée. De plus, la vérification interne permet à la direction de limiter les risques, là où des risques considérables sont associés à un projet ou à une initiative.

## 7.4 Activités en cours et prévues

En plus de mener trois évaluations de programme-pays (Afrique du Sud, Haïti et Hongrie) et une évaluation institutionnelle (Développement et Paix), l'Agence participe également à plusieurs initiatives associées au dialogue sur les politiques et à la coordination entre les donateurs dans les domaines suivants :

- **Cadre de développement intégré (CDI)** : L'Agence évalue présentement les principes d'efficacité de l'aide dans six pays (Bolivie, Burkina Faso, Ghana, Ouganda, Roumanie et Vietnam), de concert avec ceux-ci et en partenariat avec la Banque mondiale et les pays donateurs suivants : le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. On prévoit que le rapport final sera déposé au début de l'année 2003. Les enseignements tirés de l'expérience, que mettra en évidence cette évaluation, seront partagés et soumis au contrôle et à une validation dans d'autres pays. Le principal objectif poursuivi est de veiller à ce que l'exécution des programmes de coopération au développement soit plus efficace.
- **Éducation de base** dans quatre pays. Un partenariat, composé de quatre organisations internationales (Banque mondiale, UNESCO, UNICEF et Union européenne) et de neuf pays développés (Allemagne, Canada, Danemark, Irlande, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède), examine et évalue, de concert avec quatre pays en développement (Bolivie, Burkina Faso, Ouganda et Zambie), l'efficacité d'un appui externe aux programmes d'éducation de base de ces quatre pays. On prévoit que le travail sera terminé à l'été 2003 et que les enseignements tirés de l'expérience, les tendances et les résultats qu'il aura permis de dégager alimenteront la discussion.

- **Quatre évaluations à l'échelle des programmes** (une pour chacune des régions géographiques) et **deux évaluations institutionnelles** (l'une pour les Programmes multilatéraux, l'autre pour le Partenariat canadien) sont prévues à chaque année pour la période de 2003 à 2006. Les initiatives précises seront négociées avec les directions générales concernées. Les travaux actuels s'appuient sur les enseignements retenus des années précédentes et ajustent les initiatives à venir en fonction des principes énoncés dans le document intitulé *Le Canada contribue à un monde meilleur : Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*. Dans ce contexte, il faut souligner la transition d'une culture de surveillance à une culture d'apprentissage et de partage des résultats, aussi bien avec les collègues qu'avec les partenaires de la communauté de la coopération au développement, et une nette amélioration des pratiques de gestion.
- **Trois programmes font l'objet d'une vérification** : le programme d'aide alimentaire, le programme panafricain et celui des organismes bénévoles (« secteur volontaire »). Dans ces cas, la fonction de vérification interne appuie également la gestion par l'élaboration d'une stratégie intégrée de gestion des risques. Ces vérifications témoignent des orientations et plans stratégiques de l'ACDI, tels qu'énoncés dans la Stratégie de développement durable et dans les Résultats clés de l'Agence.

L'Agence met également au point et peaufine de nouveaux outils pour développer l'apprentissage, entre autres, par les voies suivantes : en intégrant les principes de gestion axée sur les résultats à l'échelle du programme-pays, par l'emploi d'un cadre de mesure du rendement fondé sur le modèle des Résultats stratégiques de l'Agence; en établissant une meilleure stratégie axée sur les résultats pour le suivi des projets et la planification des activités; en élaborant un cadre conceptuel et un guide complémentaire, mieux adaptés à la stratégie de financement de base d'un programme institutionnel, qui facilitent la communication de résultats à l'échelle institution-programme; en intégrant les exigences et les principes de la gestion axée sur les résultats et en harmonisant les pratiques des donateurs lorsque l'Agence met en œuvre des stratégies axées sur les programmes; en partageant les résultats et les enseignements tirés de l'expérience, par l'intermédiaire du bulletin *Nouvelles sur le rendement* et de la série de publications intitulée *Ce que l'expérience nous apprend* (série produite par la Direction générale de l'examen du rendement), de même qu'en consultant les inventaires des meilleures pratiques constitués par l'OCDE/CAD.

L'ACDI poursuivra ses efforts en vue de consolider les enseignements tirés de l'expérience et de tirer parti des conclusions qui s'en dégagent pour améliorer la conception et l'exécution des programmes, contribuant ainsi aux Résultats porteurs et aux Résultats de gestion. L'Agence veillera également à ce que les résultats de ses activités de vérification, d'évaluation et de gestion axée sur les résultats guident dorénavant l'élaboration et la gestion de ses prochaines stratégies de programmes.

## Annexe I - Renseignements financiers

*Tableau 2 : Plan des dépenses*

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Programmes géographiques	758.6	849.1
Programmes multilatéraux	628.5	734.0
Partenariat canadien	274.0	275.8
Pays en transition	122.0	112.5
Communications	11.8	12.0
Politiques	21.4	29.3
Services généraux	69.4	70.6
<b>Budgétaire du Budget principal des dépenses</b>	<b>1,885.7</b>	<b>2,083.3</b>
Non-budgétaire - Programmes multilatéraux (IFI)	10.8	9.5
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	<b>1,896.5</b>	<b>2,092.8</b>
Rajustements (1)	347.5	513.4
Dépenses prévues nettes	2,244.0	2,606.2
Plus : Coût des services reçus sans frais	18.2	20.5
<b>Coût net du programme</b>	<b>2,262.2</b>	<b>2,626.7</b>
Équivalents temps plein (2)	1,401	1,543

1. Inclut, en 2003-2004, une somme de 96,5 millions de dollars provenant d'une diminution dans les émissions de notes et 12,5 millions provenant du ministère des Finances au sujet de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC).
2. Pour l'année financière 2003-2004, les 1 543 ETP se répartissent ainsi : Programmes géographiques 553, Programmes multilatéraux 77, Partenariat canadien 165, Pays en transition 99, Politiques 172, Communications 76, et Services généraux 401.

**Tableau 3 : Sommaire des paiements de transfert**

(en milliers de dollars)	Programmes géogr.	Pays en transition	Programmes multilatéraux	Partenariat canadien	Communi-cations	Politiques	Dépenses prévues 2003-2004
<b>Subventions</b>							
Mise en oeuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie	5,000	0	114,649	0	0		119,649
Assistance humanitaire internationale	3,000	2,000	72,099	0	0		77,099
Aide au développement aux institutions de développement international / institutions financières internationales	137,657	1,000	39,746	400	0	7,500	186,303
Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux	0	0	0	77,788	0		77,788
Bourses	0	0	0	7,942	0		7,942
	<b>145,657</b>	<b>3,000</b>	<b>226,494</b>	<b>86,130</b>	<b>0</b>	<b>7,500</b>	<b>468,781</b>
<b>Contributions</b>							
Programmes géographiques	1,285,805	0	0	0	0		1,285,805
Mise en oeuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie	0	0	90,180	0	0		90,180
Assistance humanitaire internationale	0	0	100	0	0		100
Aide au développement aux institutions de développement international / institutions financières internationales	0	0	1,400	0	0	1,198	2,598
Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux	0	0	0	117,964	0		117,964
Coopération industrielle	0	0	0	56,117	0		56,117
Pays en transition	0	107,600	0	0	0		107,600
Programmes d'information sur le développement	0	0	0	0	4,126		4,126
	<b>1,285,805</b>	<b>107,600</b>	<b>91,680</b>	<b>174,081</b>	<b>4,126</b>	<b>1,198</b>	<b>1,664,490</b>
<b>Autres paiements de transfert</b>							
Institutions financières internationales -- (encaissement de billets)	0	0	248,540	0	0		248,540
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>248,540</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>248,540</b>
<b>Total</b>	<b>1,431,462</b>	<b>110,600</b>	<b>566,714</b>	<b>260,211</b>	<b>4,126</b>	<b>8,698</b>	<b>2,381,811</b>

### ***Subventions, contributions et autres paiements de transfert***

Les subventions, les contributions et d'autres paiements de transfert que versent l'ACDI, totalisant 2,391 millions de dollars et comprenant les dépenses non budgétaires, représentent 91,0 p. 100 des dépenses de programme de l'ACDI. Le tableau suivant présente des précisions à cet égard.

**Tableau 4 : Détails des paiements de transfert**

(en dollars)	Prévisions 2002-2003	Budget des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2003-2004
<b>SUBVENTIONS</b>			
<i>Pays en transition</i>			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales	1,217,302	1,000,000	1,000,000
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels	6,000,000	2,000,000	2,000,000
<i>Programmes géographiques</i>			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales	138,525,162	137,657,000	137,657,000
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales oeuvrant dans les domaines du développement, de la recherche et de la nutrition, des organisations non gouvernementales canadiennes, internationales et locales, du Centre de recherches pour le développement international, des pays en développement ainsi que des institutions, organisations, et organismes de ces pays au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	0	5,000,000	5,000,000
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels	0	3,000,000	3,000,000
<i>Programmes multilatéraux</i>			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales	154,312,931	163,998,000	39,746,000
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales oeuvrant dans les domaines du développement, de la recherche et de la nutrition, des organisations non gouvernementales canadiennes, internationales et locales, du Centre de recherches pour le développement international, des pays en développement ainsi que d'institutions, d'organisations et d'organismes de ces pays au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	129,682,000	114,649,000	114,649,000

**Tableau 4 : Détails des paiements de transfert (suite)**

(en dollars)	Prévisions 2002-2003	Budget des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2003-2004
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels	130,974,945	105,935,000	72,099,000
<i>Partenariat canadien</i>			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales	400,000	400,000	400,000
Subventions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités	39,625,411	77,788,000	77,788,000
Aide au développement pour l'éducation et la formation des particuliers	8,017,000	8,248,000	7,942,000
<i>Politiques</i>			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide à des institutions financières internationales	0	7,500,000	7,500,000
<b>Total des subventions</b>	<b>608,754,751</b>	<b>627,175,000</b>	<b>468,781,000</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>			
<i>Programmes géographiques</i>			
Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à tous les ordres de gouvernements des pays en développement et des territoires, y compris à leurs institutions, organisations et organismes, ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et d'autres pays donateurs, à des gouvernements provinciaux, à leurs institutions, organisations et organismes, et à des entreprises privées, à l'appui de projets, de programmes et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés, ainsi qu'à des personnes en mesure de réaliser des activités d'aide ou qui s'occupent activement de dossiers de développement	680,953,022	632,078,000	1,285,805,000
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels	1,391,000	0	0

**Tableau 4 : Détails des paiements de transfert (suite)**

(en dollars)	Prévisions 2002-2003	Budget des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2003-2004
<i>Pays en transition</i>			
Contributions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique	107,736,388	99,186,000	107,600,000
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels	914,607	0	0
<i>Programmes multilatéraux</i>			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide au développement à des institutions financières internationales	1,155,000	100,000	100,000
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim, la malnutrition et la maladie par l'entremise des institutions internationales oeuvrant dans les domaines de développement, de la recherche et de la nutrition, des organisations non gouvernementales canadiennes, internationales et locales, d'entreprises et de citoyens canadiens, du Centre de recherches pour le développement international, des pays en développement, ainsi que d'institutions, d'organisations et d'organismes et de personnes de ces pays, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement	99,904,594	90,981,000	90,180,000
Contribution à la Banque interaméricaine de développement	1,300,000	1,300,000	1,300,000
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'institutions, d'organisations, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'opérations de programmes, de projets, d'activités et d'appels	4,516,200	100,000	100,000
Encouragements à des entreprises privées, des investisseurs, des institutions et des organismes canadiens, internationaux et de pays en développement, ainsi qu'à des gouvernements, à l'appui de programmes, de projets et d'activités de coopération industrielle	1,250,000	0	0
<i>Partenariat canadien</i>			
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs institutions, organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs institutions, organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités	186,931,470	111,102,000	117,964,000
Encouragements à des entreprises privées, des investisseurs, des institutions et des organismes canadiens, internationaux et de pays en développement, ainsi qu'à des gouvernements, à l'appui de programmes, de projets et d'activités de coopération industrielle	57,609,569	57,322,000	56,117,000

**Tableau 4 : Détails des paiements de transfert (suite)**

(en dollars)	Prévisions 2002-2003	Budget des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2003-2004
<i>Communications</i>			
Contributions à l'appui du programme d'information sur le développement versées aux organisations canadiennes ou internationales de communication, à d'autres ministères fédéraux ou aux administrations provinciales ou municipales, à des radiodiffuseurs et des producteurs et aux gouvernements, institutions, organisations, organismes et personnes d'autres pays donateurs, en vue de la production et la diffusion d'information sur le développement et de matériel éducatif, et de la réalisation d'activités connexes	4,420,300	4,633,000	4,126,000
<i>Politiques</i>			
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes et des projets d'institutions et d'organisations de développement international, et aide à des institutions financières internationales	0	0	1,198,000
<b>Total des contributions</b>	<b>1,148,082,150</b>	<b>996,802,000</b>	<b>1,664,490,000</b>
<b>AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT <sup>(1)</sup></b>			
<i>Programmes multilatéraux</i>			
(L) Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à la Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)	245,900,000	248,540,000	248,540,000
<b>Total des autres paiements de transfert</b>	<b>245,900,000</b>	<b>248,540,000</b>	<b>248,540,000</b>
<b>Total</b>	<b>2,002,736,901</b>	<b>1,872,517,000</b>	<b>2,381,811,000</b>

1. Les « Autres paiements de transfert » ne comprennent pas les dépenses non budgétaires de 9,5 millions de dollars pour 2003-2004, et de 10,8 millions de dollars pour 2002-2003.

**Tableau 5 : Coût net du programme pour l'année budgétaire**

Le coût total du programme de l'ACDI, y compris un montant de 20 553 millions de dollars pour les services fournis gratuitement par d'autres ministères, est détaillé dans le tableau ci-dessous.

(en milliers de dollars)	Budget principal 2003-2004	Dépenses prévues 2003-2004
Programmes géographiques	849,060	1,304,493
Fonds canadien pour l'Afrique		202,364
Programmes multilatéraux	743,491	584,602
Partenariat canadien	275,824	281,175
Pays en transition	112,453	120,867
Communications	12,041	11,534
Politiques	29,314	30,512
Services généraux	70,640	70,640
<b>Total partiel</b>	<b>2,092,823</b>	<b>2,606,187</b>
<b>Services fournis gratuitement par d'autres ministères</b>		
Dépenses de fonctionnement :		
- Locaux - Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	8,067	8,067
- Avantages sociaux des employés constitués des contributions de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés - Secrétariat du Conseil du Trésor	7,398	7,398
- Services juridiques - ministère de la Justice	434	434
- Versement d'indemnités aux employés - ministère du Développement des ressources humaines	154	154
	<u>16,053</u>	<u>16,053</u>
Dépenses d'aide :		
- Intérêts théoriques afférents aux paiements anticipés - ministère des Finances (1)	4,500	4,500
	<u>20,553</u>	<u>20,553</u>
<b>Coût estimatif total du programme</b>	<b>2,113,376</b>	<b>2,626,740</b>

1. Ces frais comprennent les intérêts théoriques afférents aux paiements anticipés. L'ACDI a été exemptée de la politique du Conseil du Trésor concernant les paiements anticipés pour les subventions et les contributions. Toutefois, les frais d'intérêts supplémentaires engagés par le gouvernement fédéral par suite de cette exemption sont considérés comme une dépense théorique afférente au programme d'APD.

**Tableau 6 : Prêts, placements et avances (non budgétaire)**

(en millions de dollars)	Prévision 2002-2003	Budget principal 2003-2004	Dépenses prévues 2003-2004
Paiements aux institutions financières internationales			
- Souscriptions de capital (L35) - Banque africaine de développement	4.44	4.44	4.44

## Renseignements sur la modification de la comptabilité des paiements aux IFI

En 1998-1999, le gouvernement a modifié la méthode utilisée pour comptabiliser ses paiements aux institutions financières internationales (IFI). Par conséquent, les effets sont considérés comme entièrement utilisés durant l'exercice au cours duquel ils sont émis, plutôt qu'au moment où les institutions bénéficiaires les ont encaissés.

En raison de cette modification, dans la Partie II du Budget des dépenses principal, les données sur les dépenses ayant trait aux IFI sont présentées selon une base d'encaissement des effets. Toutefois, dans le tableau 1 du présent Rapport sur les plans et les priorités, ces renseignements sont présentés selon une base d'émission d'effets prévue. Le tableau ci-dessous montre la différence entre les deux méthodes de comptabilité.

**Tableau 7 : Rapprochement de l'enveloppe d'aide internationale – Base de décaissement et base d'émission**

(en milliers de dollars)	Base d'émission 2003-2004	Base de décaissement 2003-2004	Écart
Enveloppe de l'aide internationale brute	2,917,872	3,217,151	299,279
<b>AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL</b>			
<b>PROGRAMME D'AIDE</b>			
Programmes géographiques	1,186,684	1,186,684	0
Fonds canadien pour l'Afrique	198,294	198,294	0
Programmes de Partenariat canadien	253,214	253,214	0
Programmes multilatéraux	314,174	314,174	0
- Institutions financières internationales	97,000	248,540	151,540
Communications	4,126	4,126	0
Fonds spéciaux	70,441	70,441	0
<b>ADMINISTRATION</b>	204,569	204,569	0
ACDI - Aide publique au développement (APD)	2,337,200	2,488,740	151,540
<b>PLUS AUTRE AIDE PUBLIQUE</b>			
- Pays en transition - Programme	97,640	97,640	0
- Pays en transition - Administration	10,267	10,267	0
ACDI - Aide publique (AP)	107,907	107,907	0
<b>Total ACDI (APD et AP)</b>	<b>2,445,107</b>	<b>2,596,647</b>	<b>151,540</b>
<b>AUTRES MINISTÈRES ET AGENCES</b>			
<b>PROGRAMME D'AIDE</b>			
Ministère des Finances :			
- Association internationale de développement	230,134	200,811	147,739
Autres ministères	242,631	242,631	0
<b>Total Autres Ministères et Agences (APD et AP)</b>	<b>472,765</b>	<b>620,504</b>	<b>147,739</b>
<b>Total</b>	<b>2,917,872</b>	<b>3,217,151</b>	<b>299,279</b>

## Références

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de l'ACDI, ainsi que sur ses activités et son fonctionnement, veuillez visiter son site Internet à l'adresse suivante : <http://www.acdi-cida.gc.ca/index.htm>

ou communiquez avec :

Renseignements au public  
Direction générale des communications, 5<sup>e</sup> étage  
Agence canadienne de développement international  
200, promenade du Portage  
Hull (Québec)  
Canada K1A 0G4

Téléphone : ..... (819) 997-5006  
Numéro sans frais : ..... 1-800-230-6349

Ligne pour les malentendants et les personnes ayant des difficultés d'élocution : ..... (819) 953-5023  
Numéro sans frais : ..... 1-800-331-5018

Télécopieur : ..... (819) 953-6088

Courrier électronique : ..... [info@acdi-cida.gc.ca](mailto:info@acdi-cida.gc.ca)

### ***Lois appliquées***

L'ACDI est désignée comme ministère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* par les *Décrets P.C. 1968-923* du 8 mai 1968 et *P.C. 1968-1760* du 12 septembre 1968. Les pouvoirs en ce qui concerne le programme de l'ACDI et les questions connexes sont établis dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, dans les lois annuelles de crédits et dans la *Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)*. L'ACDI est l'organisme qui assume l'essentiel de la responsabilité à l'égard de l'aide publique au développement (APD) accordée par l'État canadien.